

CONVENTION D'OCCUPATION A TITRE GRATUIT

ENTRE D'UNE PART,

LE VALTOM, Syndicat de valorisation et de traitement des déchets ménagers du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire, syndicat mixte dont le siège est sis 01 Chemin des Domaines de Beaulieu - 63000 CLERMONT-FERRAND, représenté par M. Laurent BATTUT, son Président, dûment habilité par délibération en date du 14 février 2023

ET D'AUTRE PART,

M. Nicolas VENTALON né le de nationalité française, exploitant agricole, domicilié.....

IL A ETE RAPPELE QUE

Dans le courant de l'année 2005, en vue de la construction du pôle multi filières de valorisation Vernéa, la VALTOM a procédé à une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) lui permettant de faire l'acquisition des terrains proches du pôle Vernéa pour la réalisation d'un quai de transbordement permettant l'acheminement par rail des déchets à traiter.

En raison d'une massification insuffisante des déchets et d'une absence d'offre technique pour le transport par rail, le projet de plateforme n'a finalement pas été réalisé au profit du schéma cyclable de Clermont Auvergne Métropole et de la réalisation d'une piste cyclable.

Pour rappel, dans le cas où 5 ans après la procédure d'expropriation, le bien acquis n'a pas reçu la destination prévue et durant un délai de 30 ans :

- Le VALTOM ne peut disposer librement des biens acquis sauf nouvelle DUP ;
- Les anciens propriétaires peuvent, si aucune nouvelle DUP n'est régularisée, demander la rétrocession des biens.

Le VALTOM a été sollicité par Clermont Auvergne Métropole pour faire l'acquisition d'une bande linéaire des parcelles acquises par le VALTOM sises commune de Clermont-Ferrand et cadastrées DI 0001, DI0032, DI0042, DI0044, DI0030 et DI 0028 pour réaliser une piste cyclable entre les communes de Cournon d'Auvergne et Clermont-Ferrand.

Les parcelles sises commune de Clermont-Ferrand et cadastrées DI 0001, DI0032, DI0042, DI0044 étaient précédemment la propriété de M. Nicolas VENTALON.

ET ARRETE CE QUI SUI

Article 1 :

M. Nicolas VENTALON déclare avoir été pleinement informé de l'abandon du projet initialement objet de la DUP de 2005, à savoir la réalisation d'un quai de transbordement des déchets, et de la volonté du VALTOM de permettre la réalisation par Clermont Auvergne Métropole d'une piste cyclable

notamment sur les parcelles sises commune de Clermont-Ferrand et cadastrées DI 0001, DI0032, DI0042, DI0044.

Article 2 :

M. Nicolas VENTALON renonce expressément et de manière définitive à solliciter la rétrocession des parcelles sises commune de Clermont-Ferrand et cadastrées DI 0001, DI0032, DI0042, DI0044.

Article 3 :

En contrepartie, le VALTOM accepte de laisser à la disposition de M. Nicolas VENTALON le droit d'exploiter gratuitement les parcelles, commune de Clermont-Ferrand, et cadastrées DI 0001, DI0032, DI0042, DI0044 à l'exception de l'assiette, qui sera affectée à la piste cyclable réalisée par Clermont Auvergne Métropole.

Article 4 :

Les parties conviennent expressément que cette mise à disposition se fera à titre gratuit et excluent de ce fait le statut du fermage.

Article 5 :

Les parties conviennent que ladite convention à titre gratuit sera d'une durée de 10 années pleines et entières à compter de la signature des présentes.

Article 6 :

M. Nicolas VENTALON déclare faire son affaire de toute déclaration administrative ou sociale que nécessiterait l'exploitation à titre gratuit des parcelles sises commune de Clermont-Ferrand et cadastrées DI 0001, DI0032, DI0042, DI0044 et s'engager à les exploiter personnellement sans pouvoir céder à quiconque cette exploitation.

Article 7 :

M. Nicolas VENTALON s'interdit toute modification ou travaux sur les biens mis gratuitement à sa disposition, qui n'auraient pas été expressément autorisés par le VALTOM.

Article 8 :

A défaut de résiliation par courrier recommandé adressé par l'une des parties au moins 6 mois avant son terme (soit 10 ans), la convention à titre gratuit se renouvellera tacitement pour une période d'un an.

Fait à Clermont-Ferrand
En deux exemplaires originaux

le

M. Laurent BATTUT
Président du VALTOM

M. Nicolas VENTALON

Convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence de discriminations, d'harcèlements et d'agissements sexistes

Entre d'une part, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme, représenté par son Président, Tony BERNARD, dûment habilité par délibération n° 2022-61 du 6 décembre 2022 du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme approuvant les modalités de signature de la présente convention au dispositif de signalement des actes de violence, de discriminations, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la Fonction Publique,

et d'autre part, le VALTOM, représenté par son Président, Laurent BATTUT, dûment habilité par délibération n° XXXXXXX du 04 juin 2024

Vu le Code général de la Fonction Publique notamment ses articles L.131-1 à 13 et L.452-40 à 48 ;

Vu le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la Fonction Publique ;

Vu la circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la Fonction Publique ;

Vu la délibération n°2022-61 du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme en date du 6 décembre 2022 relatif à la mise en œuvre du dispositif de signalement des actes de violence, de discriminations, de harcèlements et d'agissements sexistes dans la Fonction Publique visé par le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 ;

Vu l'information du Comité Technique - Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (futur Comité Social Territorial - Formation Spécialisée en Santé Sécurité et Conditions de Travail) du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme ;

Vu l'arrêté du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme en date du 28 décembre 2022 définissant le dispositif de signalement mis en œuvre pour les collectivités délégantes ;

Il a été, d'un commun accord, convenu et arrêté ce qui suit :

Préambule

Conformément au décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la Fonction Publique, toute autorité territoriale, depuis le 1^{er} mai 2020, a l'obligation de mettre en place ce dispositif au sein de sa collectivité ou de son établissement public.

Ce dispositif peut être :

- Soit mis en place en interne au sein de chaque collectivité :
- Soit mutualisé entre plusieurs administrations, collectivités ou établissements publics :
- Soit confié aux Centres de Gestion dans les conditions prévues à l'article 26-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Par délibération en date du 6 décembre 2022, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme a proposé aux collectivités, qui lui sont affiliées ou non et qui en font la demande expresse de gérer pour leur compte ce dispositif de signalement par voie de convention.

Par arrêté en date du 28 décembre 2022, le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme a fixé les contours du dispositif et a prévu notamment les modalités permettant :

- D'assurer la réception du signalement (c'est-à-dire préciser par quel moyen ce signalement est réceptionné) et d'en informer immédiatement son auteur en lui précisant la manière dont il sera informé des suites qui y sont données ;
- De recueillir les faits de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes et, lorsqu'elles existent, les preuves, quel que soit leur forme ou leur support ;
- D'identifier la victime pour, le cas échéant, échanger directement avec elle.

Le dispositif de signalement devra comporter les 2 procédures suivantes :

1. Une procédure de recueil des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins de tels actes ou agissements ;
2. Une procédure d'orientation des agents s'estimant victimes de tels actes ou agissements vers :
 - Les services et professionnels compétents chargés de leur accompagnement et de leur soutien ;
 - Les autorités compétentes pour prendre toute mesure de protection fonctionnelle appropriée et assurer le traitement des faits signalés.

Le dispositif créé devra garantir la stricte confidentialité des informations communiquées aux agents (victimes, témoins, auteurs des actes), y compris en cas de communication aux personnes ayant besoin d'en connaître pour le traitement de la situation.

Article 1^{er} : Contenu de la prestation

La collectivité confie au Centre de Gestion la gestion du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes conformément aux dispositions fixées par le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 susvisé et par l'arrêté du Président du Centre de Gestion en date du 28 décembre 2022.

La mission proposée par le Centre de Gestion permettra :

- La mise en place d'un circuit de signalement (procédure de recueil des saisines ou réclamations des victimes et des témoins, réception, enregistrement, traitement) ;
- La mise à disposition de supports de communication / d'information pour la collectivité (plaquettes et affiches pour les agents...) ;
- La transmission des signalements à l'employeur pour traitement (mesure de protection au bénéfice de l'agent, victime ou témoin).

Article 2 : Modalités d'intervention

2.1 Procédure de demande d'intervention

La collectivité territoriale ou l'établissement public affilié(e) ou non affilié(e) formule une demande auprès du Centre de Gestion.

Une convention est adressée automatiquement à la collectivité.

La collectivité s'engage à :

- Prendre une délibération habilitant l'autorité territoriale à signer la présente convention ;
- Signer la présente convention.

2.2 Obligations de la collectivité

• Publicité

L'autorité compétente, signataire de la présente convention, devra, par tout moyen, rendre accessible aux agents ce dispositif de signalement.

Il est nécessaire de prévoir une information et une communication disponibles au plus grand nombre par exemple par le biais d'un affichage dédié, d'une communication via l'intranet, par une information systématique aux nouveaux arrivants, etc. Le Centre de Gestion fournira des exemples de support d'information.

Cette communication doit détailler les modalités d'activation du dispositif de signalement par les agents ainsi que les garanties de confidentialité proposées à ces derniers.

• Désignation d'un référent ou interlocuteur au sein de la collectivité

L'autorité compétente désignera au sein de la collectivité l'interlocuteur ou la personne référente (direction, RH, chargé de missions...) qui sera destinataire de tout document ou toute information en provenance du Centre de Gestion dans le cadre du dispositif de signalement, si celui-ci est enclenché.

• Obligation de protection

L'obligation de protection des agents s'imposera à la collectivité.

Rappel : l'obligation de protection des agents s'impose à tout employeur public.

L'article 11 de la loi du 13 juillet 1983 précise que « la collectivité publique est tenue de protéger le fonctionnaire contre les atteintes volontaires à l'intégrité de la personne, les violences, les agissements constitutifs de harcèlement, les menaces, les injures, les diffamations ou les outrages dont il pourrait être victime sans qu'une faute personnelle puisse lui être imputée. Elle est tenue de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté ».

La protection fonctionnelle dont bénéficient les agents victimes recouvre trois obligations :

- De prévention : une fois informée des agissements répréhensibles, l'administration doit mettre en œuvre toute action appropriée pour éviter ou faire cesser les violences auxquelles l'agent victime est exposé, même lorsqu'aucune procédure judiciaire n'est engagée (par exemple, mesure interne de changement d'affectation voire suspension de la personne présumée agresseur dans l'attente du Conseil de discipline) ;
- D'assistance juridique : il s'agit principalement d'apporter à l'agent victime une aide dans les procédures juridictionnelles engagées, l'administration peut payer les frais de l'avocat désigné par l'agent victime dès lors qu'elle a signé une convention avec ledit avocat et à certaines conditions ;
- De réparation : la mise en œuvre de la protection accordée par l'administration ouvre à la victime le droit d'obtenir directement auprès d'elle la réparation du préjudice subi du fait des attaques.

• Bénéficiaires

Ce dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes est ouvert aux agents s'estimant victimes ou témoins de tels actes ou agissements, parmi :

- L'ensemble des personnels de la collectivité concernée (stagiaire, titulaire, contractuel, apprenti, bénévole, etc.), ;
- Les candidats à un recrutement dont la procédure a pris fin depuis trois mois maximum ;
- Les agents ayant quitté les services (retraite, démission) depuis moins de six mois.

En outre, ce dispositif s'applique aux actes de violences, de harcèlements ou d'agissements sexistes d'origine extra-professionnelle détectés sur le lieu de travail, notamment dans le cadre des violences conjugales.

2.3 Obligations du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme

Les garanties de confidentialité s'imposeront à toutes les personnes chargées au Centre de Gestion de la gestion du signalement qui interviennent au stade du recueil ou de son traitement. Les informations détenues par ces personnes sont limitées à ce qui est strictement nécessaire aux seuls besoins de la vérification ou du traitement du signalement.

Le Centre de Gestion veillera à ce que le dispositif assure également :

- La neutralité vis-à-vis des victimes et des auteurs des actes ;
- L'impartialité et l'indépendance des dispositifs de signalement et de traitement ;
- Le traitement rapide des signalements dans le respect des règles relatives au traitement des données personnelles dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Article 3 : Contenu du dispositif de signalement

Les signalements des victimes ou témoins de tels actes sont effectués via un formulaire spécifique :

- Soit complété directement sur le site internet du Centre de Gestion ;
- soit adressé par courrier, sous double enveloppe portant la mention « confidentiel » à l'adresse :

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme
Dispositif signalement
Parc technologique de la Pardieu
7 Rue Condorcet
CS 70007
63063 CLERMONT-FERRAND Cedex 1

Un interlocuteur est accessible au numéro téléphonique suivant : 04 73 28 59 80.

Le signalement téléphonique est recueilli si et uniquement si, celui-ci est complété par un formulaire adressé au Centre de Gestion.

L'auteur du signalement peut joindre à cet envoi toute information ou tout document, quel que soit sa forme ou son support, de nature à étayer son signalement. Il devra fournir également les éléments permettant le cas échéant un échange avec le destinataire du signalement.

Sont mis en place, au sein des services du Centre de Gestion, un référent signalement ainsi qu'un suppléant et une cellule signalement. Cette cellule pluridisciplinaire permettra de pouvoir analyser la situation sous différents angles et de proposer une prise en charge globale à l'issue.

Article 4 : Instruction des signalements

Le référent signalement et la cellule afférente instruisent les signalements reçus selon la procédure ci-dessous :

1^{ère} étape : recueil du signalement

Au sein du Centre de Gestion, le référent signalement s'assure de la recevabilité (l'employeur de l'auteur du signalement doit être conventionné avec le Centre de Gestion) et accuse réception sans délai du signalement. Il prend contact et s'entretient avec l'agent présumé victime ou témoin (entretien téléphonique et ou en présentiel) afin de compléter les éléments à disposition. Il peut, après avoir recueilli le consentement écrit de l'auteur du signalement, s'entretenir avec d'autres témoins. Ces entretiens sont retranscrits dans un document écrit.

2^{ème} étape : orientation de l'agent présumé victime

Si nécessaire et dans une logique de soutien immédiat à la présumée victime, le référent signalement au sein du Centre de Gestion oriente immédiatement l'agent présumé victime vers :

- Les services du Pôle santé, sécurité et qualité de vie au travail du Centre de Gestion avec en premier lieu la mission accompagnement risque psychosocial puis, en second lieu vers la mission santé au travail (médecin du travail, infirmier diplômé en santé au travail). Lorsque la collectivité adhère à un autre service de santé au travail que celui du Centre de Gestion ou si la collectivité possède en son sein ce service, le Centre de Gestion contactera ce dernier ;

- Des intervenants extérieurs : associations, services et professionnels compétents (association de lutte contre les violences faites aux femmes, défenseur des droits...).

3^{ème} étape : analyse du signalement

L'analyse du signalement est effectuée si nécessaire afin d'orienter la victime vers les autorités compétentes pour prendre toute mesure de protection fonctionnelle appropriée et assurer le traitement des faits signalés.

Dans les quinze jours qui suivent le recueil du signalement et sur la base du retour des informations complétant ce dernier, la cellule signalement du Centre de Gestion se réunit. Composé d'un psychologue du travail, du référent signalement, d'un agent de la mission santé au travail, d'un expert juridique, la cellule signalement analyse la situation et propose les mesures qu'elle estime appropriées. A l'issue de la réunion, le référent signalement rédige un compte rendu assorti de propositions. Le référent signalement adresse ce compte rendu à l'agent présumé victime et avec son consentement à la collectivité ou l'établissement concerné. Toute transmission de document vers l'employeur peut mettre fin à la confidentialité des informations (identité de la victime, identité des témoins...) avec le consentement de la présumée victime. Il revient à l'employeur de prendre toutes les mesures fonctionnelles appropriées et d'assurer le traitement des faits en s'appuyant si nécessaire sur les propositions de la cellule signalement.

L'analyse du signalement peut donc se conclure par une orientation de la présumée victime vers :

1. L'autorité territoriale avec le consentement de l'agent. La cellule signalement peut suggérer la mise en œuvre :
 - D'une enquête administrative ;
 - D'un changement d'affectation temporaire ;
 - D'une procédure disciplinaire ;
 - D'une protection fonctionnelle ;
 - De toutes mesures de médiation ou de promotion de la qualité relationnelle ;
 -
2. Si nécessaire, le référent signalement / la cellule signalement oriente l'agent présumé victime vers les autorités judiciaires et/ou signale les faits susceptibles de caractériser un délit au Ministère public (article 40 du Code de la procédure pénale).

Le référent signalement et la cellule signalement, de par leurs fonctions, sont soumis aux obligations de confidentialité.

Le Centre de Gestion s'engage à mettre en œuvre cette procédure dans le respect des dispositions du RGPD.

Le référent signalement avec l'appui de la cellule signalement seront chargés :

- a) D'examiner le signalement reçu, ainsi que ses éventuelles pièces annexes ;
- b) De proposer à la présumée victime / témoins de la situation, dans un cadre garantissant son anonymat, un entretien. Selon les situations et les possibilités, cet entretien pourra avoir lieu dans les locaux du Centre de Gestion, dans des locaux mis à disposition, dans des locaux de l'employeur, par conférence téléphonique ou audiovisuelle. L'objectif de cet entretien est d'informer la victime de ses droits, des procédures et des suites possibles, et de l'orienter vers des professionnel(le)s qui proposent un accompagnement médical, psychologique et juridique. Si nécessaire, un

tel entretien pourra également être proposé à l'auteur du signalement (si ce n'est pas la victime), à l'auteur présumé des faits, à un témoin ;

- c) Dans le cas où la présumée victime / témoins de la situation refuse un tel entretien, de lui transmettre, par tous les moyens appropriés, des informations concernant ses droits, les procédures et les suites possibles, ainsi que les coordonnées des professionnel(le)s susceptibles de l'accompagner ;
- d) De produire un rapport si nécessaire anonymisé, à l'éclairage de cet/ces entretien(s) et en fonction de la nature des faits signalés, indiquant les obligations et préconisations destinées à l'employeur de la présumée victime ou du témoin (mesures conservatoires pour faire cesser les faits, enquête administrative interne, mesures pour que la victime ne subisse pas de représailles, etc.) ;
- e) De notifier ce rapport à l'employeur de la victime et/ou à l'employeur du témoin (après consentement), en ayant auparavant pris son attache afin de déterminer le moyen le plus sûr de garantir la confidentialité des informations contenues, et l'application des préconisations ;
- f) D'inviter l'employeur à préciser les suites données quant aux préconisations formulées dans le rapport.

Un suivi des signalements effectués (nature, nombre) et des suites qui y sont données (règlement du litige, suites disciplinaires, suites judiciaires) est établi.

Ce suivi se traduit par un rapport annuel présenté au Comité Technique – Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (futur Comité Social Territorial - Formation Spécialisée en Santé Sécurité et des Conditions de Travail), et transmis aux collectivités disposant de leur propre Comité Technique - Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (futur Comité Social Territorial - Formation Spécialisée en Santé Sécurité et Conditions de Travail) et ayant confié la mise en œuvre du dispositif au Centre de Gestion.

Article 5 : Tarifs et facturation

Pour les collectivités affiliées, la mise en place de ce service est inclus dans la cotisation obligatoire et ne donne pas lieu à une contribution financière complémentaire.

Pour les collectivités non affiliées, la mise en place de ce dispositif est payante tel que figurant au barème applicable, à savoir 400 euros par dossier bénéficiant d'une orientation de la cellule signalement.

Concernant la tarification pour les collectivités non affiliées, les tarifs pourront être révisés par délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion. Cette délibération devra intervenir avant le 30 juin de l'année N pour une application au 1^{er} janvier de l'année N+1. Les modalités de résiliation sont fixées au point 6 de la convention.

Article 6 : Durée

La présente convention prend effet à compter de sa signature jusqu'au 31 décembre de l'année de la signature. Elle sera renouvelée pour un an par tacite reconduction.

La convention pourra être dénoncée à chaque échéance annuelle par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception et sous réserve d'un préavis de deux mois.

La convention est modifiable par avenant en cas de modification des dispositions législatives et réglementaires ayant permis son établissement.

Article 7 : Protection des données personnelles

Le Centre de Gestion s'assure de la conformité du processus quant au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Article 8 : Règlement des litiges

Toute difficulté d'application de la présente convention fera l'objet d'une rencontre entre le responsable du pôle santé, sécurité et qualité de vie au travail et un responsable de la structure cosignataire afin d'essayer de trouver un accord.

A défaut d'accord, les deux parties pourront s'adresser au Tribunal administratif de Clermont Ferrand, pour le règlement de tout litige éventuel.

La présente convention est établie en deux exemplaires.

A Clermont-Ferrand, le

**Le Président du Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale
du Puy-de-Dôme,**

Le Président du VALTOM,

**Tony BERNARD
Maire de Châteldon**

Laurent BATTUT

Plan d'égalité professionnelle femmes - hommes

SOMMAIRE

1- Eléments de contexte	p 2
2- Panorama statistique du VALTOM	p 3
3- Plan d'actions du VALTOM	p 5

1- Eléments de contexte

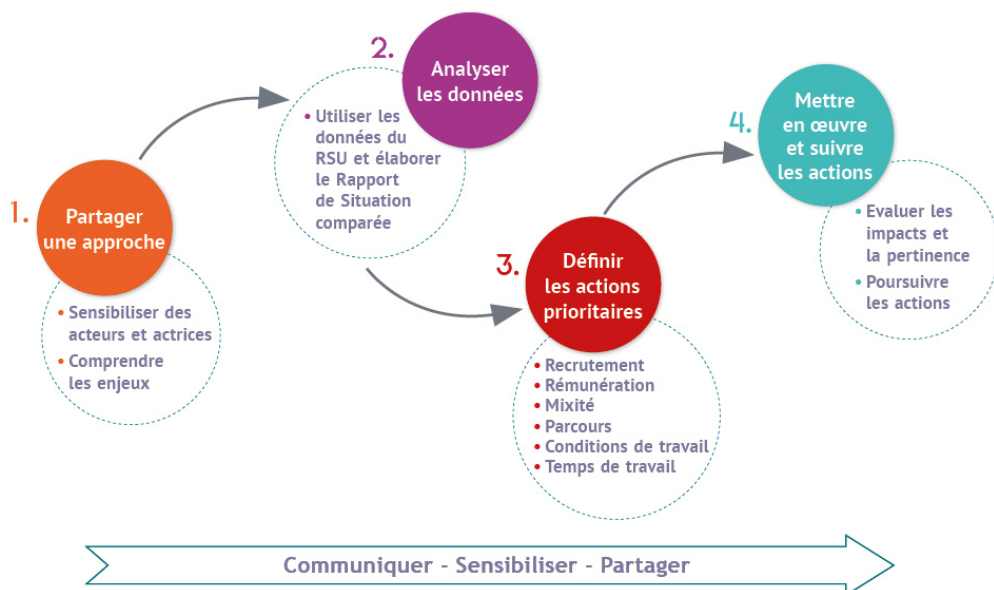
La loi du 6 août 2019 dite Loi Transformation de la Fonction Publique (TPF) transpose les dispositions de l'accord du 30 novembre 2018 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique et édicte de nouvelles obligations pour les employeurs publics :

- Etablissement d'un **plan d'actions** relatives à l'égalité professionnelle pour les collectivités territoriales et Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants - décret n° 2020-528 du 4 mai 2020 ;
- Mise en place d'actions en faveur de l'égalité femmes / hommes dans le cadre de l'élaboration des **Lignes Directrices de Gestion (LDG)** - décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 - dans toutes les collectivités territoriales.
- Obligation de mise en œuvre d'un **dispositif de signalement** des actes de violence, de discrimination, de harcèlement ou d'agissements sexistes.

Cinq raisons d'enclencher une démarche pour promouvoir l'égalité professionnelle

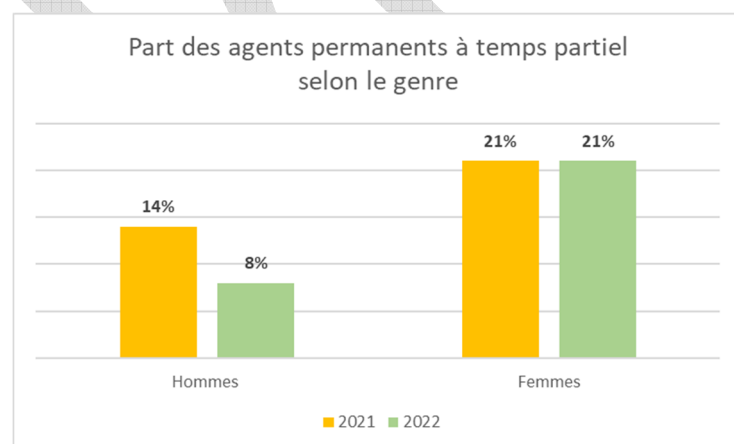
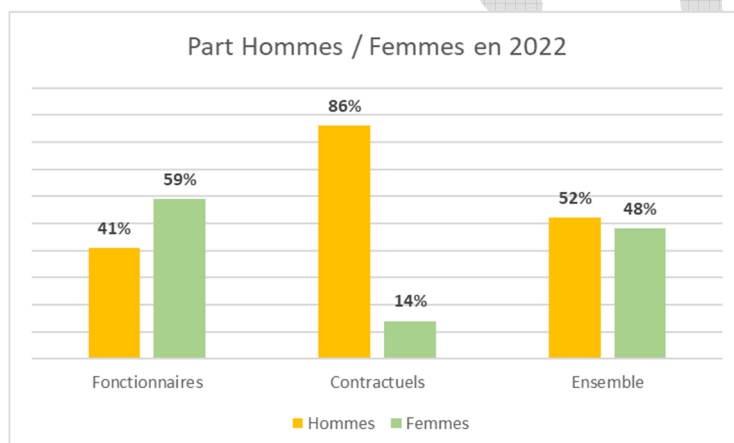
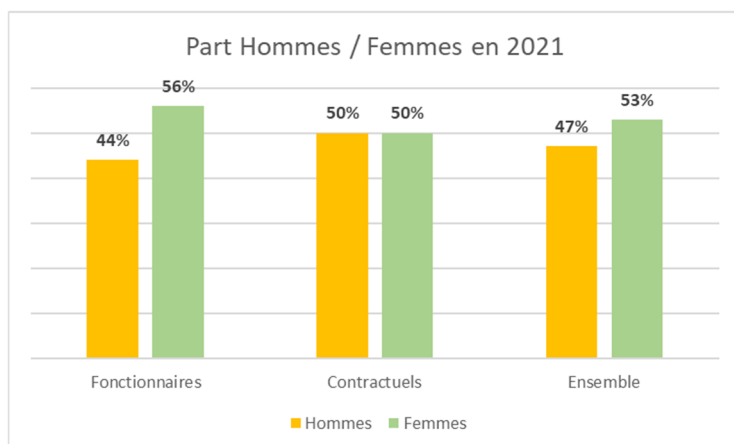
- 1 Promouvoir le bien-être** au travail pour tous les agents ;
- 2 Jouer un rôle d'exemplarité** sur l'ensemble de la société par un effet de levier ;
- 3 Mettre en cohérence** son action interne avec la **vocation d'intérêt général** dévolue aux politiques publiques ;
- 4 Moderniser la gestion de ses ressources humaines** et donner une image positive de la collectivité ;
- 5 Respecter ses obligations** légales et réglementaires.

Les grandes étapes



Panorama statistique du VALTOM

Il s'agit d'une image issue des **données 2021/2022**. Ces données seront à actualiser, à enrichir et à suivre chaque année.



A retenir :

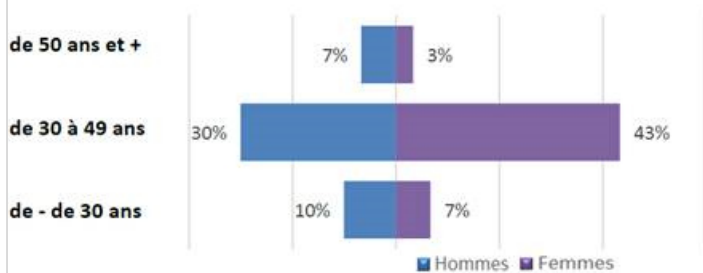
- Il y a plus de femmes que d'hommes fonctionnaires au sein du VALTOM.
- 2022 : hausse de la part des hommes parmi les contractuels, liée à une stagiairisation côté femme et aux recrutements d'agents dédiés au Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO), majoritairement masculins.
- Ensemble plutôt paritaire.
- Changement en 2023 avec l'intégration des agents STGDO au sein des collectivités adhérentes au VALTOM.

A retenir :

- L'écart entre 2021 et 2022 s'explique par le départ d'un agent à temps partiel.

2021

**Pyramide des âges
des agents sur emploi permanent**



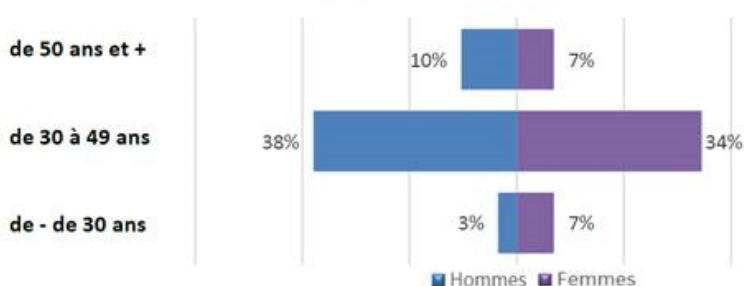
* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

A retenir :

- Certains agents ont basculé au-dessus car ils étaient en fin de dizaine.
- De plus, le mouvement arrivées / départs concernait la tranche 30 à 49 ans.

2022

**Pyramide des âges
des agents sur emploi permanent**



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

2. Le plan d'actions du VALTOM

Axe 1 - Développer une culture de l'égalité entre les hommes et les femmes

- 1.1 Sensibiliser les élus
- 1.2 Sensibiliser les agents

Axe 2 - Tendre vers l'exemplarité

- 2.1 Recruter sans discriminer
- 2.2 Accompagner dans la diversité
- 2.3 Prendre soin des agents

Axe 3 – Promouvoir l'égalité femmes / hommes dans la mise en œuvre de nos actions

- 3.1 Communiquer sans stéréotype
- 3.2 Diffuser la culture de l'égalité

1.1	Développer une culture de l'égalité femmes - hommes SENSIBILISER LES ELUS
Objectif : Prise de conscience et accompagnement au changement	
Actions :	
Fait !	Présenter un point de situation en AG : - Etat des lieux de la représentation femmes - hommes dans les différentes instances et le partager - Présentation du questionnaire de ressenti auprès des agents - Appel à candidatures pour un groupe de travail agents / élus
Fait !	Constituer et réunir la Mission Egalité Professionnelle
1er semestre 2024 + fin 2025	Adresser un sondage de perception aux élus au lancement de la mission et avant la fin du mandat
Avant 2025	Promouvoir une juste représentation au sein des instances et groupes de travail élus du VALTOM : faire remonter aux EPCI l'état de la représentation au sein des instances, chercher à sensibiliser les élues des collectivités adhérentes, s'appuyer sur l'association des femmes élues du PDD.
2024/2025	Proposer des outils de sensibilisation dans des formats adaptés : capsule vidéo, témoignages, formation, théâtre forum, mises en situation...
2025	Présenter un bilan via un nouveau questionnaire "ressenti" agents
Indicateurs : - Nombre de réunions Mission Egalité - Nombre d'actions de sensibilisation - Nombre d'élus sensibilisés - Retours questionnaires agents et élus	
Appuis / ressources : Service Formation RH Prestataires : Formateur Tremplin / Compagnie Narvalo Dominique Briat / capsules vidéo	

1.2

Développer une culture de l'égalité femmes- hommes SENSIBILISER LES AGENTS

Objectif : Faire évoluer les comportements et garantir un climat de travail égalitaire

Actions :

2024	Créer des temps forts de sensibilisation : journée de mobilisation, témoignages, expositions, temps forts, mobilisation auprès d'associations ...
2025	Faire de l'égalité un axe fort du plan de formation : - Via de la formation intra collective (ex : apprendre à repérer les situations discriminantes, formation aux outils de répartition de prise de parole égalitaire, ...) ; - Via une formation ciblée managers / corriger les facteurs discriminants et savoir faire face aux situations problématiques.
2024	Instaurer des outils de prévention / médiation / régulation / résolution : • Créer des outils préventifs aux discriminations et aux violences sexistes et de sensibilisation aux stéréotypes de genre et aux atouts de la mixité ; -> Ex : Boîte aux expressions • Être informé de son droit à la protection fonctionnelle ; • Définir une procédure précise et des outils de détection des situations de harcèlement : Je subis une situation discriminante : quelle est la procédure d'alerte et de prise en charge ? • Normaliser de faciliter les signalements en utilisant les documents réglementaires (document unique).
AG juin 2024	Conventionner avec le CDG / cellule signalement

Indicateurs :

- Nb d'actions de sensibilisation
- Nb de formations
- Délibération + conventionnement avec le CDG pour mettre en place la cellule de signalement
- Nb de signalement et de prise en charge

Appuis / ressources :

- CNFPT
- Cellule CDG
- Retour d'expérience et outils de la Mission Egalité de la Ville de Clermont

2.1

Tendre vers l'exemplarité : RECRUTER SANS DISCRIMINER

Objectif : Repérer les risques de discrimination dans l'ensemble des étapes de la procédure de recrutement en objectivant les procédures

Actions :

A définir	Via une publicité englobante des avis de recrutement et fiches de poste : • Ne faire aucune référence à un genre spécifique, • Ajouter automatiquement la spécification femmes - hommes, • Féminiser ou masculiniser les noms de métiers, • Veiller à rester neutre dans les avis de recrutement et s'adresser indifféremment aux femmes et aux hommes.
A définir	Lors de la phase de sélection des candidats : • Utiliser une grille de lecture objective centrée sur les compétences pour trier les CV, • Favoriser la mixité des jurys de recrutement (tendre vers une composition paritaire), • Adapter les supports d'entretien. Cf grille. Sensibiliser les différents acteurs du recrutement et les élus à la lutte contre les discriminations par le biais d'une fiche rappelant les critères illégaux de recrutement et faisant mention des bonnes pratiques (cf. - conduite entretien : questions discriminantes sur les enfants par ex), • Motiver les décisions de rejet des candidatures.
A définir	Veiller à l'égalité de rémunération (analyse du régime indemnitaire) et assurer un suivi
A définir	Mener une opération test de CV anonyme : quel format ? => Imposer une forme neutre et anonymiser les CV en amont de la sélection

Indicateurs :

- Nb d'annonces parues sous ce modèle inclusif
- Mise en place d'une nouvelle grille d'entretiens
- Part d'hommes et de femmes au cours des entretiens de recrutement
- Nb de jurys paritaires
- Mise en œuvre d'une opération test de CV anonyme

Appuis / ressources :

- CNFPT
- Retour d'expérience autres collectivités ou sourcing des pratiques du secteur privé

2.2	Tendre vers l'exemplarité ACCOMPAGNER DANS LA DIVERSITE
Enjeux : Accompagner dans le déroulement de carrière en prévenant toutes les formes de discrimination et en objectivant les procédures	
Actions :	
A définir	Mettre en place une procédure d'accueil et de retour / réintégration après congé familial, maternité, maladie ou longue absence avec un planning de formation afin d'accompagner et de faciliter la reprise de l'activité.
A définir	Favoriser la prise de postes à responsabilité des femmes, travailler sur la confiance en soi, aider à dépasser les phénomènes d'autocensure et proposer des formations ou des colloques permettant de développer la montée en compétence.
A définir	Recenser les besoins des agents et proposer des fiches actus ciblées ; Par ex : modalités pratiques des congés paternité, incidence de prise de congés familiaux ou de temps partiel sur le déroulement de la carrière à plus long terme, droits à pension, disponibilités pour convenance personnelle, prise en compte des projets personnels de vie (adoption, PMA ...), proches aidants => Lister les problématiques + Rédaction de fiches pratiques avec la réglementation et le positionnement de la collectivité.
A définir	Réinterroger nos pratiques et supports d'entretien professionnels pour qu'ils soient fondés sur des critères cohérents, évaluables et objectifs, clairement définis et expliqués. Ex : - Former les évaluateurs à l'exercice de l'entretien professionnel et à la non-discrimination et rappeler notamment les critères prohibés, - Sensibiliser les évaluateurs (agents encadrants) à neutraliser les absences des agents liées à la parentalité, - Inciter les évaluateurs à recevoir chaque agent individuellement avant et au retour d'un congé familial.
Indicateurs : - Mise en place d'une procédure d'accueil et de retour - Nb de formation permettant de rompre les phénomènes d'autocensure - Nb de fiches actus ciblées (Nb de demandes exprimées + nb de fiches produites et présentées) - Enquête satisfaction (re)prise de poste	
Appuis / ressources : - CNFPT / CDG 63 - Retour d'expérience autres collectivités ou sourcing des pratiques du secteur privé	

2.3	Tendre vers l'exemplarité PRENDRE SOIN DES AGENTS
Enjeux : Concilier les temps de vie et garantir un bien-être professionnel et personnel au service de l'exemplarité et de la performance	
Actions :	
A définir	<u>Appliquer la charte du télétravail en veillant à l'égalité femmes / hommes :</u> - Veiller à prévenir toutes discriminations dans le choix des personnes éligibles au télétravail (cf.- disparité d'accès, d'exercice et de traitement entre les femmes et les hommes, à distance ou sur site. Tous et toutes travaillent et doivent être traités de façon identique (répartition de la charge de travail, moyens et équipements mis à disposition, missions et responsabilités confiées, traitement d'une urgence, participation active aux réunions, etc.). - Suivre les indicateurs, toute transformation organisationnelle étant susceptible d'avoir des conséquences sur l'objectif d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Il est donc important de veiller à ce que les modalités de télétravail, participent à la lutte contre les inégalités.
A définir	<u>Faire évoluer les perceptions et aménager le temps de travail lié aux symptômes menstruels :</u> - Proposer le congé menstruel sur certificat médical pour problème médical avéré type endométriose ; - Expérimenter le télétravail menstruel avec suivi.
Indicateurs : - Suivi régulier des indicateurs liés au télétravail - Mise en place d'un congé menstruel - Expérimentation du télétravail menstruel	
Appuis / ressources : - Retour d'expérience autres collectivités ou sourcing des pratiques du secteur privé	

3.1	Promouvoir l'égalité H/F dans la mise en œuvre nos projets COMMUNIQUER SANS STEREOTYPE
Enjeux : Développer une communication publique englobante qui déconstruit les stéréotypes.	
Actions :	
A définir	Faire un état des lieux critique de notre communication en la réinterrogeant à la lumière d'une communication sans stéréotype.
A définir	Adapter le guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe, recueillir des exemples de termes génériques.
A définir	Inscrire dans les cahiers des charges des agences chargées de la communication interne ou externe de la collectivité une clause contre l'utilisation de stéréotypes de genre
Indicateurs : - Retours critiques de notre communication - Mise en place d'une communication test - Nombre de contrats passés avec clause de lutte contre les stéréotypes de genre	
Appuis / ressources : - Retour d'expérience autres collectivités ou sourcing des pratiques du secteur privé - Documentation Centre Albertine Auclert DocsRessources\hcefh__guide_pratique_com_sans_stereo-_vf-_2015_11_05.pdf	

3.2	Promouvoir l'égalité H/F dans la mise en œuvre nos projets DIFFUSER LA CULTURE DE L'EGALITE
Enjeux : Favoriser l'égalité femmes - hommes jusque dans le déploiement de nos actions, !!! Du fait du secteur d'activité spécifique, il est difficile d'identifier des actions qui, dans leur programmation, pourraient être les supports d'égalité femmes - hommes.	
Actions :	
A définir	Favoriser la montée en compétence de nos partenaires et prestataires via des exigences et clauses favorisant la culture de l'égalité
A définir	Veiller à une juste répartition des tâches entre agents : via des groupes de travail paritaires, une mobilisation équitable dans les évènements portés en interne,
A définir	=> Mobilisation paritaire les évènements...
	Mutualiser notre démarche pour une sensibilisation élargie auprès de nos collectivités adhérentes : partage pour diffusion du sondage réalisé au VALTOM préalablement à la constitution du groupe de travail Egalité.
Indicateurs : - Nb de clauses / prescriptions / exigences introduites dans nos contrats ou conventions - Part d'hommes et de femmes dans les groupes de travail ou en appui des évènements internes - Nb de questionnaires relayés par nos adhérents	
Appuis / ressources : - xxx	

Convention de mise à disposition de service pour un suivi des caractérisations des déchets d'emballages sur le centre de tri Trivalo 63 de PAPREC

Entre le VALTOM représenté par son Président, dûment habilité par délibération n ° d'une part ;

et le Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) représenté par son Président, dûment habilité par délibération n ° d'autre part,

Vu l'article D 5211-16 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) fixant les modalités de remboursement des frais de fonctionnement du service mis à disposition en application du II de l'article L 5211-4-1,

il a été, d'un commun accord, convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention

Les déchets d'emballages, papiers et cartons collectés séparément par les collectivités adhérentes du VALTOM sont triés sur le centre de tri Trivalo 63 à Clermont-Ferrand, appartenant à l'entreprise PAPREC. Ils font l'objet de procédures de caractérisation régulières par collectivité et par type de collecte, soit environ 262 caractérisations par an.

Les caractérisations permettent de définir la composition des gisements entrants et sur cette base de réaffecter les tonnages par matière en vue du recyclage et les refus de tri, ce qui permet d'établir le montant des recettes et des soutiens versés et la facturation des refus de tri par collectivité.

Dans le souci d'un suivi optimal et d'un contrôle accru du prestataire, il est proposé d'expérimenter jusqu'à la fin de l'année 2024, la mutualisation du service de contrôle des caractérisations pour l'ensemble des collectivités adhérentes au VALTOM par le biais d'une mise à disposition de service entre le Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) et le VALTOM.

Article 2 - Objet de la mission

Dans ce cadre, l'agent missionné pour effectuer le suivi des caractérisations sera en charge de :

- Assister aux caractérisations des déchets d'emballages, papiers et cartons collectés séparément, mais également les refus de process du centre de tri Trivalo63 ;
- Vérifier le respect du protocole ;
- Contrôler la répartition des matériaux dans les différentes catégories de tri ;
- Récupérer les feuilles de caractérisation ;
- Prendre des photos des erreurs de tri ;

- Assister aux prélèvements des échantillons dans la mesure du possible lors de son temps de présence.

Article 3 - Durée

La présente mission s'effectuera jusqu'à la fin de l'année 2024 avec la possibilité, selon un préavis d'un mois, d'arrêter la prestation, ou bien de la prolonger pour une durée à fixer conjointement en fonction des besoins.

Article 4 - Définition du coût de fonctionnement du service et des modalités de remboursement

Le remboursement des frais de mise à disposition du service se fera au frais réel (coût brut chargé), à hauteur d'un demi Equivalent Temps Plein (ETP), sur la base d'un agent de Catégorie C, filière technique.

Le rythme de remboursement sera trimestriel sur la base des bulletins de paie transmis.

La première facturation intégrera de manière rétroactive le remboursement du suivi effectué entre le 30 avril 2024 (début de la prestation) et la date d'effet de la présente convention.

Article 5 - Assurances et responsabilités

Durant la mise à disposition du service, le ou les agents concernés agiront sous la responsabilité du SBA, qui tiendra informé le VALTOM en cas de besoin.

Article 6 - Juridiction compétente en cas de litige

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre tout, différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec de voies amiables, de résolution, tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application de cette convention devra être porté devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

La présente convention est établie en deux exemplaires, le ____/____/____.

**Le Président du VALTOM,
Laurent BATTUT**

**Le Président du SBA,
Lionel CHAUVIN**

Résultats budgétaires de l'exercice

31900 - VAL.T.O.M. -

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	35 210 907,00	69 822 850,05	105 033 757,05
Titres de recette émis (b)	21 952 545,12	63 409 612,47	85 362 157,59
Réductions de titres (c)	4 982,55	253 077,36	258 059,91
Recettes nettes (d = b - c)	21 947 562,57	63 156 535,11	85 104 097,68
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	35 210 907,00	69 822 850,05	105 033 757,05
Mandats émis (f)	23 816 546,38	54 989 460,00	78 806 006,38
Annulations de mandats (g)	0,01	3 415 692,24	3 415 692,25
Depenses nettes (h = f - g)	23 816 546,37	51 573 767,76	75 390 314,13
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		11 582 767,35	9 713 783,55
(h - d) Déficit	1 868 983,80		

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

VAL.T.O.M. -

Exercice 2023

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le 06/07/2024

ID 063-256302670-20240604-026-DE

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
- Budget principal	-8 389 115,51		-1 868 983,80		-10 258 099,31
- Investissement	15 923 857,25	9 897 757,00	11 582 767,35		17 608 867,60
- Fonctionnement	7 534 741,74	9 897 757,00	9 713 783,55		7 350 768,29
TOTAL I					
Budgets des services à caractère administratif					
31901-CODOEC					
Investissement			27 776,00		27 776,00
Fonctionnement			27 776,00		27 776,00
Sous-Total			27 776,00		27 776,00
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	7 534 741,74	9 897 757,00	9 741 559,55		7 378 544,29

Page des signatures

31900 - VAL.T.O.M. -

Exercice 2023

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

ROUX Stephane (1013985045-0), Contrôleur principal des Finances Publiques

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour

le service de VAL.T.O.M. - pendant l'année 2023 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

LOYE Denis (1001626849-0), CSC des Finances Publiques de 1ère catégorie

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A DREIF DE L'AUVERGNE ET DEPT..., le 13/02/2024

A CLERMONT METROPOLE ET AMENDES, le 15/02/2024

A , le

A Clermont-Fd, le 04/06/2024



Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le

ID : 063-256302670-20240604-026-DE

VAL.T.O.M. -
BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2023

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M Denis LOYE

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2023 AU 08/02/2024

Nomenclature M14 sup égal 3500h et inf 10000h
Voté par Nature

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5 Annexe	18
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 26
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 30
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	40
1 Balance des comptes	Etat III-1 41
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 71
4EME PARTIE : Page des signatures	72

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

31900 - VAL.T.O.M. -

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total(En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En Milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)	4 400,43	Dotations	
Terrains	4 598,59	Fonds Globalisés	74,73
Constructions	27 675,05	Réserves	83 322,44
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	94,34	Différences sur réalisations d'immobilisations	-35,49
Immobilisations corporelles en cours	8 190,27	Report à nouveau	6 026,10
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	11 582,77
Autres immobilisations corporelles	1 866,65	Subventions transférables	72,03
Total immobilisations corporelles (nettes)	42 424,89	Subventions non transférables	1 098,00
Immobilisations financières	73 897,29	Droits de l'affectant, du concédant, de l'afferment et du remettant	6 405,54
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	120 722,62	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	108 546,12
Créances	12 017,82	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	19 527,27
Disponibilités	4 995,83	Fournisseurs ⁽²⁾	7 150,00
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	2 472,33
TOTAL ACTIF CIRCULANT	17 013,65	Total dettes à court terme	9 622,34
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	29 149,61
		Comptes de régularisations	40,55
TOTAL ACTIF	137 736,27	TOTAL PASSIF	137 736,27

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2024



BILAN (en Euros)

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Subventions d'équipement versées	7 588 247,18	3 421 260,31	4 166 986,87	4 672 870,00
	Autres immobilisations incorporelles	380 743,76	147 297,38	233 446,38	498 950,79
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété	1 318 672,68	12 654,38	1 306 018,30	1 307 335,48
	Constructions en toute propriété	23 004 756,23	6 577,15	22 998 179,08	22 626 570,54
	Construction sur sol autrui en tte prop	214 499,46		214 499,46	214 499,46
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles	5 009 924,11	4 024 509,37	985 414,74	1 142 052,18
	Immobilisations corporelles en cours	8 190 266,40		8 190 266,40	6 810 138,58
	Immo affect à service non personnalisé				
	Immo en concess afferm à dispo immo aff				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo	3 852 335,91	559 760,82	3 292 575,09	3 370 197,27
	Construc reçues au titre mise à dispo	4 339 057,92	457 516,95	3 881 540,97	3 932 652,20
	Construction sur sol autrui mise à dispo	580 825,57		580 825,57	580 825,57
	Réseaux installations voirie rés divers	143 124,84	48 786,89	94 337,95	99 918,36
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles	2 761 720,49	1 880 486,69	881 233,80	992 535,59
MONTANT A REPORTER		57 384 174,55	10 558 849,94	46 825 324,61	46 248 546,02

BILAN (en Euros)

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE SUITE	REPORT	57 384 174,55	10 558 849,94	46 825 324,61	46 248 546,02
	Terrains recus au titre d'affectation				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construc sol d'autrui au titre affectat				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées	1 280 683,00		1 280 683,00	950 300,00
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Avances en garanties d'emprunt				
	Autres créances	72 616 611,27		72 616 611,27	62 879 303,18
	ACTIF IMMOBILISE TOTAL I	131 281 468,82	10 558 849,94	120 722 618,88	110 078 149,20

BILAN (en Euros)

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Terrains				
	Production autre que terrains				
	Autres stocks				
	Redevables et comptes rattachés	4 944 839,91	88 108,90	4 856 731,01	3 813 990,44
	Créanc irrécouv adm par juge des cptes				
	Créances sur l'Etat et collec publiques	6 994 467,54		6 994 467,54	6 622 842,14
	Créances sur BA CCAS et CDE rattachées				
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances	166 622,82		166 622,82	268 373,02
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	4 995 830,16		4 995 830,16	5 942 842,34
	Avances de trésorerie				
	Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT TOTAL II		17 101 760,43	88 108,90	17 013 651,53	16 648 047,94

31900 - VAL.T.O.M. -

Exercice 2023

BILAN (en Euros)

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARI SATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer ou à régulariser				
	Ecart s de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III				
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	148 383 229,25	10 646 958,84	137 736 270,41	126 726 197,14

31900 - VAL.T.O.M. -

BILAN (en Euros)

Exercice 2023

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
FONDS PROPRES	Dotations	0,01	0,01
	Mise à disposition chez le bénéficiaire	6 405 536,12	6 405 536,12
	Affectation par collec de rattachement		
	Réserves	83 322 441,61	73 424 684,61
	Neutra amort subv equip vers		
	Report à nouveau	6 026 100,25	3 584 463,87
	Résultat de l'exercice	11 582 767,35	12 339 393,38
	Subventions transférables	72 032,14	144 916,84
	Différences sur réalisations d'immob	-35 490,12	-4 085,45
	Fonds globalisés	74 728,99	74 728,99
	Subventions non transférables	1 098 000,43	1 098 000,43
	Droits de l'affectant		
FONDS PROPRES TOTAL I		108 546 116,78	97 067 638,80



31900 - VAL.T.O.M. -

Exercice 2023

BILAN (en Euros)

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		



31900 - VAL.T.O.M. -

Exercice 2023

BILAN (en Euros)

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits	19 527 270,39	20 545 252,14
	Emprunts et dettes financières divers		
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Fournisseurs et comptes rattachés	6 377 637,75	6 885 467,38
	Dettes fiscales et sociales	1 611 480,08	1 358 256,59
	Dettes envers l'Etat et les collec publ	26 445,81	106 740,40
	Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées	832 749,14	
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes	1 656,06	1 866,68
	Fournisseurs d'immobilisations	772 366,21	760 975,15
Produits constatés d'avance			
DETTES TOTAL III		29 149 605,44	29 658 558,34



31900 - VAL.T.O.M. -

Exercice 2023

BILAN (en Euros)

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
COMPTES DE REGULARI SATION	Recettes à classer ou à régulariser	40 548,19	
	Ecart s de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	40 548,19	
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	137 736 270,41	126 726 197,14

Compte de Résultat Synthétique

En Milliers d'Euros

31900 - VAL.T.O.M. -

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues	46 842,96	46 040,00
Produits des services	16 090,65	14 071,34
Autres produits	0,01	
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	62 933,62	60 111,34
Traitements, salaires, charges sociales	1 203,64	1 220,16
Achats et charges externes	33 734,54	31 764,68
Participations et interventions	2 260,10	841,31
Dotations aux amortissements et provisions	929,96	1 048,54
Autres charges	6 146,02	6 194,13
Charges courantes non financières	44 274,25	41 068,82
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	18 659,37	19 042,52
Produits courants financiers		
Charges courantes financières	7 169,16	7 549,98
RESULTAT COURANT FINANCIER	-7 169,16	-7 549,98
RESULTAT COURANT	11 490,21	11 492,54
Produits exceptionnels	194,55	914,19
Charges exceptionnelles	102,00	67,33
RESULTAT EXCEPTIONNEL	92,55	846,86
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	11 582,77	12 339,39

31900 - VAL.T.O.M. -

Exercice 2023

COMPTE DE RESULTAT 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts locaux		
Autres impôts et taxes		
Produits services, domaine et ventes div	16 090 647,05	14 071 340,71
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	13,74	2,68
Dotations de l'Etat		
Subventions et participations	46 528 641,23	45 725 681,90
Autres attributions (péréquat, compensa)	314 316,77	314 316,77
TOTAL I	62 933 618,79	60 111 342,06
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires	857 035,86	865 799,71
Charges sociales	346 600,10	354 362,08
Achats et charges externes	33 734 536,52	31 764 680,20
Impôts et taxes	6 083 100,71	6 127 026,91
Dotations amortissements des immob	929 961,91	960 429,49
Dot amort sur charges à répartir		

31900 - VAL.T.O.M. -

COMPTE DE RESULTAT 2023

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
Dotations aux provisions		88 108,90
Autres charges	62 915,88	67 107,58
Contingents et participations		
Subventions	2 260 095,18	841 307,97
TOTAL II	44 274 246,16	41 068 822,84
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	18 659 372,63	19 042 519,22
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo		
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III		
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	7 169 158,55	7 549 983,74
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV	7 169 158,55	7 549 983,74



31900 - VAL.T.O.M. -

Exercice 2023

COMPTE DE RESULTAT 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)	-7 169 158,55	-7 549 983,74
A + B - RESULTAT COURANT	11 490 214,08	11 492 535,48
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions		
Prod exception gestion : Autres opér	4 909,50	577 885,74
Produits des cessions d'immobilisations		
Diff réalis(négatives)repr cpte résultat		
Neutralisation des amortissements		
Prod exception capital : Autres opér	189 643,77	336 305,44
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	194 553,27	914 191,18
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions		
Charg excep op gestion-Autres opérations	102 000,00	67 333,28
Valeur comptable des immo cédées		
Diff réalis(positives)transf à investist		
Charg excep op capital-Autres opérations		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI	102 000,00	67 333,28

Envoyé en préfecture le 24/06/2024 : VAL.T.O.M. -

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le

ID : 063-256302670-20240604-026-DE

31900 - VAL.T.O.M. -

Exercice 2023

COMPTE DE RESULTAT 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	92 553,27	846 857,90
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	63 128 172,06	61 025 533,24
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	51 545 404,71	48 686 139,86
RESULTAT DE L'EXERCICE	11 582 767,35	12 339 393,38



Envoyé en préfecture le 24/06/2024 : VAL.T.O.M. -

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le

ID : 063-256302670-20240604-026-DE

31900 - VAL.T.O.M. -

Exercice 2023

Opérations Compte de Tiers

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2023

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



31900 - VAL.T.O.M. -

Exercice 2023

Opérations Compte de Tiers

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2023

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



31900 - VAL.T.O.M. -

Exercice 2023

Résultats budgétaires de l'exercice

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	35 210 907,00	69 822 850,05	105 033 757,05
Titres de recette émis (b)	21 952 545,12	63 409 612,47	85 362 157,59
Réductions de titres (c)	4 982,55	253 077,36	258 059,91
Recettes nettes (d = b - c)	21 947 562,57	63 156 535,11	85 104 097,68
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	35 210 907,00	69 822 850,05	105 033 757,05
Mandats émis (f)	23 816 546,38	54 989 460,00	78 806 006,38
Annulations de mandats (g)	0,01	3 415 692,24	3 415 692,25
Depenses nettes (h = f - g)	23 816 546,37	51 573 767,76	75 390 314,13
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		11 582 767,35	9 713 783,55
(h - d) Déficit	1 868 983,80		



Envoyé en préfecture le 24/06/2024 : VAL.T.O.M. -

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le

ID : 063-256302670-20240604-026-DE

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

31900 - VAL.T.O.M. -

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	-8 389 115,51		-1 868 983,80		-10 258 099,31
Fonctionnement	15 923 857,25	9 897 757,00	11 582 767,35		17 608 867,60
TOTAL I	7 534 741,74	9 897 757,00	9 713 783,55		7 350 768,29
II - Budgets des services à caractère administratif					
31901-CODOEC					
Investissement					
Fonctionnement			27 776,00		27 776,00
Sous-Total			27 776,00		27 776,00
TOTAL II			27 776,00		27 776,00
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	7 534 741,74	9 897 757,00	9 741 559,55		7 378 544,29



Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

31900 - VAL.T.O.M. -

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Dépenses nettes	Solde prévisions/ réalisations
		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
16	Emprunts et dettes assimilées	11 827 320,00	-40 000,00	11 787 320,00	11 755 289,85	0,01	11 755 289,84	32 030,16
20	Immobilisations incorporelles	336 933,93		336 933,93	135 221,44		135 221,44	201 712,49
21	Immobilisations corporelles	1 517 381,40	61 000,00	1 578 381,40	272 010,48		272 010,48	1 306 370,92
23	Immobilisations en cours	2 506 688,16	-21 000,00	2 485 688,16	1 130 913,25		1 130 913,25	1 354 774,91
26	Participations et créances rattachées à des participations	438 148,00		438 148,00	330 383,00		330 383,00	107 765,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	16 626 471,49		16 626 471,49	13 623 818,02	0,01	13 623 818,01	3 002 653,48
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	16 626 471,49		16 626 471,49	13 623 818,02	0,01	13 623 818,01	3 002 653,48
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	75 000,00		75 000,00	72 884,70		72 884,70	2 115,30
041	Opérations patrimoniales	9 737 320,00	383 000,00	10 120 320,00	10 119 843,66		10 119 843,66	476,34
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	9 812 320,00	383 000,00	10 195 320,00	10 192 728,36		10 192 728,36	2 591,64
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	8 389 115,51		8 389 115,51				8 389 115,51
TOTAL GENERAL		34 827 907,00	383 000,00	35 210 907,00	23 816 546,38	0,01	23 816 546,37	11 394 360,63

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

31900 - VAL.T.O.M. -

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Recettes nettes	Solde prévisions/ réalisations
		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
10	Dotations fonds divers et réserves	9 897 757,00		9 897 757,00	9 897 757,00		9 897 757,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000 000,00		1 000 000,00	1 000 000,00		1 000 000,00	
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	10 897 757,00		10 897 757,00	10 897 757,00		10 897 757,00	
	Opérations d'ordre de transfert entre sections							
SOUS-TOTAL								
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	10 897 757,00		10 897 757,00	10 897 757,00		10 897 757,00	
021	Virement de la section de fonctionnement (section d'investissement)	13 242 830,00		13 242 830,00				13 242 830,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	950 000,00		950 000,00	934 944,46	4 982,55	929 961,91	20 038,09
041	Opérations patrimoniales	9 737 320,00	383 000,00	10 120 320,00	10 119 843,66		10 119 843,66	476,34
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	23 930 150,00	383 000,00	24 313 150,00	11 054 788,12	4 982,55	11 049 805,57	13 263 344,43
TOTAL GENERAL		34 827 907,00	383 000,00	35 210 907,00	21 952 545,12	4 982,55	21 947 562,57	13 263 344,43

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

31900 - VAL.T.O.M. -

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	42 171 138,50		42 171 138,50	42 284 793,97	2 562 984,86	39 721 809,11	2 449 329,39
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 368 800,00		1 368 800,00	1 445 880,07	118 052,94	1 327 827,13	40 972,87
65	Autres charges de gestion courante	2 179 367,00	540 600,00	2 719 967,00	3 050 682,95	727 671,89	2 323 011,06	396 955,94
66	Charges financières	7 206 560,00		7 206 560,00	7 171 158,55	2 000,00	7 169 158,55	37 401,45
67	Charges exceptionnelles	16 000,00	102 000,00	118 000,00	102 000,00		102 000,00	16 000,00
022	Dépenses imprévues - section de fonctionnement	2 928 154,55	-882 600,00	2 045 554,55				2 045 554,55
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	55 870 020,05	-240 000,00	55 630 020,05	54 054 515,54	3 410 709,69	50 643 805,85	4 986 214,20
023	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)	13 242 830,00		13 242 830,00				13 242 830,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	950 000,00		950 000,00	934 944,46	4 982,55	929 961,91	20 038,09
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	14 192 830,00		14 192 830,00	934 944,46	4 982,55	929 961,91	13 262 868,09
TOTAL GENERAL		70 062 850,05	-240 000,00	69 822 850,05	54 989 460,00	3 415 692,24	51 573 767,76	18 249 082,29



Envoyé en préfecture le 24/06/2024 : VAL.T.O.M. -

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le

ID : 063-256302670-20240604-026-DE

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

31900 - VAL.T.O.M. -

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Recettes nettes	Solde prévisions/ réalisations
		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
013	Atténuations de charges				28 363,05		28 363,05	-28 363,05
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	16 031 501,00	-240 000,00	15 791 501,00	16 307 758,14	217 111,09	16 090 647,05	-299 146,05
74	Dotations et participations	47 930 248,80		47 930 248,80	46 876 708,00	33 750,00	46 842 958,00	1 087 290,80
75	Autres produits de gestion courante				13,84	0,10	13,74	-13,74
77	Produits exceptionnels				123 884,74	2 216,17	121 668,57	-121 668,57
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	63 961 749,80	-240 000,00	63 721 749,80	63 336 727,77	253 077,36	63 083 650,41	638 099,39
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	75 000,00		75 000,00	72 884,70		72 884,70	2 115,30
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	75 000,00		75 000,00	72 884,70		72 884,70	2 115,30
002	Résultat de fonctionnement reporté	6 026 100,25		6 026 100,25				6 026 100,25
TOTAL GENERAL		70 062 850,05	-240 000,00	69 822 850,05	63 409 612,47	253 077,36	63 156 535,11	6 666 314,94



Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

31900 - VAL.T.O.M. -

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1641	Emprunts en euros	2 017 981,76	0,01	2 017 981,75
1675	Dettes afférentes aux METP et PPP	9 737 308,09		9 737 308,09
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	11 755 289,85	0,01	11 755 289,84
2031	Frais d'études	133 806,68		133 806,68
2051	Concessions et droits similaires	1 414,76		1 414,76
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	135 221,44		135 221,44
2135	Installations générales agencements et aménagements des constructions	13 470,00		13 470,00
2138	Autres constructions	225 304,51		225 304,51
2158	Autres installations matériel et outillage techniques	24 309,60		24 309,60
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	6 765,50		6 765,50
2184	Mobilier	2 160,87		2 160,87
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	272 010,48		272 010,48
2313	Constructions	1 130 913,25		1 130 913,25
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	1 130 913,25		1 130 913,25
261	Titres de participation	330 383,00		330 383,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 26	Participations et créances rattachées à des participations	330 383,00		330 383,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	13 623 818,02	0,01	13 623 818,01
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	13 623 818,02	0,01	13 623 818,01
13911	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - Etat et Etablissements Nationaux	4 230,00		4 230,00
13913	Subvention d'équipement transférées au compte de résultat - Département	68 654,70		68 654,70
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	72 884,70		72 884,70
2138	Autres constructions	133 321,00		133 321,00
2313	Constructions	249 214,57		249 214,57
2764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé	9 737 308,09		9 737 308,09

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

31900 - VAL.T.O.M. -

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	10 119 843,66		10 119 843,66
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	10 192 728,36		10 192 728,36
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	23 816 546,38	0,01	23 816 546,37

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

31900 - VAL.T.O.M. -

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	9 897 757,00		9 897 757,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	9 897 757,00		9 897 757,00
1641	Emprunts en euros	1 000 000,00		1 000 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	1 000 000,00		1 000 000,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	10 897 757,00		10 897 757,00
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	10 897 757,00		10 897 757,00
28031	Amortissements frais d'études	14 011,90		14 011,90
2804182	Bâtiments et installations	504 516,47		504 516,47
2804421	Biens mobiliers, matériel et études	1 366,66		1 366,66
28051	Concessions et droits similaires	4 178,38		4 178,38
28121	Amortissements plantations d'arbres et d'arbustes	1 317,18		1 317,18
28138	Amortissements autres constructions	486,97		486,97
28158	Autres installations matériel et outillage techniques	135 881,90		135 881,90
28171	Amortissements terrains reçus	37 882,24		37 882,24
281728	Amortissements autres agencements et aménagements	39 739,94		39 739,94
281735	Installations générales agencements et aménagements des constructions	626,76		626,76
281738	Amortissements autres constructions	50 484,47		50 484,47
2817538	Autres réseaux	5 580,41		5 580,41
281757	Amortissements matériel et outillage de voirie	564,09		564,09
281758	Autres installations matériel et outillage techniques	108 769,19	4 982,55	103 786,64
281783	Matériel de bureau et matériel informatique	452,00		452,00
281788	Amortissements autres	6 499,06		6 499,06
28181	Installations générales agencements et aménagements divers	6 804,66		6 804,66
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	12 438,57		12 438,57

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

31900 - VAL.T.O.M. -

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
28184	Mobilier	2 043,61		2 043,61
28188	Amortissements autres immobilisations corporelles	1 300,00		1 300,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	934 944,46	4 982,55	929 961,91
1675	Dettes afférentes aux METP et PPP	9 737 308,09		9 737 308,09
2031	Frais d'études	382 535,57		382 535,57
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	10 119 843,66		10 119 843,66
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	11 054 788,12	4 982,55	11 049 805,57
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	21 952 545,12	4 982,55	21 947 562,57

Envoyé en préfecture le 24/06/2024 : VAL.T.O.M. -

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le

ID : 063-256302670-20240604-026-DE

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

31900 - VAL.T.O.M. -

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
60611	Achats non stockés de fournitures non stockables - eau et assainissement	207 264,72	24 000,00	183 264,72
60612	Achats non stockés de fournitures non stockables - énergie électricité	168 705,16		168 705,16
60621	Achats non stockés de combustibles	1 451,87		1 451,87
60622	Achats non stockés de carburants	2 319,26		2 319,26
60623	Achats non stockés d'alimentation	883,66	44,36	839,30
60628	Achats d'autres fournitures non stockées	43,78		43,78
60632	Achats non stockés de fournitures de petit équipement	4 132,56	992,50	3 140,06
60636	Achats non stockés de vêtements de travail	3 075,70		3 075,70
6064	Achats non stockés de fournitures administratives	1 742,81		1 742,81
6078	Achats de marchandises - autres marchandises	119 937,53	940,00	118 997,53
611	Contrats prestations de services	34 056 701,80	1 656 095,84	32 400 605,96
6135	Services extérieurs - locations mobilières	156 230,19	5 000,00	151 230,19
615221	Bâtiments publics	170 272,73	34 547,58	135 725,15
61524	Services extérieurs - entretien et réparations de bois et forêts	1 557,00	1 557,00	
61551	Services extérieurs - entretien et réparations sur matériel roulant	35,00		35,00
6156	Services extérieurs - maintenance	17 113,86		17 113,86
6161	Multirisques	108 733,65		108 733,65
6168	Autres	21 629,56		21 629,56
617	Services extérieurs - études et recherches	221 995,31	23 623,30	198 372,01
6182	Services extérieurs - divers - documentation générale et technique	2 134,43		2 134,43
6184	Services extérieurs - divers - versements à des organismes de formation	15 231,67		15 231,67
6185	Services extérieurs - divers - frais de colloques et séminaires	1 080,00		1 080,00
6226	Rémunération d'intermédiaires et honoraires - honoraires	4 460,84		4 460,84
6227	Rémunération d'intermédiaires et honoraires frais d'actes et de contentieux	9 272,84	440,00	8 832,84

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

31900 - VAL.T.O.M. -

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6231	Publicité publications relations publiques - annonces et insertions	11 243,31		11 243,31
6238	Publicité publications relations publiques - divers	48 407,69	20 621,50	27 786,19
6251	Déplacements missions et réceptions - voyages et déplacements	12 683,31		12 683,31
6256	Déplacements missions et réceptions - missions	3 685,23		3 685,23
6257	Déplacements missions et réceptions - réceptions	9 611,79	199,05	9 412,74
6261	Frais d'affranchissement	1 876,94		1 876,94
6262	Frais de télécommunications	19 832,11		19 832,11
627	Autres services extérieurs - services bancaires et assimilés	11,79		11,79
6281	Autres services extérieurs - concours divers (cotisations ...)	9 581,63		9 581,63
6288	Autres services extérieurs	21 940,00		21 940,00
63512	Impôts directs - taxes foncières	1 567 223,16	780 000,00	787 223,16
63513	Impôts directs - autres impôts locaux	70 344,88	14 923,73	55 421,15
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	23,20		23,20
637	Autres impôts taxes et versements assimilés sur rémunération autres organismes	5 212 323,00		5 212 323,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	42 284 793,97	2 562 984,86	39 721 809,11
6218	Autre personnel extérieur au service	91 162,37	23 444,45	67 717,92
6331	Versement mobilité	14 069,94	1 003,75	13 066,19
6332	Cotisations versées au FNAL	3 537,37	252,87	3 284,50
6336	Cotisation au centre national et au centres de gestion fonction publique territoriale	12 662,90	903,39	11 759,51
64111	Personnel titulaire - rémunération principale	712 521,52	54 205,50	658 316,02
64112	Personnel titulaire - nbi supplément familial et indemnité de résidence	6 238,67		6 238,67
64118	Personnel titulaire - autres indemnités	8 911,65		8 911,65
64131	Personnel non titulaire - rémunération	207 200,98	14 351,06	192 849,92
64138	Autres indemnités	4,48		4,48

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

31900 - VAL.T.O.M. -

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6417	Rémunérations des apprentis	10 865,98	891,09	9 974,89
6451	Charges securite sociale et prévoyance cotisations à l'URSSAF	140 114,89	9 939,68	130 175,21
6453	Cotisations aux caisses de retraites	170 957,83	12 520,43	158 437,40
6454	Charges securite sociale et prévoyance cotisations aux ASSEDIC	7 930,61	540,72	7 389,89
6455	Charges securite sociale prevoyance-Cotis. p assurance du personnel	47 449,75		47 449,75
6475	Autres charges sociales - médecine du travail pharmacie	3 147,85		3 147,85
6488	Autres charges de personnel	9 103,28		9 103,28
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	1 445 880,07	118 052,94	1 327 827,13
6531	Indemnités des maires adjoints et conseillers	65 240,68	5 348,89	59 891,79
6533	Cotisations de retraite des maires adjoints et conseillers	3 289,64	267,00	3 022,64
657351	Subventions fonctionnement aux organismes publics - GFP de rattachement	707 500,00	707 500,00	
65738	Subventions de fonctionnement aux organismes publics - autres organismes publics	2 252 388,51		2 252 388,51
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	22 262,67	14 556,00	7 706,67
65888	Autres	1,45		1,45
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	3 050 682,95	727 671,89	2 323 011,06
66111	Intérêts réglés à l'écheance	289 205,71		289 205,71
6615	Charges d'intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	2 625,00	1 500,00	1 125,00
6616	Charges d'intérêts bancaires et sur opérations financières (escompte..)	500,00	500,00	
6618	Charges d'intérêts des autres dettes	6 862 550,80		6 862 550,80
6688	Autres	16 277,04		16 277,04
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	7 171 158,55	2 000,00	7 169 158,55
673	Charges exceptionnelles - titres annulés (sur exercices antérieurs)	102 000,00		102 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	102 000,00		102 000,00

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	54 054 515,54	3 410 709,69	50 643 805,85

Envoyé en préfecture le 24/06/2024 : VAL.T.O.M. -

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le

ID : 063-256302670-20240604-026-DE

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

31900 - VAL.T.O.M. -

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6811	Dotations aux Amortissements immobilisations incorporelles et corporelles	934 944,46	4 982,55	929 961,91
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	934 944,46	4 982,55	929 961,91
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	934 944,46	4 982,55	929 961,91
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	54 989 460,00	3 415 692,24	51 573 767,76

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

31900 - VAL.T.O.M. -

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	28 363,05		28 363,05
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	28 363,05		28 363,05
70323	Utilisation domaine - redevance d'occupation du domaine public communal	642 787,06	83 000,00	559 787,06
70388	Autres redevances et recettes diverses	49 689,50		49 689,50
70612	Prestation de services redevance spéciale d'enlèvement des ordures	2 850 535,68		2 850 535,68
70688	Prestations de services autres prestations de service	8 969 853,89	6 040,40	8 963 813,49
7078	Ventes d'autres marchandises	2 654 994,95	90 000,00	2 564 994,95
70878	Autres produits - remboursement de frais par d'autres redevables	1 139 897,06	38 070,69	1 101 826,37
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	16 307 758,14	217 111,09	16 090 647,05
74751	Participations - GFP de rattachement	46 554 891,23	33 750,00	46 521 141,23
7478	Participations - autres organismes	7 500,00		7 500,00
7488	Autres attributions et participations	314 316,77		314 316,77
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Dotations et participations	46 876 708,00	33 750,00	46 842 958,00
7588	Autres produits divers de gestion courante	13,84	0,10	13,74
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	13,84	0,10	13,74
773	Produits exceptionnels mandats annulés (exercices antérieurs) ou atteints par déchéance quadriennale	4 909,50		4 909,50
7788	Produits exceptionnels divers	118 975,24	2 216,17	116 759,07
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	123 884,74	2 216,17	121 668,57
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	63 336 727,77	253 077,36	63 083 650,41
777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	72 884,70		72 884,70
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	72 884,70		72 884,70
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	72 884,70		72 884,70
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	63 409 612,47	253 077,36	63 156 535,11

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

31900 - VAL.T.O.M. -

Exercice 2023

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotation		0,01						0,01		0,01
10222	FCTVA		74 728,99						74 728,99		74 728,99
1022	Sous Total compte 1022		74 728,99						74 728,99		74 728,99
1027	Mise à disposition chez le bénéficiaire		6 405 536,12						6 405 536,12		6 405 536,12
102	Sous Total compte 102		6 480 265,12						6 480 265,12		6 480 265,12
1068	Excéd't de fonctionnement capitalisé		73 424 684,61				9 897 757,00		83 322 441,61		83 322 441,61
106	Sous Total compte 106		73 424 684,61				9 897 757,00		83 322 441,61		83 322 441,61
10	Sous Total compte 10		79 904 949,73				9 897 757,00		89 802 706,73		89 802 706,73
110	Report à nouveau solde créditeur		3 584 463,87	9 897 757,00	12 339 393,38			9 897 757,00	15 923 857,25		6 026 100,25
11	Sous Total compte 11		3 584 463,87	9 897 757,00	12 339 393,38			9 897 757,00	15 923 857,25		6 026 100,25
12	Résultat exercice excéd déficit		12 339 393,38	12 339 393,38				12 339 393,38	12 339 393,38		0,00
12	Sous Total compte 12		12 339 393,38	12 339 393,38				12 339 393,38	12 339 393,38		0,00
1311	Subv équipt transf - Etat et EPN		21 150,00						21 150,00		21 150,00



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

31900 - VAL.T.O.M. -

Exercice 2023

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1313	Subv équipt transf - Dépt		745 179,22	277 884,12				277 884,12	745 179,22		467 295,10
131	Sous Total compte 131		766 329,22	277 884,12				277 884,12	766 329,22		488 445,10
1321	Etat et EPN		4 954,59						4 954,59		4 954,59
1323	Dépt		744 748,26						744 748,26		744 748,26
13248	Autres communes		392,00						392,00		392,00
1324	Sous Total compte 1324		392,00						392,00		392,00
13258	Autres groupements		1 256,00						1 256,00		1 256,00
1325	Sous Total compte 1325		1 256,00						1 256,00		1 256,00
1328	Autres		267 065,56						267 065,56		267 065,56
132	Sous Total compte 132		1 018 416,41						1 018 416,41		1 018 416,41
1348	Autres fonds affect équipt non transf		53 960,50						53 960,50		53 960,50
134	Sous Total compte 134		53 960,50						53 960,50		53 960,50
1388	Autres subv invest non transf autres		25 623,52						25 623,52		25 623,52

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

31900 - VAL.T.O.M. -

Exercice 2023

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
138	Sous Total compte 138		25 623,52						25 623,52		25 623,52
13911	Subv équipt transf - Etat EPN	8 460,00				4 230,00		12 690,00		12 690,00	
13913	Subv équipt transf - Dépt	612 952,38			277 884,12	68 654,70		681 607,08	277 884,12	403 722,96	
1391	Sous Total compte 1391	621 412,38			277 884,12	72 884,70		694 297,08	277 884,12	416 412,96	
139	Sous Total compte 139	621 412,38			277 884,12	72 884,70		694 297,08	277 884,12	416 412,96	
13	Sous Total compte 13	621 412,38	1 864 329,65	277 884,12	277 884,12	72 884,70		972 181,20	2 142 213,77		1 170 032,57
1641	Emprunts en euros		20 545 252,14			2 017 981,76	1 000 000,01	2 017 981,76	21 545 252,15		19 527 270,39
164	Sous Total compte 164		20 545 252,14			2 017 981,76	1 000 000,01	2 017 981,76	21 545 252,15		19 527 270,39
1675	Dettes afférentes aux METP et PPP			424 328,81	424 328,81	9 737 308,09	9 737 308,09	10 161 636,90	10 161 636,90		0,00
167	Sous Total compte 167			424 328,81	424 328,81	9 737 308,09	9 737 308,09	10 161 636,90	10 161 636,90		0,00
16	Sous Total compte 16		20 545 252,14	424 328,81	424 328,81	11 755 289,85	10 737 308,10	12 179 618,66	31 706 889,05		19 527 270,39
192	Plus ou moins-values cessions immo	4 085,45						4 085,45		4 085,45	
193	Autres neutralisations et régularisation			31 404,67				31 404,67		31 404,67	



		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
19	Sous Total compte 19	4 085,45		31 404,67				35 490,12		35 490,12	
	Total classe 1	625 497,83	118 238 388,77	22 970 767,98	13 041 606,31	11 828 174,55	20 635 065,10	35 424 440,36	151 915 060,18	451 903,08	116 942 522,90
2031	Frais d'études	546 993,07				133 806,68	382 535,57	680 799,75	382 535,57	298 264,18	
203	Sous Total compte 203	546 993,07				133 806,68	382 535,57	680 799,75	382 535,57	298 264,18	
204182	Bâtiments et installations	7 567 747,18						7 567 747,18		7 567 747,18	
20418	Sous Total compte 20418	7 567 747,18						7 567 747,18		7 567 747,18	
2041	Sous Total compte 2041	7 567 747,18						7 567 747,18		7 567 747,18	
204421	Biens mobiliers, matériel et études	20 500,00						20 500,00		20 500,00	
20442	Sous Total compte 20442	20 500,00						20 500,00		20 500,00	
2044	Sous Total compte 2044	20 500,00						20 500,00		20 500,00	
204	Sous Total compte 204	7 588 247,18						7 588 247,18		7 588 247,18	
2051	Concessions et droits similaires	81 064,82				1 414,76		82 479,58		82 479,58	
205	Sous Total compte 205	81 064,82				1 414,76		82 479,58		82 479,58	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

31900 - VAL.T.O.M. -

Exercice 2023

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
20	Sous Total compte 20	8 216 305,07				135 221,44	382 535,57	8 351 526,51	382 535,57	7 968 990,94	
2111	Terrains nus	1 192 384,75						1 192 384,75		1 192 384,75	
211	Sous Total compte 211	1 192 384,75						1 192 384,75		1 192 384,75	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	19 758,24						19 758,24		19 758,24	
2128	Autres agenct et améngt terrains	106 529,69						106 529,69		106 529,69	
212	Sous Total compte 212	126 287,93						126 287,93		126 287,93	
2135	Instal gales agenct amégts const	27 119,11				13 470,00		40 589,11		40 589,11	
2138	Autres constructions	22 605 541,61				358 625,51		22 964 167,12		22 964 167,12	
213	Sous Total compte 213	22 632 660,72				372 095,51		23 004 756,23		23 004 756,23	
2148	Construct sol autrui - autres constructs	214 499,46						214 499,46		214 499,46	
214	Sous Total compte 214	214 499,46						214 499,46		214 499,46	
2158	Autres instal mat outil tech	4 722 493,98			31 404,67	24 309,60		4 746 803,58	31 404,67	4 715 398,91	
215	Sous Total compte 215	4 722 493,98			31 404,67	24 309,60		4 746 803,58	31 404,67	4 715 398,91	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

31900 - VAL.T.O.M. -

Exercice 2023

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21711	Terrains nus	4 301,98						4 301,98		4 301,98	
21713	Terr aménagés autres que voirie	3 268 943,24						3 268 943,24		3 268 943,24	
2171	Sous Total compte 2171	3 273 245,22						3 273 245,22		3 273 245,22	
21728	Autres agenct et améngt terrains	579 090,69						579 090,69		579 090,69	
2172	Sous Total compte 2172	579 090,69						579 090,69		579 090,69	
21731	Batiments publics	113 579,31						113 579,31		113 579,31	
21735	IGAAC constructions	130 363,37						130 363,37		130 363,37	
21738	Autres constructions	4 095 115,24						4 095 115,24		4 095 115,24	
2173	Sous Total compte 2173	4 339 057,92						4 339 057,92		4 339 057,92	
21748	Construct sol autrui-autres construct	580 825,57						580 825,57		580 825,57	
2174	Sous Total compte 2174	580 825,57						580 825,57		580 825,57	
217534	Réseaux électrification	17 917,15						17 917,15		17 917,15	
217538	Autres réseaux	125 207,69						125 207,69		125 207,69	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

31900 - VAL.T.O.M. -

Exercice 2023

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21753	Sous Total compte 21753	143 124,84						143 124,84		143 124,84	
21757	Mat et outillage de voirie	4 096,38						4 096,38		4 096,38	
21758	Autres instal mat outil tech	2 040 509,63						2 040 509,63		2 040 509,63	
2175	Sous Total compte 2175	2 187 730,85						2 187 730,85		2 187 730,85	
21782	Mat de transport	445 038,47						445 038,47		445 038,47	
21783	Mat bureau mat informatique	6 760,81						6 760,81		6 760,81	
21788	Aut immob corp reques par mise à dispo	265 315,20						265 315,20		265 315,20	
2178	Sous Total compte 2178	717 114,48						717 114,48		717 114,48	
217	Sous Total compte 217	11 677 064,73						11 677 064,73		11 677 064,73	
2181	Instal gales agenct amngts divers	102 069,97						102 069,97		102 069,97	
2182	Mat de transport	22 095,89						22 095,89		22 095,89	
2183	Mat bureau mat informatique	117 612,63				6 765,50		124 378,13		124 378,13	
2184	Mobilier	36 721,68				2 160,87		38 882,55		38 882,55	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

31900 - VAL.T.O.M. -

Exercice 2023

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2188	Autres immobilisations corporelles	7 098,66						7 098,66		7 098,66	
218	Sous Total compte 218	285 598,83				8 926,37		294 525,20		294 525,20	
21	Sous Total compte 21	40 850 990,40			31 404,67	405 331,48		41 256 321,88	31 404,67	41 224 917,21	
2313	Constructions	6 810 138,58				1 380 127,82		8 190 266,40		8 190 266,40	
231	Sous Total compte 231	6 810 138,58				1 380 127,82		8 190 266,40		8 190 266,40	
23	Sous Total compte 23	6 810 138,58				1 380 127,82		8 190 266,40		8 190 266,40	
261	Titres de participation	950 300,00				330 383,00		1 280 683,00		1 280 683,00	
26	Sous Total compte 26	950 300,00				330 383,00		1 280 683,00		1 280 683,00	
2764	Créances particul et aut pers droit priv	62 879 303,18				9 737 308,09		72 616 611,27		72 616 611,27	
276	Sous Total compte 276	62 879 303,18				9 737 308,09		72 616 611,27		72 616 611,27	
27	Sous Total compte 27	62 879 303,18				9 737 308,09		72 616 611,27		72 616 611,27	
28031	Amort frais études		56 047,60				14 011,90		70 059,50		70 059,50
2803	Sous Total compte 2803		56 047,60				14 011,90		70 059,50		70 059,50

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

31900 - VAL.T.O.M. -

Exercice 2023

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2804182	Bâtiments et installations		2 908 377,16				504 516,47		3 412 893,63		3 412 893,63
280418	Sous Total compte 280418		2 908 377,16				504 516,47		3 412 893,63		3 412 893,63
28041	Sous Total compte 28041		2 908 377,16				504 516,47		3 412 893,63		3 412 893,63
2804421	Biens mobiliers, matériel et études		7 000,02				1 366,66		8 366,68		8 366,68
280442	Sous Total compte 280442		7 000,02				1 366,66		8 366,68		8 366,68
28044	Sous Total compte 28044		7 000,02				1 366,66		8 366,68		8 366,68
2804	Sous Total compte 2804		2 915 377,18				505 883,13		3 421 260,31		3 421 260,31
28051	Concessions et droits similaires		73 059,50				4 178,38		77 237,88		77 237,88
2805	Sous Total compte 2805		73 059,50				4 178,38		77 237,88		77 237,88
280	Sous Total compte 280		3 044 484,28				524 073,41		3 568 557,69		3 568 557,69
28121	Amort plantations d'arbres et d'arbustes		11 337,20				1 317,18		12 654,38		12 654,38
2812	Sous Total compte 2812		11 337,20				1 317,18		12 654,38		12 654,38
28138	Amort autres constructions		6 090,18				486,97		6 577,15		6 577,15

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

31900 - VAL.T.O.M. -

Exercice 2023

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2813	Sous Total compte 2813		6 090,18				486,97		6 577,15		6 577,15
28158	Autres instal mat outil tech		3 725 580,91				135 881,90		3 861 462,81		3 861 462,81
2815	Sous Total compte 2815		3 725 580,91				135 881,90		3 861 462,81		3 861 462,81
28171	Amort terr reçus		227 293,44				37 882,24		265 175,68		265 175,68
281728	Amort autres agenct et amégat		254 845,20				39 739,94		294 585,14		294 585,14
28172	Sous Total compte 28172		254 845,20				39 739,94		294 585,14		294 585,14
281735	Instal gales agenct amégts const		14 368,34				626,76		14 995,10		14 995,10
281738	Amort autres constructions		392 037,38				50 484,47		442 521,85		442 521,85
28173	Sous Total compte 28173		406 405,72				51 111,23		457 516,95		457 516,95
2817538	Autres réseaux		43 206,48				5 580,41		48 786,89		48 786,89
281753	Sous Total compte 281753		43 206,48				5 580,41		48 786,89		48 786,89
281757	Amort mat outillage voirie		3 532,29				564,09		4 096,38		4 096,38
281758	Autres instal mat outil tech		1 106 429,70			4 982,55	108 769,19	4 982,55	1 215 198,89		1 210 216,34



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

31900 - VAL.T.O.M. -

Exercice 2023

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28175	Sous Total compte 28175		1 153 168,47			4 982,55	114 913,69	4 982,55	1 268 082,16		1 263 099,61
281782	Mat de transport		445 038,47						445 038,47		445 038,47
281783	Mat bureau mat informatique		6 308,81				452,00		6 760,81		6 760,81
281788	Amort autres		207 875,63				6 499,06		214 374,69		214 374,69
28178	Sous Total compte 28178		659 222,91				6 951,06		666 173,97		666 173,97
2817	Sous Total compte 2817		2 700 935,74			4 982,55	250 598,16	4 982,55	2 951 533,90		2 946 551,35
28181	Instal gales agentct amngts divers		6 804,66				6 804,66		13 609,32		13 609,32
28182	Mat de transport		22 095,89						22 095,89		22 095,89
28183	Mat bureau mat informatique		81 372,04				12 438,57		93 810,61		93 810,61
28184	Mobilier		26 992,19				2 043,61		29 035,80		29 035,80
28188	Amort autres immobilisations corporelles		3 194,94				1 300,00		4 494,94		4 494,94
2818	Sous Total compte 2818		140 459,72				22 586,84		163 046,56		163 046,56
281	Sous Total compte 281		6 584 403,75			4 982,55	410 871,05	4 982,55	6 995 274,80		6 990 292,25

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

31900 - VAL.T.O.M. -

Exercice 2023

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28	Sous Total compte 28		9 628 888,03			4 982,55	934 944,46	4 982,55	10 563 832,49		10 558 849,94
	Total classe 2	119 707 037,23	9 628 888,03		31 404,67	11 993 354,38	1 317 480,03	131 700 391,61	10 977 772,73	131 281 468,82	10 558 849,94
4011	Fournisseurs		4 404 709,76	36 270 695,83	36 181 994,07			36 270 695,83	40 586 703,83		4 316 008,00
401	Sous Total compte 401		4 404 709,76	36 270 695,83	36 181 994,07			36 270 695,83	40 586 703,83		4 316 008,00
4041	Fournis immob		759 402,98	37 302 050,44	36 612 719,65			37 302 050,44	37 372 122,63		70 072,19
40471	Fournis immob - retenues de garantie		1 572,17						1 572,17		1 572,17
40472	Fournisseurs immo - Cession, Oppositions			16 101 889,92	16 802 611,77			16 101 889,92	16 802 611,77		700 721,85
4047	Sous Total compte 4047		1 572,17	16 101 889,92	16 802 611,77			16 101 889,92	16 804 183,94		702 294,02
404	Sous Total compte 404		760 975,15	53 403 940,36	53 415 331,42			53 403 940,36	54 176 306,57		772 366,21
408	Fournis factures non parvenues		2 480 757,62	4 961 515,24	4 542 387,37			4 961 515,24	7 023 144,99		2 061 629,75
40	Sous Total compte 40		7 646 442,53	94 636 151,43	94 139 712,86			94 636 151,43	101 786 155,39		7 150 003,96
4111	Redevables - amiable	3 681 697,69		19 032 338,62	17 863 945,55			22 714 036,31	17 863 945,55	4 850 090,76	
4116	Redevables - contentieux	9 330,96		29 111,03	29 460,90			38 441,99	29 460,90	8 981,09	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

31900 - VAL.T.O.M. -

Exercice 2023

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
411	Sous Total compte 411	3 691 028,65		19 061 449,65	17 893 406,45			22 752 478,30	17 893 406,45	4 859 071,85	
4181	Redevables produits non encore facturés	211 070,69		85 768,06	211 070,69			296 838,75	211 070,69	85 768,06	
418	Sous Total compte 418	211 070,69		85 768,06	211 070,69			296 838,75	211 070,69	85 768,06	
41	Sous Total compte 41	3 902 099,34		19 147 217,71	18 104 477,14			23 049 317,05	18 104 477,14	4 944 839,91	
421	Personnel - rémunérations dues			799 039,23	799 039,23			799 039,23	799 039,23		0,00
42	Sous Total compte 42			799 039,23	799 039,23			799 039,23	799 039,23		0,00
431	Sécurité sociale			283 934,44	283 934,44			283 934,44	283 934,44		0,00
437	Autres organismes sociaux			288 592,97	288 592,97			288 592,97	288 592,97		0,00
43	Sous Total compte 43			572 527,41	572 527,41			572 527,41	572 527,41		0,00
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable	5 617 326,42		50 816 649,34	50 244 405,64			56 433 975,76	50 244 405,64	6 189 570,12	
4416	Etat aut col pub sub à recev contentieux	466 335,23		1 330 690,51	1 405 197,57			1 797 025,74	1 405 197,57	391 828,17	
441	Sous Total compte 441	6 083 661,65		52 147 339,85	51 649 603,21			58 231 001,50	51 649 603,21	6 581 398,29	
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			33 803,90	33 804,00			33 803,90	33 804,00		0,10

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

31900 - VAL.T.O.M. -

Exercice 2023

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
442	Sous Total compte 442			33 803,90	33 804,00			33 803,90	33 804,00		0,10
44331	Opér particulières avec Département_Dép			15 164,57	15 164,57			15 164,57	15 164,57		0,00
4433	Sous Total compte 4433			15 164,57	15 164,57			15 164,57	15 164,57		0,00
44351	Opér particul grp dépenses		67 500,00	792 883,85	751 829,66			792 883,85	819 329,66		26 445,81
4435	Sous Total compte 4435		67 500,00	792 883,85	751 829,66			792 883,85	819 329,66		26 445,81
44381	Aut serv organ pub - dépenses		39 240,40	2 291 628,91	2 252 388,51			2 291 628,91	2 291 628,91		0,00
4438	Sous Total compte 4438		39 240,40	2 291 628,91	2 252 388,51			2 291 628,91	2 291 628,91		0,00
443	Sous Total compte 443		106 740,40	3 099 677,33	3 019 382,74			3 099 677,33	3 126 123,14		26 445,81
44551	Etat - TVA à décaisser			1 615 718,00	1 808 211,00			1 615 718,00	1 808 211,00		192 493,00
4455	Sous Total compte 4455			1 615 718,00	1 808 211,00			1 615 718,00	1 808 211,00		192 493,00
44562	Etat - TVA déduct sur immobilisations			307 467,46	307 467,46			307 467,46	307 467,46		0,00
44566	TVA déduct sur autres biens et services	392 189,49		4 732 045,65	4 711 165,89			5 124 235,14	4 711 165,89	413 069,25	
44567	Etat - crédit de TVA à reporter	113 241,00		96 499,00	209 740,00			209 740,00	209 740,00		0,00



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

31900 - VAL.T.O.M. -

Exercice 2023

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4456	Sous Total compte 4456	505 430,49		5 136 012,11	5 228 373,35			5 641 442,60	5 228 373,35	413 069,25	
44571	Etat - TVA collectée		563 332,86	6 935 741,79	7 011 395,91			6 935 741,79	7 574 728,77		638 986,98
4457	Sous Total compte 4457		563 332,86	6 935 741,79	7 011 395,91			6 935 741,79	7 574 728,77		638 986,98
445	Sous Total compte 445	505 430,49	563 332,86	13 687 471,90	14 047 980,26			14 192 902,39	14 611 313,12		418 410,73
447	Autres impôts taxes verSEMENTS assimilés			6 161 176,19	6 161 176,19			6 161 176,19	6 161 176,19		0,00
4486	Autres charges à payer		794 923,73	1 589 847,46	1 574 923,73			1 589 847,46	2 369 847,46		780 000,00
4487	Produits à recevoir	33 750,00			33 750,00			33 750,00	33 750,00		0,00
448	Sous Total compte 448	33 750,00	794 923,73	1 589 847,46	1 608 673,73			1 623 597,46	2 403 597,46		780 000,00
44	Sous Total compte 44	6 622 842,14	1 464 996,99	76 719 316,63	76 520 620,13			83 342 158,77	77 985 617,12	5 356 541,65	
45101	Cpte rattaché avec à subdiv par budg ann			1 474 274,64	2 307 023,78			1 474 274,64	2 307 023,78		832 749,14
451	Sous Total compte 451			1 474 274,64	2 307 023,78			1 474 274,64	2 307 023,78		832 749,14
45	Sous Total compte 45			1 474 274,64	2 307 023,78			1 474 274,64	2 307 023,78		832 749,14
466	Excédent de verSEMENT				247,06				247,06		247,06

Envoyé en préfecture le 24/06/2024 : VAL.T.O.M. -

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le

ID : 063-256302670-20240604-026-DE

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

31900 - VAL.T.O.M. -

Exercice 2023

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
46711	Autres comptes créditeurs		1 366,68	1 183 328,42	1 183 370,74			1 183 328,42	1 184 737,42		1 409,00
46717	Autres comptes créditeurs			487 613,47	487 613,47			487 613,47	487 613,47		0,00
4671	Sous Total compte 4671		1 366,68	1 670 941,89	1 670 984,21			1 670 941,89	1 672 350,89		1 409,00
46721	Débiteurs divers - amiable	266 156,85		404 496,32	506 421,59			670 653,17	506 421,59	164 231,58	
4672	Sous Total compte 4672	266 156,85		404 496,32	506 421,59			670 653,17	506 421,59	164 231,58	
467	Sous Total compte 467	266 156,85	1 366,68	2 075 438,21	2 177 405,80			2 341 595,06	2 178 772,48	162 822,58	
4686	Divers - charges à payer		500,00	1 000,00	500,00			1 000,00	1 000,00		0,00
4687	Divers - produits à recevoir	2 216,17		2 391,24	2 216,17			4 607,41	2 216,17	2 391,24	
468	Sous Total compte 468	2 216,17	500,00	3 391,24	2 716,17			5 607,41	3 216,17	2 391,24	
46	Sous Total compte 46	268 373,02	1 866,68	2 078 829,45	2 180 369,03			2 347 202,47	2 182 235,71	164 966,76	
4712	Viremts réimputés			33 750,00	33 750,00			33 750,00	33 750,00		0,00
47133	Raet : fonds d'emprunt			1 000 000,00	1 000 000,00			1 000 000,00	1 000 000,00		0,00
47134	Raet : subv			54 635,27	54 635,27			54 635,27	54 635,27		0,00



Envoyé en préfecture le 24/06/2024 : VAL.T.O.M. -

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le

ID : 063-256302670-20240604-026-DE

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

31900 - VAL.T.O.M. -

Exercice 2023

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47138	Raet : autres			2 042 723,35	2 042 723,35			2 042 723,35	2 042 723,35		0,00
4713	Sous Total compte 4713			3 097 358,62	3 097 358,62			3 097 358,62	3 097 358,62		0,00
471412	Excédent à réimputer - personnes morales			18 414,19	58 962,38			18 414,19	58 962,38		40 548,19
47141	Sous Total compte 47141			18 414,19	58 962,38			18 414,19	58 962,38		40 548,19
4714	Sous Total compte 4714			18 414,19	58 962,38			18 414,19	58 962,38		40 548,19
4718	Autres recettes à régulariser			3 699 528,95	3 699 528,95			3 699 528,95	3 699 528,95		0,00
471	Sous Total compte 471			6 849 051,76	6 889 599,95			6 849 051,76	6 889 599,95		40 548,19
47211	Remboursements d'annuités d'emprunts			2 482 299,27	2 482 299,27			2 482 299,27	2 482 299,27		0,00
47218	Autres dépenses			199 412,32	199 412,32			199 412,32	199 412,32		0,00
4721	Sous Total compte 4721			2 681 711,59	2 681 711,59			2 681 711,59	2 681 711,59		0,00
4722	Commissions bancaires en instance de mdt			11,79	11,79			11,79	11,79		0,00
4728	Autres dépenses à régulariser			3 336 363,35	3 336 363,35			3 336 363,35	3 336 363,35		0,00
472	Sous Total compte 472			6 018 086,73	6 018 086,73			6 018 086,73	6 018 086,73		0,00



Envoyé en préfecture le 24/06/2024 : VAL.T.O.M. -

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le

ID : 063-256302670-20240604-026-DE

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

31900 - VAL.T.O.M. -

Exercice 2023

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4784	Arrondis sur déclaration de TVA			12,28	12,28			12,28	12,28		0,00
478	Sous Total compte 478			12,28	12,28			12,28	12,28		0,00
47	Sous Total compte 47			12 867 150,77	12 907 698,96			12 867 150,77	12 907 698,96		40 548,19
4911	Prov dépréciat comptes redevables (nb)		88 108,90						88 108,90		88 108,90
491	Sous Total compte 491		88 108,90						88 108,90		88 108,90
49	Sous Total compte 49		88 108,90						88 108,90		88 108,90
	Total classe 4	10 793 314,50	9 201 415,10	208 294 507,27	207 531 468,54			219 087 821,77	216 732 883,64	12 105 930,27	9 750 992,14
5115	Cartes bancaires à l'encaissement			4 340,00	4 340,00			4 340,00	4 340,00		0,00
511	Sous Total compte 511			4 340,00	4 340,00			4 340,00	4 340,00		0,00
515	Compte au trésor	5 942 842,34		69 781 484,60	70 728 496,78			75 724 326,94	70 728 496,78	4 995 830,16	
51	Sous Total compte 51	5 942 842,34		69 785 824,60	70 732 836,78			75 728 666,94	70 732 836,78	4 995 830,16	
580	Opérations d'ordre budgétaires			11 132 655,37	11 132 655,37			11 132 655,37	11 132 655,37		0,00
584	Encaissements chèques par lecture opt			5 699,66	5 699,66			5 699,66	5 699,66		0,00



Envoyé en préfecture le 24/06/2024 : VAL.T.O.M. -

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le

ID : 063-256302670-20240604-026-DE

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

31900 - VAL.T.O.M. -

Exercice 2023

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
586	Opér fin budget p et bud annex rattachés			2 268 388,51	2 268 388,51			2 268 388,51	2 268 388,51		0,00
588	Autres virements internes			3 276 428,36	3 276 428,36			3 276 428,36	3 276 428,36		0,00
58	Sous Total compte 58			16 683 171,90	16 683 171,90			16 683 171,90	16 683 171,90		0,00
	Total classe 5	5 942 842,34		86 468 996,50	87 416 008,68			92 411 838,84	87 416 008,68	4 995 830,16	
60611	Achts non stkés fournit eau-assainist					207 264,72	24 000,00	207 264,72	24 000,00	183 264,72	
60612	Achts non stkés fournit énergie élect					168 705,16		168 705,16		168 705,16	
6061	Sous Total compte 6061					375 969,88	24 000,00	375 969,88	24 000,00	351 969,88	
60621	Achts non stkés combustibles					1 451,87		1 451,87		1 451,87	
60622	Achts non stkés carburants					2 319,26		2 319,26		2 319,26	
60623	Achts non stkés d'aliment					883,66	44,36	883,66	44,36	839,30	
60628	Achts autres fournit non stkées					43,78		43,78		43,78	
6062	Sous Total compte 6062					4 698,57	44,36	4 698,57	44,36	4 654,21	
60632	Achts non stkés fournit petit équipt					4 132,56	992,50	4 132,56	992,50	3 140,06	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

31900 - VAL.T.O.M. -

Exercice 2023

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60636	Achts non stkés vêtements travail					3 075,70		3 075,70		3 075,70	
6063	Sous Total compte 6063					7 208,26	992,50	7 208,26	992,50	6 215,76	
6064	Achts non stkés fourniture admin					1 742,81		1 742,81		1 742,81	
606	Sous Total compte 606					389 619,52	25 036,86	389 619,52	25 036,86	364 582,66	
6078	Achts de march - autres					119 937,53	940,00	119 937,53	940,00	118 997,53	
607	Sous Total compte 607					119 937,53	940,00	119 937,53	940,00	118 997,53	
60	Sous Total compte 60					509 557,05	25 976,86	509 557,05	25 976,86	483 580,19	
611	Contrats prestations de services					34 056 701,80	1 656 095,84	34 056 701,80	1 656 095,84	32 400 605,96	
6135	Locations mobilières					156 230,19	5 000,00	156 230,19	5 000,00	151 230,19	
613	Sous Total compte 613					156 230,19	5 000,00	156 230,19	5 000,00	151 230,19	
615221	Bâtiments publics					170 272,73	34 547,58	170 272,73	34 547,58	135 725,15	
61522	Sous Total compte 61522					170 272,73	34 547,58	170 272,73	34 547,58	135 725,15	
61524	Entretien réparations de bois et forêts					1 557,00	1 557,00	1 557,00	1 557,00		0,00



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

31900 - VAL.T.O.M. -

Exercice 2023

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6152	Sous Total compte 6152					171 829,73	36 104,58	171 829,73	36 104,58	135 725,15	
61551	Entretien réparations matériel roulant					35,00		35,00		35,00	
6155	Sous Total compte 6155					35,00		35,00		35,00	
6156	Maintenance					17 113,86		17 113,86		17 113,86	
615	Sous Total compte 615					188 978,59	36 104,58	188 978,59	36 104,58	152 874,01	
6161	Multirisques					108 733,65		108 733,65		108 733,65	
6168	Autres					21 629,56		21 629,56		21 629,56	
616	Sous Total compte 616					130 363,21		130 363,21		130 363,21	
617	Etudes et recherches					221 995,31	23 623,30	221 995,31	23 623,30	198 372,01	
6182	Divers doc générale et technique					2 134,43		2 134,43		2 134,43	
6184	Divers verst à organismes formation					15 231,67		15 231,67		15 231,67	
6185	Divers - frais colloques et séminaires					1 080,00		1 080,00		1 080,00	
618	Sous Total compte 618					18 446,10		18 446,10		18 446,10	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

31900 - VAL.T.O.M. -

Exercice 2023

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
61	Sous Total compte 61					34 772 715,20	1 720 823,72	34 772 715,20	1 720 823,72	33 051 891,48	
6218	Autre personnel extérieur au service					91 162,37	23 444,45	91 162,37	23 444,45	67 717,92	
621	Sous Total compte 621					91 162,37	23 444,45	91 162,37	23 444,45	67 717,92	
6226	Rému intermédi honoraires					4 460,84		4 460,84		4 460,84	
6227	Rému intermédi honoraires frais act cont					9 272,84	440,00	9 272,84	440,00	8 832,84	
622	Sous Total compte 622					13 733,68	440,00	13 733,68	440,00	13 293,68	
6231	Pub public relat publ annonces insert					11 243,31		11 243,31		11 243,31	
6238	Pub public relat publ divers					48 407,69	20 621,50	48 407,69	20 621,50	27 786,19	
623	Sous Total compte 623					59 651,00	20 621,50	59 651,00	20 621,50	39 029,50	
6251	Déplacts missions récep - voyage déplcts					12 683,31		12 683,31		12 683,31	
6256	Déplacts missions récep - missions					3 685,23		3 685,23		3 685,23	
6257	Déplacts missions récep - réceptions					9 611,79	199,05	9 611,79	199,05	9 412,74	
625	Sous Total compte 625					25 980,33	199,05	25 980,33	199,05	25 781,28	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

31900 - VAL.T.O.M. -

Exercice 2023

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6261	Frais d'affranchissement					1 876,94		1 876,94		1 876,94	
6262	Frais de télécommunication					19 832,11		19 832,11		19 832,11	
626	Sous Total compte 626					21 709,05		21 709,05		21 709,05	
627	Aut serv extér servi bancaires assimil					11,79		11,79		11,79	
6281	Aut serv extér concours divers					9 581,63		9 581,63		9 581,63	
6288	Autres serv extér					21 940,00		21 940,00		21 940,00	
628	Sous Total compte 628					31 521,63		31 521,63		31 521,63	
62	Sous Total compte 62					243 769,85	44 705,00	243 769,85	44 705,00	199 064,85	
6331	Versement mobilité					14 069,94	1 003,75	14 069,94	1 003,75	13 066,19	
6332	Cotisations versées au FNAL					3 537,37	252,87	3 537,37	252,87	3 284,50	
6336	Cotis. centre national - centres gestion					12 662,90	903,39	12 662,90	903,39	11 759,51	
633	Sous Total compte 633					30 270,21	2 160,01	30 270,21	2 160,01	28 110,20	
63512	Impôts directs - taxes foncières					1 567 223,16	780 000,00	1 567 223,16	780 000,00	787 223,16	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

31900 - VAL.T.O.M. -

Exercice 2023

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
63513	Impôts directs - autres impôts locaux					70 344,88	14 923,73	70 344,88	14 923,73	55 421,15	
6351	Sous Total compte 6351					1 637 568,04	794 923,73	1 637 568,04	794 923,73	842 644,31	
6355	Taxes et impôts sur les véhicules					23,20		23,20		23,20	
635	Sous Total compte 635					1 637 591,24	794 923,73	1 637 591,24	794 923,73	842 667,51	
637	Autres impôts tax verst sur rému aut org					5 212 323,00		5 212 323,00		5 212 323,00	
63	Sous Total compte 63					6 880 184,45	797 083,74	6 880 184,45	797 083,74	6 083 100,71	
64111	Persl titulaire_rémun principale					712 521,52	54 205,50	712 521,52	54 205,50	658 316,02	
64112	Persl titulair_NBI supplt fami indem rés					6 238,67		6 238,67		6 238,67	
64118	Personnel titulaire - autres indemnités					8 911,65		8 911,65		8 911,65	
6411	Sous Total compte 6411					727 671,84	54 205,50	727 671,84	54 205,50	673 466,34	
64131	Persel non titulaire - rémunération					207 200,98	14 351,06	207 200,98	14 351,06	192 849,92	
64138	Autres indemnités					4,48		4,48		4,48	
6413	Sous Total compte 6413					207 205,46	14 351,06	207 205,46	14 351,06	192 854,40	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

31900 - VAL.T.O.M. -

Exercice 2023

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6417	Rémunérations des apprentis					10 865,98	891,09	10 865,98	891,09	9 974,89	
6419	Rembst rémunérations du persel						28 363,05		28 363,05		28 363,05
641	Sous Total compte 641					945 743,28	97 810,70	945 743,28	97 810,70	847 932,58	
6451	Charges sécu cotisations URSSAF					140 114,89	9 939,68	140 114,89	9 939,68	130 175,21	
6453	Cotisations aux caisses de retraites					170 957,83	12 520,43	170 957,83	12 520,43	158 437,40	
6454	Charges sécu cotisations ASSEDIC					7 930,61	540,72	7 930,61	540,72	7 389,89	
6455	Cotisations pour assurance du personnel					47 449,75		47 449,75		47 449,75	
645	Sous Total compte 645					366 453,08	23 000,83	366 453,08	23 000,83	343 452,25	
6475	Autres charges sociales médecine travail					3 147,85		3 147,85		3 147,85	
647	Sous Total compte 647					3 147,85		3 147,85		3 147,85	
6488	Autres charges de personnel					9 103,28		9 103,28		9 103,28	
648	Sous Total compte 648					9 103,28		9 103,28		9 103,28	
64	Sous Total compte 64					1 324 447,49	120 811,53	1 324 447,49	120 811,53	1 203 635,96	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

31900 - VAL.T.O.M. -

Exercice 2023

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6531	Indemnités maires adjoints conseillers					65 240,68	5 348,89	65 240,68	5 348,89	59 891,79	
6533	Cotisations retraite maire adjts conseil					3 289,64	267,00	3 289,64	267,00	3 022,64	
653	Sous Total compte 653					68 530,32	5 615,89	68 530,32	5 615,89	62 914,43	
657351	Subv fonct aux orga pub GFP rattacht					707 500,00	707 500,00	707 500,00	707 500,00		0,00
65735	Sous Total compte 65735					707 500,00	707 500,00	707 500,00	707 500,00		0,00
65738	Subv fonct autres orga publics					2 252 388,51		2 252 388,51		2 252 388,51	
6573	Sous Total compte 6573					2 959 888,51	707 500,00	2 959 888,51	707 500,00	2 252 388,51	
6574	Subv fonct assoc et pers droit privé					22 262,67	14 556,00	22 262,67	14 556,00	7 706,67	
657	Sous Total compte 657					2 982 151,18	722 056,00	2 982 151,18	722 056,00	2 260 095,18	
65888	Autres					1,45		1,45		1,45	
6588	Sous Total compte 6588					1,45		1,45		1,45	
658	Sous Total compte 658					1,45		1,45		1,45	
65	Sous Total compte 65					3 050 682,95	727 671,89	3 050 682,95	727 671,89	2 323 011,06	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

31900 - VAL.T.O.M. -

Exercice 2023

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
66111	Intérêts réglés à l'échéance					289 205,71		289 205,71		289 205,71	
6611	Sous Total compte 6611					289 205,71		289 205,71		289 205,71	
6615	Charges d'intérêts ctes courants dépôts					2 625,00	1 500,00	2 625,00	1 500,00	1 125,00	
6616	Charges d'intérêts bancaires - op finan					500,00	500,00	500,00	500,00		0,00
6618	Charges d'intérêts des autres dettes					6 862 550,80		6 862 550,80		6 862 550,80	
661	Sous Total compte 661					7 154 881,51	2 000,00	7 154 881,51	2 000,00	7 152 881,51	
6688	Autres					16 277,04		16 277,04		16 277,04	
668	Sous Total compte 668					16 277,04		16 277,04		16 277,04	
66	Sous Total compte 66					7 171 158,55	2 000,00	7 171 158,55	2 000,00	7 169 158,55	
673	Charges except titres annulés					102 000,00		102 000,00		102 000,00	
67	Sous Total compte 67					102 000,00		102 000,00		102 000,00	
6811	DA - immob					934 944,46	4 982,55	934 944,46	4 982,55	929 961,91	
681	Sous Total compte 681					934 944,46	4 982,55	934 944,46	4 982,55	929 961,91	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

31900 - VAL.T.O.M. -

Exercice 2023

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
68	Sous Total compte 68					934 944,46	4 982,55	934 944,46	4 982,55	929 961,91	
	Total classe 6					54 989 460,00	3 444 055,29	54 989 460,00	3 444 055,29	51 573 767,76	28 363,05
70323	Redev occupation domaine public communal					83 000,00	642 787,06	83 000,00	642 787,06		559 787,06
7032	Sous Total compte 7032					83 000,00	642 787,06	83 000,00	642 787,06		559 787,06
70388	Autres redevances et recettes diverses						49 689,50		49 689,50		49 689,50
7038	Sous Total compte 7038						49 689,50		49 689,50		49 689,50
703	Sous Total compte 703					83 000,00	692 476,56	83 000,00	692 476,56		609 476,56
70612	Prestation serv redev spéc enlèvt ordure						2 850 535,68		2 850 535,68		2 850 535,68
7061	Sous Total compte 7061						2 850 535,68		2 850 535,68		2 850 535,68
70688	Prest serv autres prestat service					6 040,40	8 969 853,89	6 040,40	8 969 853,89		8 963 813,49
7068	Sous Total compte 7068					6 040,40	8 969 853,89	6 040,40	8 969 853,89		8 963 813,49
706	Sous Total compte 706					6 040,40	11 820 389,57	6 040,40	11 820 389,57		11 814 349,17
7078	Ventes d'autres marchandises					90 000,00	2 654 994,95	90 000,00	2 654 994,95		2 564 994,95



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

31900 - VAL.T.O.M. -

Exercice 2023

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
707	Sous Total compte 707					90 000,00	2 654 994,95	90 000,00	2 654 994,95		2 564 994,95
70878	Autres produits - remboursement de frais					38 070,69	1 139 897,06	38 070,69	1 139 897,06		1 101 826,37
7087	Sous Total compte 7087					38 070,69	1 139 897,06	38 070,69	1 139 897,06		1 101 826,37
708	Sous Total compte 708					38 070,69	1 139 897,06	38 070,69	1 139 897,06		1 101 826,37
70	Sous Total compte 70					217 111,09	16 307 758,14	217 111,09	16 307 758,14		16 090 647,05
74751	Participations - GFP de rattachement					33 750,00	46 554 891,23	33 750,00	46 554 891,23		46 521 141,23
7475	Sous Total compte 7475					33 750,00	46 554 891,23	33 750,00	46 554 891,23		46 521 141,23
7478	Participations - autres organismes						7 500,00		7 500,00		7 500,00
747	Sous Total compte 747					33 750,00	46 562 391,23	33 750,00	46 562 391,23		46 528 641,23
7488	Autres attributions - participations						314 316,77		314 316,77		314 316,77
748	Sous Total compte 748						314 316,77		314 316,77		314 316,77
74	Sous Total compte 74					33 750,00	46 876 708,00	33 750,00	46 876 708,00		46 842 958,00
7588	Autres produits divers de gestion couran					0,10	13,84	0,10	13,84		13,74



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

31900 - VAL.T.O.M. -

Exercice 2023

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
758	Sous Total compte 758					0,10	13,84	0,10	13,84		13,74
75	Sous Total compte 75					0,10	13,84	0,10	13,84		13,74
773	Mdts annul exer antér ou déchéance quad						4 909,50		4 909,50		4 909,50
777	Quote-part des subv d'invest transférée						72 884,70		72 884,70		72 884,70
7788	Produits exceptionnels divers					2 216,17	118 975,24	2 216,17	118 975,24		116 759,07
778	Sous Total compte 778					2 216,17	118 975,24	2 216,17	118 975,24		116 759,07
77	Sous Total compte 77					2 216,17	196 769,44	2 216,17	196 769,44		194 553,27
	Total classe 7					253 077,36	63 381 249,42	253 077,36	63 381 249,42		63 128 172,06
	Total général	137 068 691,90	137 068 691,90	317 734 271,75	308 020 488,20	79 064 066,29	88 777 849,84	533 867 029,94	533 867 029,94	200 408 900,09	200 408 900,09



Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2023

31900 - VAL.T.O.M. -

Exercice 2023

DESIGNATION DES COMPTES	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
N° Intitulé	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
Nature des valeurs inactives								
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Envoyé en préfecture le 24/06/2024 : VAL.T.O.M. -

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le

ID : 063-256302670-20240604-026-DE

Exercice 2023

Page des signatures

31900 - VAL.T.O.M. -

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.
Observations :

A , le

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.
Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **VAL.T.O.M. -** pendant l'année **2023** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A , le

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le



Résultats budgétaires de l'exercice

31901 - CODEOC

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	82 391,00	2 643 367,00	2 725 758,00
Titres de recette émis (b)		2 307 023,95	2 307 023,95
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		2 307 023,95	2 307 023,95
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	82 391,00	2 643 367,00	2 725 758,00
Mandats émis (f)		2 279 247,95	2 279 247,95
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)		2 279 247,95	2 279 247,95
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		27 776,00	27 776,00
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le 063-256302670-20240604-2024_027-DE

Reçu en préfecture le 24/06/2023		Publié le 06/07/2023		ID : 063-256302670-20240604		
CODOEC						
	et principal	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
	Investissement					
	Fonctionnement					
	TOTAL I					
	Budgets des services à l'administratif					
CODOEC						
Investissement						
Fonctionnement				27 776,00		27 776,00
	Sous-Total			27 776,00		27 776,00
	TOTAL II			27 776,00		27 776,00
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial						
	TOTAL III					
	TOTAL I + II + III			27 776,00		27 776,00

Page des signatures

31901 - CODOEC

Exercice 2023

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

ROUX Stephane (1013985045-0), Contrôleur principal des Finances Publiques

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de CODOEC pendant l'année 2023 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

LOYE Denis (1001626849-0), CSC des Finances Publiques de 1ère catégorie

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A CLERMONT METROPOLE ET AMENDES, le 15/02/2024

A , le

A DRFIP DE L'Auvergne ET DEPT..., le 13/02/2024

A Clermont-Fd, le 04/06/2024



CODOEC
BUDGET ANNEXE

COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2023

PRÉSENTÉ À
M le Trésorier-Payeur général

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M Denis LOYE

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2023 AU 08/02/2024

Nomenclature M14 entre 500h et 3500h
Voté par Nature

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5 Annexe	18
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 26
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 30
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	34
1 Balance des comptes	Etat III-1 35
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 40
4EME PARTIE : Page des signatures	41

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

31901 - CODOEC

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total(En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En Milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)		Dotations	
Terrains		Fonds Globalisés	
Constructions		Réserves	
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers		Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	27,78
Autres immobilisations corporelles		Subventions transférables	
Total immobilisations corporelles (nettes)		Subventions non transférables	
Immobilisations financières		Droits de l'affectant, du concédant, de l'afferment et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	27,78
Créances	985,81	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	
Disponibilités		Fournisseurs ⁽²⁾	918,71
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	39,32
TOTAL ACTIF CIRCULANT	985,81	Total dettes à court terme	958,04
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	958,04
		Comptes de régularisations	
TOTAL ACTIF	985,81	TOTAL PASSIF	985,81

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2024



ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Subventions d'équipement versées				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété				
	Constructions en toute propriété				
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Immo affect à service non personnalisé				
	Immo en concess afferm à dispo immo aff				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Construc reçues au titre mise à dispo				
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	MONTANT A REPORTER				

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE SUITE	REPORT				
	Terrains recus au titre d'affectation				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construc sol d'autrui au titre affectat				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Avances en garanties d'emprunt				
	Autres créances				
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I					

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Terrains				
	Production autre que terrains				
	Autres stocks				
	Redevables et comptes rattachés				
	Créanc irrécouv adm par juge des cptes				
	Créances sur l'Etat et collec publiques	153 063,73		153 063,73	
	Créances sur BA CCAS et CDE rattachées	832 749,14		832 749,14	
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités				
	Avances de trésorerie				
	Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT TOTAL II		985 812,87		985 812,87	

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARI SATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer ou à régulariser				
	Ecart s de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III				
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	985 812,87		985 812,87	

BILAN (en Euros)

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
FONDS PROPRES	Dotations		
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Réserves		
	Neutra amortis subv equip versees		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	27 776,00	
	Subventions transférables		
	Différences sur réalisations d'immob		
	Fonds globalisés		
	Subventions non transférables		
	Droits de l'affectant		
FONDS PROPRES TOTAL I		27 776,00	

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

BILAN (en Euros)

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Fournisseurs et comptes rattachés	918 714,79	
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes envers l'Etat et les collec publ	39 322,08	
	Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées		
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes		
	Fournisseurs d'immobilisations		
	Produits constatés d'avance		
DETTES TOTAL III		958 036,87	

BILAN (en Euros)

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser		
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV		
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	985 812,87	

Compte de Résultat Synthétique

En Milliers d'Euros

31901 - CODOEC

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues	2 307,02	
Produits des services		
Autres produits		
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	2 307,02	
Traitements, salaires, charges sociales		
Achats et charges externes	1 289,12	
Participations et interventions	990,13	
Dotations aux amortissements et provisions		
Autres charges		
Charges courantes non financières	2 279,25	
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	27,78	
Produits courants financiers		
Charges courantes financières		
RESULTAT COURANT FINANCIER		
RESULTAT COURANT	27,78	
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	27,78	



COMPTE DE RESULTAT 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts locaux		
Autres impôts et taxes		
Produits services, domaine et ventes div		
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	0,17	
Dotations de l'Etat		
Subventions et participations	2 307 023,78	
Autres attributions (péréquat, compensa)		
TOTAL I	2 307 023,95	
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires		
Charges sociales		
Achats et charges externes	1 289 121,35	
Impôts et taxes		
Dotations amortissements des immob		
Dot amort sur charges à répartir		



COMPTE DE RESULTAT 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
Dotations aux provisions		
Autres charges		
Contingents et participations		
Subventions	990 126,60	
TOTAL II	2 279 247,95	
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	27 776,00	
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo		
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III		
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV		



COMPTE DE RESULTAT 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)		
A + B - RESULTAT COURANT	27 776,00	
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions		
Prod exception gestion : Autres opér		
Produits des cessions d'immobilisations		
Diff réalis(négatives)repr cpte résultat		
Neutralisation des amortissements		
Prod exception capital : Autres opér		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions		
Charg excep op gestion-Autres opérations		
Valeur comptable des immo cédées		
Diff réalis(positives)transf à investist		
Charg excep op capital-Autres opérations		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI		



POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	2 307 023,95	
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	2 279 247,95	
RESULTAT DE L'EXERCICE	27 776,00	

Opérations Compte de Tiers

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2023

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Opérations Compte de Tiers

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2023

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Résultats budgétaires de l'exercice

31901 - CODOEC

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	82 391,00	2 643 367,00	2 725 758,00
Titres de recette émis (b)		2 307 023,95	2 307 023,95
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		2 307 023,95	2 307 023,95
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	82 391,00	2 643 367,00	2 725 758,00
Mandats émis (f)		2 279 247,95	2 279 247,95
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)		2 279 247,95	2 279 247,95
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		27 776,00	27 776,00
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

31901 - CODOEC

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif CODOEC					
Investissement					
Fonctionnement			27 776,00		27 776,00
Sous-Total			27 776,00		27 776,00
TOTAL II			27 776,00		27 776,00
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III			27 776,00		27 776,00

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

31901 - CODOEC

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Dépenses nettes	Solde prévisions/ réalisations
		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	15 000,00		15 000,00				15 000,00
21	Immobilisations corporelles	67 391,00		67 391,00				67 391,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	82 391,00		82 391,00				82 391,00
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	82 391,00		82 391,00				82 391,00
TOTAL GENERAL		82 391,00		82 391,00				82 391,00

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

31901 - CODOEC

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Recettes nettes	Solde prévisions/ réalisations
		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
13	Subventions d'investissement reçues	20 695,00		20 695,00				20 695,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	20 695,00		20 695,00				20 695,00
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	20 695,00		20 695,00				20 695,00
021	Virement de la section de fonctionnement (section d'investissement)	61 696,00		61 696,00				61 696,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	61 696,00		61 696,00				61 696,00
TOTAL GENERAL		82 391,00		82 391,00				82 391,00

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

31901 - CODOEC

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Dépenses nettes	Solde prévisions/ réalisations
		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	869 571,00	540 600,00	1 410 171,00	1 289 121,35		1 289 121,35	121 049,65
012	Charges de personnel et frais assimilés	324 000,00	-240 000,00	84 000,00				84 000,00
65	Autres charges de gestion courante	847 500,00	240 000,00	1 087 500,00	990 126,60		990 126,60	97 373,40
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 041 071,00	540 600,00	2 581 671,00	2 279 247,95		2 279 247,95	302 423,05
023	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)	61 696,00		61 696,00				61 696,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	61 696,00		61 696,00				61 696,00
TOTAL GENERAL		2 102 767,00	540 600,00	2 643 367,00	2 279 247,95		2 279 247,95	364 119,05

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

31901 - CODOEC

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Recettes nettes	Solde prévisions/ réalisations
		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
74	Dotations, subventions et participations	2 102 767,00	540 600,00	2 643 367,00	2 307 023,78		2 307 023,78	336 343,22
75	Autres produits de gestion courante				0,17		0,17	-0,17
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 102 767,00	540 600,00	2 643 367,00	2 307 023,95		2 307 023,95	336 343,05
TOTAL GENERAL		2 102 767,00	540 600,00	2 643 367,00	2 307 023,95		2 307 023,95	336 343,05

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

31901 - CODOEC

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
--	----------	----------------	------------------	------------------------------

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

31901 - CODOEC

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
--	----------	----------------	------------------	------------------------------

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

31901 - CODOEC

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
60632	Achats non stockés de fournitures de petit équipement	3 264,08		3 264,08
6078	Achats de marchandises - autres marchandises	983 913,45		983 913,45
6238	Publicité publications relations publiques - divers	286 479,24		286 479,24
6281	Autres services extérieurs - concours divers (cotisations ...)	1 950,00		1 950,00
6288	Autres services extérieurs	13 514,58		13 514,58
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	1 289 121,35		1 289 121,35
657351	Subventions fonctionnement aux organismes publics - GFP de rattachement	940 218,60		940 218,60
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	49 908,00		49 908,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	990 126,60		990 126,60
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 279 247,95		2 279 247,95
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 279 247,95		2 279 247,95

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

31901 - CODOEC

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
7472	Participations - Régions	16 000,00		16 000,00
7478	Participations - autres organismes	2 291 023,78		2 291 023,78
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Dotations, subventions et participations	2 307 023,78		2 307 023,78
7588	Autres produits divers de gestion courante	0,17		0,17
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	0,17		0,17
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 307 023,95		2 307 023,95
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 307 023,95		2 307 023,95

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

31901 - CODOEC

Exercice 2023

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4011	Fournisseurs			1 020 649,14	1 027 561,88			1 020 649,14	1 027 561,88		6 912,74
401	Sous Total compte 401			1 020 649,14	1 027 561,88			1 020 649,14	1 027 561,88		6 912,74
408	Fournis factures non parvenues				911 802,05				911 802,05		911 802,05
40	Sous Total compte 40			1 020 649,14	1 939 363,93			1 020 649,14	1 939 363,93		918 714,79
4111	Redevables - amiable			2 252 388,51	2 252 388,51			2 252 388,51	2 252 388,51		0,00
411	Sous Total compte 411			2 252 388,51	2 252 388,51			2 252 388,51	2 252 388,51		0,00
41	Sous Total compte 41			2 252 388,51	2 252 388,51			2 252 388,51	2 252 388,51		0,00
44341	Opér part av Etat communes dépenses			16 217,50	16 217,50			16 217,50	16 217,50		0,00
4434	Sous Total compte 4434			16 217,50	16 217,50			16 217,50	16 217,50		0,00
44351	Opér particul grp dépenses			387 500,00	426 822,08			387 500,00	426 822,08		39 322,08
4435	Sous Total compte 4435			387 500,00	426 822,08			387 500,00	426 822,08		39 322,08
443	Sous Total compte 443			403 717,50	443 039,58			403 717,50	443 039,58		39 322,08
44566	TVA deduct sur autres biens et services			153 064,76	149 638,03			153 064,76	149 638,03	3 426,73	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

31901 - CODOEC

Exercice 2023

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44567	Etat - crédit de TVA à reporter			833 441,00	683 804,00			833 441,00	683 804,00	149 637,00	
4456	Sous Total compte 4456			986 505,76	833 442,03			986 505,76	833 442,03	153 063,73	
445	Sous Total compte 445			986 505,76	833 442,03			986 505,76	833 442,03	153 063,73	
44	Sous Total compte 44			1 390 223,26	1 276 481,61			1 390 223,26	1 276 481,61	113 741,65	
45101	Cpte rattaché avec à subdiv par budg ann			2 307 023,78	1 474 274,64			2 307 023,78	1 474 274,64	832 749,14	
451	Sous Total compte 451			2 307 023,78	1 474 274,64			2 307 023,78	1 474 274,64	832 749,14	
45	Sous Total compte 45			2 307 023,78	1 474 274,64			2 307 023,78	1 474 274,64	832 749,14	
46711	Autres comptes créditeurs			49 908,00	49 908,00			49 908,00	49 908,00		0,00
4671	Sous Total compte 4671			49 908,00	49 908,00			49 908,00	49 908,00		0,00
467	Sous Total compte 467			49 908,00	49 908,00			49 908,00	49 908,00		0,00
46	Sous Total compte 46			49 908,00	49 908,00			49 908,00	49 908,00		0,00
47138	Raet : autres			54 635,27	54 635,27			54 635,27	54 635,27		0,00
4713	Sous Total compte 4713			54 635,27	54 635,27			54 635,27	54 635,27		0,00



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

31901 - CODOEC

Exercice 2023

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
471	Sous Total compte 471			54 635,27	54 635,27			54 635,27	54 635,27		0,00
4784	Arrondis sur déclaration de TVA			1,20	1,20			1,20	1,20		0,00
478	Sous Total compte 478			1,20	1,20			1,20	1,20		0,00
47	Sous Total compte 47			54 636,47	54 636,47			54 636,47	54 636,47		0,00
	Total classe 4			7 074 829,16	7 047 053,16			7 074 829,16	7 047 053,16	985 812,87	958 036,87
60632	Achts non stkés fournit petit équipt					3 264,08		3 264,08		3 264,08	
6063	Sous Total compte 6063					3 264,08		3 264,08		3 264,08	
606	Sous Total compte 606					3 264,08		3 264,08		3 264,08	
6078	Achts de march - autres					983 913,45		983 913,45		983 913,45	
607	Sous Total compte 607					983 913,45		983 913,45		983 913,45	
60	Sous Total compte 60					987 177,53		987 177,53		987 177,53	
6238	Pub public relat publ divers					286 479,24		286 479,24		286 479,24	
623	Sous Total compte 623					286 479,24		286 479,24		286 479,24	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

31901 - CODOEC

Exercice 2023

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6281	Aut serv extér concours divers					1 950,00		1 950,00		1 950,00	
6288	Autres serv extér					13 514,58		13 514,58		13 514,58	
628	Sous Total compte 628					15 464,58		15 464,58		15 464,58	
62	Sous Total compte 62					301 943,82		301 943,82		301 943,82	
657351	Subv fonct aux orga pub GFP rattacht					940 218,60		940 218,60		940 218,60	
65735	Sous Total compte 65735					940 218,60		940 218,60		940 218,60	
6573	Sous Total compte 6573					940 218,60		940 218,60		940 218,60	
6574	Subv fonct assoc et pers droit privé					49 908,00		49 908,00		49 908,00	
657	Sous Total compte 657					990 126,60		990 126,60		990 126,60	
65	Sous Total compte 65					990 126,60		990 126,60		990 126,60	
	Total classe 6					2 279 247,95		2 279 247,95		2 279 247,95	
7472	Participations - Région						16 000,00		16 000,00		16 000,00
7478	Participations - autres organismes						2 291 023,78		2 291 023,78		2 291 023,78



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

31901 - CODOEC

Exercice 2023

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
747	Sous Total compte 747						2 307 023,78		2 307 023,78		2 307 023,78
74	Sous Total compte 74						2 307 023,78		2 307 023,78		2 307 023,78
7588	Autres produits divers de gestion couran						0,17		0,17		0,17
758	Sous Total compte 758						0,17		0,17		0,17
75	Sous Total compte 75						0,17		0,17		0,17
	Total classe 7						2 307 023,95		2 307 023,95		2 307 023,95
	Total général			7 074 829,16	7 047 053,16	2 279 247,95	2 307 023,95	9 354 077,11	9 354 077,11	3 265 060,82	3 265 060,82

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2023

31901 - CODOEC

Exercice 2023

DESIGNATION DES COMPTES	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
N° Intitulé Nature des valeurs inactives	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 063-256302670-20240604-2024_027-DE

EMENT : CODOEC
Exercice 2023

Page des signatures

31901 - CODOEC

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.
Observations :

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.
Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **CODOEC** pendant l'année **2023** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.
Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES
D2 - ARRETE - SIGNATURES

D2

Nombre de membres en exercice.....
 Nombre de membres présents.....
 Nombre de suffrages exprimés.....

36
23
25

VOTES :

Pour.....
 Contre.....
 Abstentions.....

25
0
0

Présenté par Monsieur le Président,

A Clermont-Fd, le 04/06/2024



Date de convocation : 21/05/2024

Délibéré par le Comité Syndical réuni en session ordinaire

A Clermont-Fd, le 04/06/2024

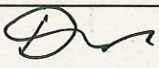
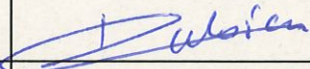
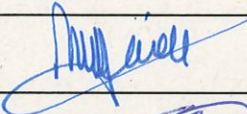
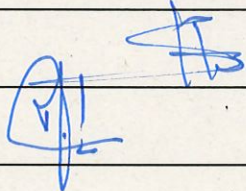
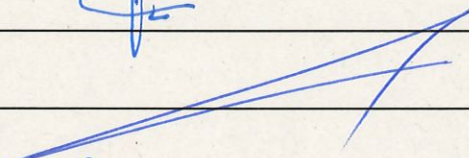
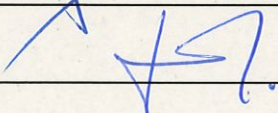
Les membres du Comité Syndical,

Nom / Prénom Titulaire - Suppléant	Signature
AUSLENDER Jérôme - HAMAZID Hamid	
BATTUT Laurent - MANUBY Didier	
BEAUD Gérard - BAYOL Jean Pierre	
BIRARD Cécile - MALAYRAT Jean Pierre	
BONNET Nicolas - VIGIGNOL Yannick	
BOULEAU Bernard - LEDUC Jean-Claude	
BRIAT Dominique - MULLER Didier	
BRUN Evelyne - DROZDZ Chantal	
BRUNMUROL Laurent - LEVI ALVARES Luc	
CAYRE Philippe - VIGNAUD Bernard	
CHABRILLAT Rémi - WEIBEL Thomas	
CHAMPOUX Bruno - MARTIN Frédéric	
CHASSARD Frédéric - CHASSANG Jean-Pierre	
CHAUCOT Gérard - LENAUD Alain	
CHAUVIN Lionel - DESMARETS Pierre	
CINEUX Cyril - PRADIER Eric	
CLAMADIEU Yves - SERRE Christophe	

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES
D2 - ARRETE - SIGNATURES

D2

CLEMENT Jean Marie - PICHON Jean	
DAVID Marie - COUDERC Philippe	
DEQUAIRE René - PIQUELLE Margaux	
DUBIEN Ghislaine - DEROSSIS David	
FROMAGE Catherine - FOURET Raymond	
GAIDIER Michelle - BARRIER Martine	
GARNIER Alain - CUBIZOLLES Jean-Marc	
GUITTON Florent - PILAUD Frédéric	
LAGRU Alain - ROUSSELET Joel	
LANDIVAR Diego - VALLEE Jean Marie	
LAROUDIE Fabienne - CHEVARIN François	
LOBREGAT Stéphane - GEORGEON Hugues	
MAILLARD Guy - PELLETIER Sophie	
MEALLET Roger Jean - LHERMET Florence	
MENAGER Marc - FORESTIER Daniel	
MOLIMARD Alain - POUGET Jacques	
RAVEL Pierre - GIBELIN Pascal	
RENIE Stanislas - GAZET André	
TRICHARD Dorothée - BOURDIER Marie-Pierre	
TOTAL DES SIGNATURES	

VALTOM

Compte Administratif (CA) 2023 du budget principal du VALTOM

Le compte administratif (CA) 2023 du budget principal, établi par le VALTOM et tel que présenté ci-après, est conforme au compte de gestion présenté par le comptable public.

Il n'a pas été présenté en même temps que le budget primitif (BP) 2024, approuvé par le comité syndical lors de sa séance du 13 février 2024. Cependant, les résultats 2023 ont été repris de manière anticipée au BP 2024 et ne présentent pas de différence.

Les prévisions de l'année comptable 2023 avaient été équilibrées avec :

- Une population (double compte) prise en compte au 1^{er} janvier 2023 de 716 011 habitants ;
- Une contribution à l'habitant fixée à 33 € HT/hab. ;
- Une facturation à la tonne fixée à :
 - o 117,80 € HT/t pour les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et les Déchets encombrants des Ménages (DEM) ;
 - o 299,40 € HT/t pour les Refus de tri issus de la Collecte Sélective (RTCS).

I – Les grands équilibres financiers : le résultat et son affectation

Le CA 2023 découle de la gestion de l'exercice 2023, qui se présente, en synthèse, comme suit :

- Résultat de l'exercice 2023 :

	Prévu * (BP+DM)	Prévu (Hors virements et résultats)	Réalisé * (Hors virements et résultats)	Solde
Dépenses de fonctionnement	69 822 850,05 €	56 580 020,05 €	51 573 767,76 €	11 582 767,35 €
Recettes de fonctionnement	69 822 850,05 €	63 796 749,80 €	63 156 535,11 €	
Dépenses d'investissement	35 210 907,00 €	26 821 791,49 €	23 816 546,37 €	- 1 868 983,80 €
Recettes d'investissement	35 210 907,00 €	21 968 077,00 €	21 947 562,57 €	

*Ces 2 colonnes ne recouvrent pas le même périmètre d'opérations. En effet, la colonne « prévu » intègre les opérations réelles, d'ordre, le virement et le résultat du BP 2023, qui sont ainsi équilibrées, tandis que ce qui relève du « réalisé » concerne l'ensemble des mandats et titres de l'année 2023 (hors virements, résultats et restes-à-réaliser et à percevoir).

Le montant du CA fait apparaître un résultat brut :

- Excédentaire en fonctionnement : + **11 582 767,35 €** ;
- Déficitaires en investissement : - **1 868 983,80 €**.

- Exécution budgétaire 2023 et résultats de clôture :

	Résultat de clôture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement 2022	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de l'exercice 2023
Investissement	- 8 389 115,51 €		- 1 868 983,80 €	- 10 258 099,31 €
Fonctionnement	15 923 857,25 €	9 897 757,00 €	11 582 767,35 €	17 608 867,60 €
TOTAL	7 534 741,74 €	9 897 757,00 €	9 713 783,55 €	7 350 768,29 €

Restes à réaliser - Crédits d'investissement à reporter au 31/12/2023 (équilibre BP 2024)	
Section d'investissement - Dépenses	2 792 777,60 €
Section d'investissement - Recettes	0,00 €
SOLDE	2 792 777,60 €

- En fonctionnement : le résultat cumulé de la section de fonctionnement au 31 décembre 2023 est de 17 608 867,60 €.

Il correspond au résultat brut de fonctionnement de 2023 additionné au report antérieur au 31 décembre 2022 (résultat de clôture 2022 moins la part affectée à l'investissement).

Soit : 11 582 767,35 + (15 923 857,25 € - 9 897 757,00 €) = 17 608 867,60 €

→ Lors de l'affectation du résultat, afin de combler le besoin de financement, ce résultat est partiellement reporté en section d'investissement, soit 13 050 876,91 € (article 1068).

→ Le montant résiduel de 4 557 990,69 € est reporté en section de fonctionnement (article 002).

Le taux de réalisation des dépenses et recettes réelles de fonctionnement** se présentent comme suit :

Section Fonctionnement 2023		Rappel 2022
Dépenses réelles	91 % réalisées	75 % réalisées
Recettes réelles	99 % réalisées	100 % réalisées

- En investissement : le résultat cumulé de la section d'investissement au 31 décembre 2023 représente un résultat déficitaire de - 10 258 099,31 €.

Il correspond au résultat brut d'investissement de 2023 (- 1 868 983,80 €) additionné au report du résultat de clôture de 2022 (- 8 389 115,51 €) de la section d'investissement.

Le taux de réalisation des dépenses et recettes réelles d'investissement** se présentent comme suit :

Section Investissement 2023		Rappel 2022
Dépenses réelles	96,2 % réalisées	81 % réalisées
Recettes réelles	Néant	74 % réalisées

** Ces taux de réalisations correspondent aux données réelles et font référence aux tableaux pages 3, 6, 9 et 10.

Nota

L'objet du rapport est de mettre en évidence les réalisations 2023 par rapport aux recettes et dépenses prévues au budget 2023.

Afin de mettre en perspective ces données, vous sont rappelées, en synthèse et pour chaque section, les données globalisées liées aux réalisations 2023 et aux prévisions 2024.

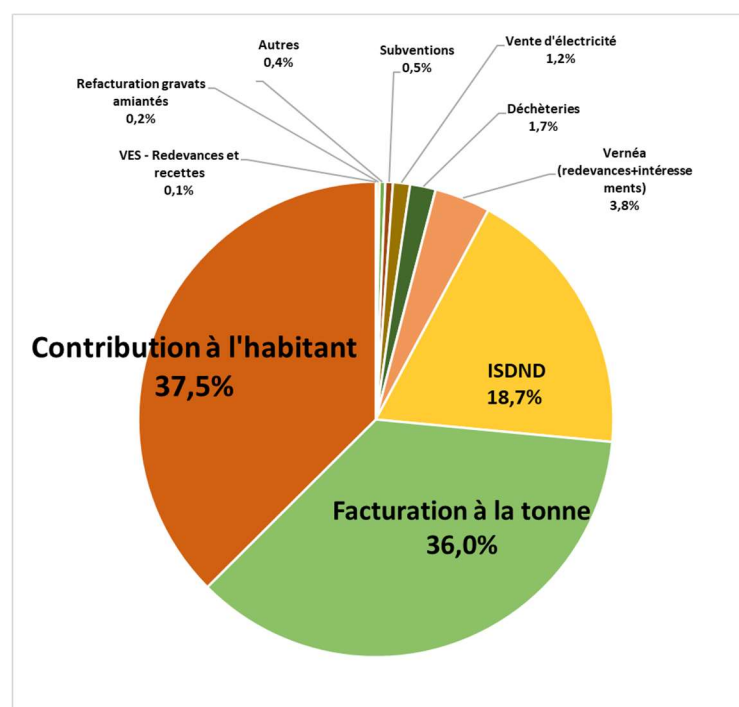
II- Le bouclage du budget : recettes et dépenses réelles de l'exercice

1- Section de fonctionnement

a. Les recettes

FONCTIONNEMENT	Réalisations 2022	BP + DM 2023	Réalisations 2023	BP 2024	Ev* Réal*2023/ 2022	Taux Réal* 2023
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT						
Recettes d'exploitation, de gestion	60 154 769,57 €	63 721 749,80 €	62 961 968,10 €	75 856 444,50 €	4,7%	98,8%
013 Atténuation de charges	43 427,51 €	- €	28 363,05 €	- €	-34,7%	
70 Produits des services, du domaine et ventes	14 071 340,71 €	15 791 501,00 €	16 090 647,05 €	20 310 865,00 €	14,4%	101,9%
74 Dotations et participations	46 039 998,67 €	47 930 248,80 €	46 842 958,00 €	49 441 579,50 €	1,7%	97,7%
75 Autres produits de gestion courante	2,68 €	- €	- €	6 104 000,00 €	-100,0%	
Recettes financières	805 775,71 €	- €	121 682,31 €	- €	-84,9%	
76 Produits financiers	- €	- €	13,74 €	- €		
77 Produits exceptionnels	805 775,71 €	- €	121 668,57 €	- €	-84,9%	
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCT.	60 960 545,28 €	63 721 749,80 €	63 083 650,41 €	75 856 444,50 €	3,5%	99,0%
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT						
Excédent reporté						
R 002 (Résultat)		6 026 100,25 €		4 557 990,69 €		
042 Amortissements	108 415,47 €	75 000,00 €	72 884,70 €	50 000,00 €	-32,8%	97,2%
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCT.	108 415,47 €	6 101 100,25 €	72 884,70 €	4 607 990,69 €		
TOTAL RECETTES DE FONCT. CUMULEES	61 068 960,75 €	69 822 850,05 €	63 156 535,11 €	80 464 435,19 €	3,4%	90,5%

Pour information, retour sur la répartition des recettes réelles de fonctionnement :



Pour les recettes d'exploitation : un taux de réalisation de 98,8 %

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le

ID : 063-256302670-20240604-2024_028-DE

- Les atténuations de charges (013) : **+ 28 363,05 €**. Il s'agit de remboursements sur la rémunération du personnel (arrêts maladie, assurance statutaire et Fonds National de Compensation du Supplément Familial de Traitement 2021).
- Les produits des services, du domaine et des vente (70) : **+ 299 146,05 €**, soit un taux de réalisation de 102 %, ventilés ainsi :

CH70-Total	Réalisations 2022	BP + DM 2023	Réalisations 2023	Ecart	Taux de réal°	BP 2024
	14 071 340,71 €	15 791 501,00 €	16 090 647,05 €	299 146,05 €	102%	20 310 865,00 €
Déchets végétaux	72 370,50 €	38 900,00 €	47 962,95 €	9 062,95 €	123%	46 475,00 €
Déchèteries	1 059 909,38 €	507 750,00 €	1 101 826,37 €	594 076,37 €	217%	567 750,00 €
ISDND	11 053 708,62 €	13 972 184,00 €	11 766 386,22 €	- 2 205 797,78 €	84%	12 730 385,00 €
VES			49 689,50 €	49 689,50 €	-	211 255,00 €
Vernéa - redevances	550 315,10 €	548 667,00 €	559 787,06 €	11 120,06 €	102%	558 000,00 €
Vernéa - intéressements	768 705,63 €	200 000,00 €	1 833 726,42 €	1 633 726,42 €	917%	5 187 000,00 €
Vente d'électricité	395 307,23 €	440 000,00 €	731 268,53 €	291 268,53 €	166%	1 010 000,00 €

- Déchets végétaux : **+ 9 062,95 €**,

Cette hausse s'explique par l'utilisation du service par plus de professionnels, ainsi que par la hausse globale des tonnages de la production de déchets végétaux en 2023 et la revalorisation du prix de traitement des végétaux pour les professionnels.

- Déchèterie : **+ 594 076,37 €**,

Cette hausse est liée à la hausse du cours des matériaux alors que les prévisions budgétaires 2023 avaient été établies sur la base des prix planchers des nouveaux marchés entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2023. Au stade du BP, les hypothèses de prix de rachat se situaient entre 75 et 80 €/t contre 63€ à 251 €/t en moyenne sur 2023 pour les prix de rachat réels.

- ISDND : **- 2 205 797,78 €**,

Cette baisse s'explique par une baisse des tonnages sur le site de Puy-Long (89 690 t prévues au BP contre 76 532 t réalisées, soit - 13 158 t), principalement liée à la diminution des Déchets d'Activités Economiques (DAE) et des stabilisats produits par le pôle Vernéa.

- VALTOM Energie Solaire (VES) : **+ 49 689,50 €**.

Il s'agit de nouvelles recettes liées aux indemnités et intéressements complémentaires des parcs photovoltaïques des années 2021 à 2023.

- Redevances Vernéa : **+ 11 120,06 €**.

Les réalisations sont quasi-identiques aux prévisions.

- Intéressements Vernéa : **+ 1 633 726,42 €**.

Pour rappel, les intéressements Vernéa sont perçus avec un décalage d'un an, ainsi les intéressements budgétés en 2023 concernent des intéressements supplémentaires de l'année 2022 versés au-delà des recettes garanties.

La prévision prenait en compte l'indemnité de résiliation de 8,8 M€ liée au passage du Contrat d'Obligation d'Achat (COA) au marché libre pour la vente de l'électricité. Cette indemnité de résiliation ne devait pas nous permettre de dépasser la recette garantie mais la forte évolution du cours de l'électricité ainsi que la bonne disponibilité de l'installation nous ont permis un intéressement supplémentaire de 1,4 M€ auquel se rajoute 50 000 € d'intéressement pour l'incinération des refus de process liés à l'avenant n°9, 8 230 € pour la commercialisation de mâchefers pour la déchèterie de Combronde du SBA et 160 000 € d'intéressements supplémentaires pour la commercialisation des métaux du fait de la hausse des cours.

○ Vente d'électricité produite par le site de stockage de Puy-Long : + 291 268,53 €.

Réalisées à hauteur de 395 307,23 € en 2022, les recettes liées à la vente d'électricité produites sur le site de Puy-Long avaient été estimées à 440 000 € en 2023 pour une réalisation finalement plus élevée du fait d'une production supérieure (5 846 MW contre 4 993 MW) et des cours de vente d'électricité plus élevés que prévu (135,67 €/MW au lieu de 69 €).

- Les dotations et participations (74) : - 364 164,30 €, soit un taux de réalisation de 99 %, répartis ainsi :

CH74-Total	Réalisations 2022	BP + DM 2023	Réalisations 2023	Ecart	Taux de réal°	BP 2024
	46 039 998,67 €	47 930 248,80 €	46 842 958,00 €	- 1 087 290,80 €	98%	49 441 579,50 €
Facturation à la tonne	22 012 106,10 €	23 777 412,80 €	22 731 641,89 €	- 1 045 770,91 €	96%	24 691 695,00 €
Contribution à l'habitant	23 474 325,24 €	23 628 363,00 €	23 628 363,00 €	- €	100%	23 632 422,00 €
Autres	553 567,33 €	524 473,00 €	482 953,11 €	- 41 519,89 €	92%	1 117 462,50 €
Refacturation gravats amiantés	33 750,00 €	178 973,00 €	113 340,36 €	- 65 632,64 €	63%	170 000,00 €
Dotations et subventions	525 301,77 €	315 000,00 €	321 816,77 €	6 816,77 €	102%	911 512,50 €
Refacturation EPCI	- 5 484,44 €	30 500,00 €	47 795,98 €	17 295,98 €	157%	35 950,00 €

- Facturation à la tonne : - 1 045 770,91 €.

Elle concerne les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), les Déchets Encombrants Ménager (DEM) au prix de 117,80 € HT/t et les Refus de Tri de Collecte Sélective (RTCS) au prix de 299,40 €/t en 2023 pour les collectivités adhérentes du VALTOM et au prix de 180 € HT/t pour les OMR issues de certaines collectivités du Cantal et de la Creuse.

La différence s'explique par l'écart entre les réalisations et les prévisions des tonnages, comme suit :

- 133 226 t produites contre 140 700 t prévues pour les OMR,
- 28 475 t produites contre 31 076 t prévues pour les DEM incinérés,
- 11 508 t produites contre 11 000 t prévues pour les RTCS.

- Contribution à l'habitant : équivalente aux prévisions, elle s'établissait à 33 € HT / hab. pour 2023 (32,76 € en 2022).

- Autres : - 41 519,89 € comprenant :

- 4 collectivités concernées par la refacturation des gravats amiantés (113 340,36 € contre 178 973,00 € prévus) en raison de l'efficace implication des collectivités dans le contrôle de la qualité des bennes de gravats ;
- Des subventions perçues comprenant la subvention liée au tri des emballages et reversée du fait du marché par l'entreprise PAPREC (314 316,77 €) au VALTOM ainsi que la subvention versée dans le cadre d'Organicité par la commune de La Bourboule (7 500,00 €).
- La refacturation aux collectivités adhérentes du VALTOM concernait les caractérisations MODECOM (34 970,98 € auprès de 3 collectivités) et la refacturation partielle de l'étude de reconversion du site de stockage de Saint-Sauves d'Auvergne au SMCTOM Haute-Dordogne (12 825,00 €).

Pour les recettes financières :

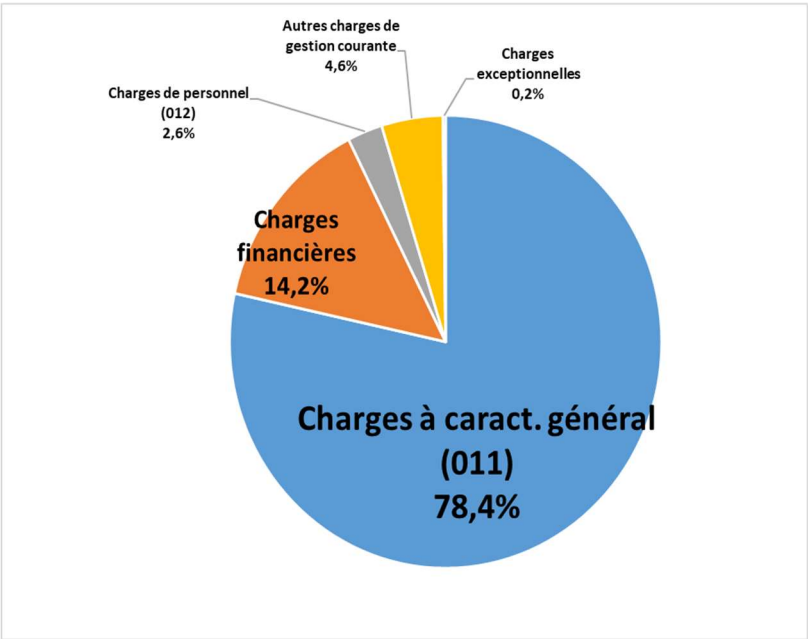
Les produits financiers (76) : 13,74 €, qui concernent des régularisations d'arrondis de TVA demandées par le comptable public.

Les produits exceptionnels (77) : 121 668,57 €, qui concernent des remboursements, dont des produits exceptionnels (remboursements EDF sur les sites, dus à l'aide de l'Etat, remboursement sur les assurances véhicules et statutaire, reprise en interne par le VALTOM des visites Vernéa, rémunération prestations VALTOM Energie Solaire...) et une annulation de mandat de l'exercice antérieur.

b. Les dépenses

FONCTIONNEMENT		Réalisations 2022	BP + DM 2023	Réalisations 2023	BP 2024	Ev° Réali°2023/ 2022	Taux Réal° 2023
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT							
Dépenses d'exploitation, de gestion		40 063 711,96 €	46 259 905,50 €	43 372 647,30 €	50 384 080,48 €	8,3%	93,8%
011	Charges à caractère général	37 765 548,93 €	42 171 138,50 €	39 721 809,11 €	42 981 416,00 €	5,2%	94,2%
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 389 747,48 €	1 368 800,00 €	1 327 827,13 €	1 415 700,00 €	-4,5%	97,0%
65	Autres charges de gestion courante	908 415,55 €	2 719 967,00 €	2 323 011,06 €	5 986 964,48 €	155,7%	85,4%
Dépenses financières		7 617 317,02 €	9 370 114,55 €	7 271 158,55 €	6 718 100,00 €	-4,5%	77,6%
66	Charges financières	7 549 983,74 €	7 206 560,00 €	7 169 158,55 €	6 718 100,00 €	-5,0%	99,5%
67	Charges exceptionnelles	67 333,28 €	118 000,00 €	102 000,00 €		51,5%	86,4%
022	Dépenses imprévues	- €	2 045 554,55 €	- €			0,0%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCT.		47 681 028,98 €	55 630 020,05 €	50 643 805,85 €	57 102 180,48 €	6,2%	91,0%
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT							
023	Virement à la section d'investissement		13 242 830,00 €		22 412 254,71 €		
042	Dotations aux amortissements	960 429,49 €	950 000,00 €	929 961,91 €	950 000,00 €	-3,2%	97,9%
042	Dotations aux provisions pour dépréciation de	88 108,90 €					
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCT.		1 048 538,39 €	14 192 830,00 €	929 961,91 €	23 362 254,71 €	-11,3%	6,6%
TOTAL DEPENSES DE FONCT. CUMULEES		48 729 567,37 €	69 822 850,05 €	51 573 767,76 €	80 464 435,19 €	5,8%	73,9%

Pour information, retour sur la répartition des dépenses réelles de fonctionnement :



Pour les dépenses d'exploitation : un taux de réalisation de 93,8 %

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le

ID : 063-256302670-20240604-2024_028-DE

- Les charges à caractère général (chap. 011) : - 2 449 329,39 € soit un taux de réalisation de 94,2 %.

011 -Total	Réalisations 2022	BP + DM 2023	Réalisations 2023	Ecart	Tx réal* 2023	BP 2024
	37 765 548,93 €	42 171 138,50 €	39 721 809,11 €	-2 449 329,39 €	94,2%	42 981 416,00 €
Achats	480 527,88 €	548 037,50 €	483 580,19 €	- 64 457,31 €	88,2%	343 900,00 €
Services extérieurs	30 919 878,35 €	34 810 151,00 €	33 051 891,48 €	- 1 758 259,52 €	94,9%	36 283 340,00 €
Collecte sélective	6 835 349,95 €	7 661 813,00 €	7 580 024,90 €	- 81 788,10 €	98,9%	7 574 950,00 €
Déchets végétaux	1 076 950,67 €	1 007 931,00 €	1 119 516,53 €	111 585,53 €	111,1%	1 270 100,00 €
Centres de transfert	1 805 752,66 €	1 979 444,00 €	1 908 485,54 €	- 70 958,46 €	96,4%	2 044 785,00 €
Déchèteries	4 261 610,04 €	4 534 888,00 €	4 559 895,19 €	25 007,19 €	100,6%	3 552 400,00 €
ISDND	3 456 565,94 €	4 437 393,00 €	4 294 383,85 €	- 143 009,15 €	96,8%	5 586 200,00 €
Divers	13 131,20 €	8 000,00 €	7 675,00 €	- 325,00 €	95,9%	9 000,00 €
Analyses réglementaires Vernéa	11 776,75 €	24 700,00 €	15 664,32 €	- 9 035,68 €	63,4%	27 000,00 €
Vernéa	12 739 555,56 €	14 376 492,00 €	12 914 960,63 €	- 1 461 531,37 €	89,8%	15 190 000,00 €
Autres	597 643,18 €	779 490,00 €	651 285,52 €	- 128 204,48 €	83,6%	1 028 905,00 €
Autres services extérieurs	267 612,06 €	176 050,00 €	131 346,93 €	- 44 703,07 €	74,6%	242 220,00 €
Impôts et taxes	6 097 530,64 €	6 636 900,00 €	6 054 990,51 €	- 581 909,49 €	91,2%	6 111 956,00 €

Au sein du chapitre 011, les principaux postes font apparaître les évolutions suivantes :

- Achats : - 64 457,31 €, car pas de visibilité sur les tarifs d'électricité, qui seraient applicables en 2023, d'où une estimation des prix au moment du budget étant donné que les tarifs du groupement d'achat n'étaient pas fixés.
- Collecte Sélective : - 81 788,10 €, baisse s'expliquant par un nombre de caractérisations et de visites inférieur au prévisionnel et une baisse des tonnages de collecte sélective par rapport au prévisionnel (- 3 %).
- Déchets végétaux : + 111 585,53 €, qui s'expliquent par un tonnage de végétaux collecté par les collectivités adhérentes en hausse par rapport à l'année précédente, le maintien d'une révision mensuelle des prix avec 2 prestataires et pour certaines plateformes de broyage, des dates des broyages intégrant le traitement des végétaux de la fin d'année 2022.
- Centres de transfert : - 70 958,46 € liés à une baisse de - 5 000 t de déchets transportés (- 6,7 % de production d'OMR entre 2023 et 2022).
- Déchèteries : + 25 007,19 € sur un montant global de 4,5 M €.
- ISDND : - 143 009,15 € ainsi ventilés :
 - Puy-Long : - 25 157,07 € liés à des apports moins importants de tonnages se traduisant par moins de dépenses dans le cadre du marché passé avec Véolia et des options décalées dans le temps notamment l'avenant 2 (travaux) ;
 - Ambert : - 40 069,28 € dus à moins d'opération de maintenance que prévu ;
 - Miremont : - 33 342,78 € liés à moins d'opération de maintenance que prévu ;
 - Saint-Sauves : - 5 362,82 € ;
 - Saint-Diéry : - 2 388,62 € ;
 - La Taupe : - 22 247,81 € liés à moins de lixiviats et d'analyses que prévu ;
 - Saint-Eloy : - 2 830,77 € ;
 - Culhat : - 11 610,00 € suite aux travaux effectués par le SBA, il a été décidé de passer la station d'épuration en exploitation passive. Cela a pour conséquence

moins d'analyses que prévu et depuis l'installation de
de clôtures.

- Pôle Vernéa : - 1 461 531,37 € s'expliquant par une baisse des tonnages traités (188 803 t contre 202 800 t budgétées).
Baisse essentiellement liée à :
 - la production des OMR : - 5,7% / 2022, soit 3 965 de tonnes de moins qu'en 2022 ;
 - la baisse de -25% de déchets traités sur l'unité de valorisation biologique (déchets végétaux et biodéchets), liée à la faible pluviométrie, soit 1 107 tonnes de moins qu'en 2022.
 - Autres services extérieurs : - 44 703,07 € liés à la faible consommation de crédits sur les frais d'honoraires et frais d'acte et contentieux, annonces et insertions pour les marchés publics et frais d'affranchissement.
 - Impôts et taxes : - 581 909,49 €, écart lié à la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) sur les ISDND, principalement en raison du mode de calcul de la TGAP (budget basé sur les tonnages attendus en ISDND, mais paiement des acomptes sur la base des tonnages et d'une régularisation N-1), baisse des tonnages des apporteurs sur les sites et régularisation de - 276 710 €.
- Les charges de personnel (chap. 012) : - 40 972,87 € soit un taux de réalisation de 97 % qui témoigne de la bonne maîtrise de la masse salariale pour 25,21 ETP au 31/12/2023.

CH 012 -Total	Réalisations 2022	BP + DM 2023	Réalisations 2023	Ecarts	Taux de réal°	BP 2024
	1 389 747,48 €	1 368 800,00 €	1 327 827,13 €	- 40 972,87 €	97%	1 415 700,00 €

- Les autres charges de gestion courante (65) : - 396 955,94 € soit un taux de réalisation de 85,4 %, s'expliquant principalement par un virement d'équilibre moins important que prévu entre le BP et le Budget Annexe (BA) CODOEC.

CH65-Total	Réalisations 2022	BP + DM 2023	Réalisations 2023	Ecarts	Taux de réal°	BP 2024
	908 415,55 €	2 719 967,00 €	2 323 011,06 €	- 396 955,94 €	85,4%	5 986 964,48 €
Indemnités élus	62 168,52 €	65 000,00 €	59 891,79 €	- 5 108,21 €	92,1%	66 000,00 €
Frais de mission	- €	3 000,00 €	- €	- 3 000,00 €	0,0%	3 000,00 €
Ircantec élus	3 159,24 €	5 500,00 €	3 022,64 €	- 2 477,36 €	55,0%	5 500,00 €
Frais de représentation	- €	600,00 €	- €	- 600,00 €	0,0%	5 000,00 €
Pertes sur créances irrécouvrables	1 778,59 €	2 500,00 €	- €	- 2 500,00 €	0,0%	600,00 €
Virement équilibre BA CODOEC		2 643 367,00 €	2 252 388,51 €	- 390 978,49 €	85,2%	5 906 864,48 €
Subvention	64 168,10 €	- €	7 708,12 €	7 708,12 €		BA CODOEC

Pour les dépenses financières : un taux de réalisation de 99,5 %.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le

ID : 063-256302670-20240604-2024_028-DE

- Les charges financières (66) : - 37 401,41 €, soit un taux de réalisation de 99,5 %. Elles sont encore optimisées, notamment à travers les frais de gestion et les intérêts de la ligne de trésorerie.

CH66-Total	Réalisations 2022	BP + DM 2023	Réalisations 2023	Ecart	Taux de réal°	BP 2024
	7 533 683,08 €	7 206 560,00 €	7 169 158,59 €	- 37 401,41 €	99,5%	6 718 100,00 €
Intérêts emprunts, garanties financières	233 343,75 €	326 000,00 €	290 330,71 €	- 35 669,29 €	89,1%	308 000,00 €
Intérêts liés à la cession de créance Vernéa	7 300 339,33 €	6 862 560,00 €	6 862 550,84 €	- 9,16 €	100,0%	6 392 100,00 €
Garanties financières ISDND	16 300,66 €	18 000,00 €	16 277,04 €	- 1 722,96 €	90,4%	18 000,00 €

- Les charges exceptionnelles (67) : - 16 000,00 € soit un taux de réalisation de 86,4 %. Elles correspondent à une réduction de titre sur exercice antérieur, relative au contentieux avec ENERINVEST.
- Les dépenses imprévues (022) : elles étaient inscrites pour un montant de 2 928 154,55 € au budget prévisionnel 2023 et ont été sollicitées à hauteur de 882 600,00 € pour divers ajustements nécessaires en dépenses de fonctionnement.

2- Section d'Investissement

a. Les recettes

INVESTISSEMENT	Réalisations 2022	BP 2023 (Nvx crédits)	Réalisations 2023	BP 2024 (Nvx crédits)	Ev° Réal° 2023/2022	Taux Réal° 2023
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT						
Recettes d'équipement	4 000 000,00 €	- €	1 000 000,00 €	- €	-75%	
13 Subvention et encaissements toutes opérations		- €		- €		
16 Emprunts et dettes assimilées	4 000 000,00 €	- €	1 000 000,00 €	- €	-75%	
TOTAL RECETTES REELLES D'INV.	4 000 000,00 €	- €	1 000 000,00 €	- €	-75%	
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT						
Recettes financières	10 014 631,04 €	24 313 150,00 €	11 049 805,57 €	33 819 104,71 €	10%	45,4%
021 Virement de la section de fonct.		13 242 830,00 €		22 412 254,71 €		
023 Virement interne						
040 Amortissements	960 429,49 €	950 000,00 €	929 961,91 €	950 000,00 €	-3%	97,9%
041 Créance immo, sortie actif, intégr° frais étude...	9 054 201,55 €	10 120 320,00 €	10 119 843,66 €	10 456 850,00 €	12%	100,0%
001 Solde d'exécution reporté (excédent)						
1068 Excédent de fonct. Capitalisé	9 490 480,50 €	9 897 757,00 €	9 897 757,00 €	13 050 876,91 €	4%	100,0%
TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	19 505 111,54 €	34 210 907,00 €	20 947 562,57 €	46 869 981,62 €	7%	61,2%
RAP	RAP 2022	1 000 000 €	RAP 2023	- €		
TOTAL RECETTES D'INV. CUMULEES	23 505 111,54 €	35 210 907,00 €	21 947 562,57 €	46 869 981,62 €	-7%	62,3%

Aucun emprunt n'a été prévu au BP 2023 en raison d'un emprunt de 1 000 000 € contracté en 2022, étant donné le niveau bas des taux appliqués alors par la Banque, qui restait à percevoir en 2023 (voir chapitre suivant pour le détail des dépenses réalisées et des reste-à-réaliser).

b. Les dépenses

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

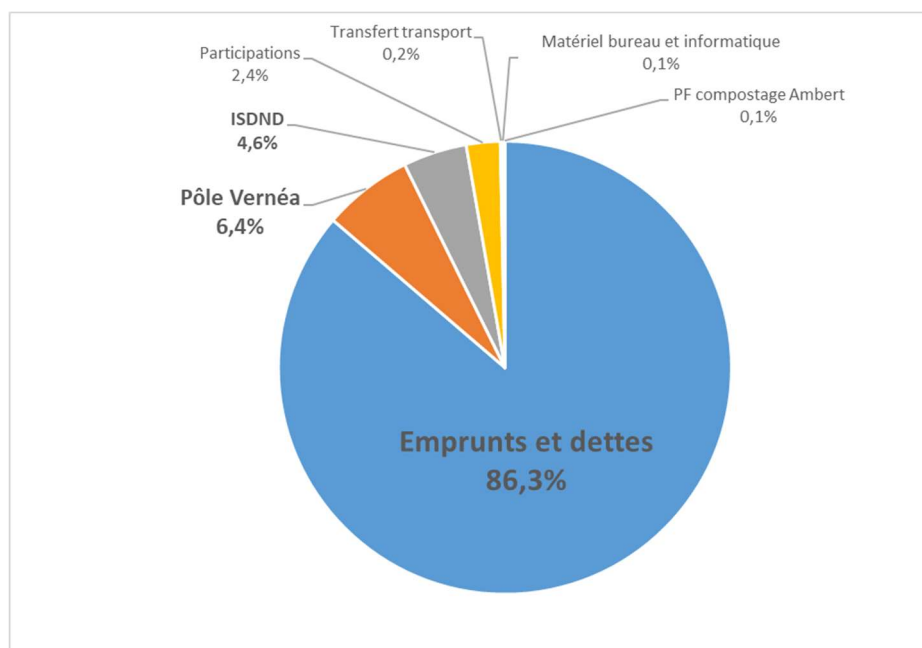
Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le

ID : 063-256302670-20240604-2024_028-DE

INVESTISSEMENT	Réalisations 2022	BP 2023 (Nvx crédits)	Réalisations 2023	BP 2024 (Nvx crédits)	Ev° Réal*2023/2022	Taux Réal* 2023
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT						
Dépenses d'équipement	4 044 750,21 €	2 330 510,00 €	1 538 145,17 €	10 755 404,71 €	-62,0%	66,0%
opé 10 Véhicules	- €	- €	- €	- €		
opé 11 Composteurs	22 946,90 €	- €	3 109,60 €	- €	-86,4%	
opé 15 Matériel bureau et logistique informatique	16 484,51 €	9 120,00 €	8 180,26 €	9 800,00 €	-50,4%	89,7%
opé 16 Mobilier bureau	- €	- €	2 160,87 €	3 000,00 €		
opé 23 Plateforme Ambert	- €	- €	8 670,00 €	- €		
opé 25 Plateforme broyage	- €	49 000,00 €	- €	49 000,00 €		0,0%
opé 26 Transfert/transport	179 798,30 €	240 000,00 €	21 200,00 €	191 700,00 €	-88,2%	8,8%
opé 28 Pôle Vernéa	1 030 268,00 €	1 099 750,00 €	873 870,56 €	296 700,00 €	-15,2%	79,5%
opé 30 4 plateformes de broyage						
opé 31 ISDND	2 795 252,50 €	892 640,00 €	619 917,08 €	3 168 565,00 €	-77,8%	69,4%
opé 34 VALTOM Energie				193 000,00 €		
opé 37 Aménagement VALORDOM 3		40 000,00 €	1 036,80 €	56 000,00 €		2,6%
Dépenses financières	10 881 583,37 €	11 787 320,00 €	12 085 672,84 €	12 556 850,00 €	11,1%	102,5%
16 Emprunts et dettes assimilées	10 881 583,37 €	11 787 320,00 €	11 755 289,84 €	12 556 850,00 €	8,0%	99,7%
26 Participations	- €	- €	330 383,00 €	- €		
020 Dépenses imprévues				6 787 639,71 €		
TOTAL DEPENSES REELLES D'INV.	14 926 333,58 €	14 117 830,00 €	13 623 818,01 €	23 312 254,71 €	-8,7%	96,5%
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT						
040 Amortissements	108 415,47 €	75 000,00 €	72 884,70 €	50 000,00 €	-32,8%	97,2%
041 Créance immo, sortie actif, intégr° frais étude...	9 054 201,55 €	10 120 320,00 €	10 119 843,66 €	10 456 850,00 €	11,8%	100,0%
041 Compactage des emprunts						
001 Solde d'exécution reporté		8 389 115,51 €		10 258 099,31 €		
TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	9 162 617,02 €	18 584 435,51 €	10 192 728,36 €	20 764 949,31 €	11,2%	54,8%
RAR RAR reportés en 2023 :		2 508 641,49 €		2 792 777,60 €		
TOTAL DEPENSES D'INV. CUMULEES	24 088 950,60 €	35 210 907,00 €	23 816 546,37 €	46 869 981,62 €	-1,1%	67,6%

S'élevant à 13,6 M€, les dépenses réelles d'investissement se répartissent ainsi :



Pour les dépenses d'équipement : un taux de réalisation de 66%

Opérations-Total	Réalisations 2022	BP 2023	Réalisations 2023	Ecart	Taux de réal°	BP 2024
	4 044 750,21 €	2 330 510,00 €	1 538 145,17 €	- 792 364,83 €	66%	10 755 404,71 €
11-Composteurs	22 946,90 €	- €	3 109,60 €	3 109,60 €		- €
15 & 16- Bureau et info	16 484,51 €	9 120,00 €	10 341,13 €	1 221,13 €	113%	12 800,00 €
23- PF compostage Ambert	- €		8 670,00 €	8 670,00 €		
25- PF broyage	- €	49 000,00 €	- €	- 49 000,00 €	0%	49 000,00 €
26-Centres de transfert	179 798,30 €	240 000,00 €	21 200,00 €	- 218 800,00 €	9%	191 700,00 €
28- Pôle Vernéa	1 030 268,00 €	1 099 750,00 €	873 870,56 €	- 225 879,44 €	79%	296 700,00 €
31- ISDND	2 795 252,50 €	892 640,00 €	619 917,08 €	- 272 722,92 €	69%	3 168 565,00 €
37- Aménagement		40 000,00 €	1 036,80 €	- 38 963,20 €	3%	56 000,00 €
38-Valordom 3						6 787 639,71 €

- Opération 11 - Composteurs : **+ 3 109,60 €**, relatifs aux RAR-2022.
- Opérations 15 et 16 - Matériel bureau et informatique : **+ 1 221,13 €**, soit un taux de réalisation de 113 % pour des dépenses liées à des renouvellement / acquisition de matériel informatique et mobilier destiné aux agents.
- Opération 23 – Plateforme de compostage d'Ambert : **+ 8 670,00 €**, concernant des blocs bétons inscrits en RAR-2022.
- Opération 25 – Plateforme de broyage : **- 49 000,00 €**, concernant la clôture (34 000 €) et à l'éclairage de la plateforme de Saint-Ours-les-Roches (15 000 €), rebudgétés sur 2024.
- Opération 26 – Centres de transfert : **- 218 800,00 €**, soit un taux de réalisation de 9 % en raison de travaux non réalisés sur les centres d'Issoire et Thiers, par manque de retour des entreprises non intéressées par ces travaux. Ces derniers sont reportés au budget 2024.
- Opération 28 – Pôle Vernéa : **- 225 879,44 €**, soit un taux de réalisation de 79 %, l'ensemble de ces dépenses portant sur les travaux d'aménagement de la turbine du pôle Vernéa liés au Réseau de Chaleur Urbain (RCU) Clauvaé, ayant été rééchelonnées dans le temps une fois la convention de chaleur entrée en vigueur, ainsi que la mise en conformité avec la loi AGEC et le BREF Incinération.
- Opération 31 – ISDND : **- 272 722,92 €**, soit un taux de réalisation de 69 %. Les dépenses réalisées ont porté en majorité sur les études et les travaux de l'ISDND de Puy-Long (respectivement 81 865 € et 189 501,90 €), d'Ambert (respectivement 19 250 € et 156 777 €), de Saint-Sauves (respectivement 21 755 € et 26 900 €), de la plateforme biogaz (respectivement 10 936,68 € et 72 771,50 €) et de Saint-Eloy-les-Mines (35 360 €).
- Aménagements : **- 38 963,20 €**, les travaux d'aménagements des espaces ayant été reportés au BP-2024.

Pour les dépenses financières : un taux de réalisation de près de 102,2 %

- Emprunts et dettes assimilées : **- 32 030,16 €** correspondant au remboursement du capital de la dette et constituée de la cession de créance du pôle Vernéa qui court jusqu'en 2033 ainsi que des emprunts liés aux autres sites de traitement ;
- + 330 383,00 €** de RAR 2022, reportés sur le budget 2023, correspondant aux prises de participation VALTOM Energie Biométhane (VEB).

Synthèse du compte administratif 2023

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
 Reçu en préfecture le 24/06/2024
 Publié le
 ID : 063-256302670-20240604-2024_028-DE

FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES
	011 - Charges à caractère général 39 721 809,11 €		013 - Atténuations de charges 28 363,05 €
	012 - Charges de personnel 1 327 827 13 €		70 - Produits divers 16 090 647,05 €
	65 - Autres charges de gestion courante 2 323 011,06 €		74 - Dotations et participations 46 842 958,00 €
	66 - Charges financières 7 169 158,55 €	Epargne brute * 12,4 M€ Epargne nette ** hors Vernéa 10,4 M€	75 - Autres produits de gestion 13,74 €
	67 - Charges exceptionnelles 102 000 €		77 - Produits exceptionnels 121 668,57 €
	Opérations d'ordre 929 961,91 €	CA 2022 = 13 et 11 M €	Opérations d'ordre 72 884,70 €
	TOTAL = 51 573 767,76 €		TOTAL = 63 156 535,11 €
INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES
	16 et 26 - Opérations financières 12 085 672,84 €		13 - Dotations et subventions reçues 0 €
	Opé - Dépenses d'équipement 1 538 145,17 €		16 - Emprunts 1 000 000 €
			1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé 9 897 757,00 €
	Opérations d'ordre 10 192 728,36 €		Opérations d'ordre 11 049 805,57 €
	SOUS- TOTAL = 23 816 546,37 €		SOUS- TOTAL = 21 947 562,57 €
	Total des dépenses : 75 390 314,13 €		Total des recettes : 85 104 097,68 €
	Pour rappel, CA 2022: 72 818 517,97 €		Pour rappel, CA 2022 : 84 574 072,29 €

* **Epargne Brute (EB)** = Excédent des RRF - les charges d'intérêts => mesure la capacité à rembourser l'emprunt
 ** **Epargne Nette (EN)** = EB - remboursement du capital de la dette => mesure l'épargne disponible pour les investissements futurs

Délibération :

Il vous est proposé d'approuver le compte administratif 2023, présenté ci-avant.

Compte Administratif 2023 Synthèse

Résultats de l'exercice 2023

	Prévu	Réalisé	Solde
Dépenses de fonctionnement	69 822 850,05 €	51 573 767,76 €	11 582 767,35 €
Recettes de fonctionnement	69 822 850,05 €	63 156 535,11 €	
Dépenses d'investissement	35 210 907,00 €	23 816 546,37 €	- 1 868 983,80 €
Recettes d'investissement	35 210 907,00 €	21 947 562,57 €	

Exécution budgétaire 2023 et résultats de clôture

	Résultat de clôture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement 2022	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de l'exercice 2023
Investissement	-8 389 115,51 €		-1 868 983,80 €	-10 258 099,31 €
Fonctionnement	15 923 857,25 €	9 897 757,00 €	11 582 767,35 €	17 608 867,60 €
TOTAL	7 534 741,74 €	9 897 757,00 €	9 713 783,55 €	7 350 768,29 €

Restes à réaliser - Crédits d'investissement à reporter au 31/12/2023 (équilibre BP 2023)

Section d'investissement - Dépenses	2 792 777,60 €
Section d'investissement - Recettes	0,00 €
SOLDE	2 792 777,60 €

Affectation du Résultat 2023

Proposition d'affectation du résultat	
Résultat de fonctionnement à affecter	17 608 867,60 €
Déficit de la section d'investissement	-10 258 099,31 €
Besoin de financement des restes à réaliser	-2 792 777,60 €
Report en recettes de fonctionnement au BP 2024 (art. 002)	4 557 990,69 €
Affectation en réserves pour 2024 (article 1068)	13 050 876,91 €

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

D2

D2 - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice.....
 Nombre de membres présents.....
 Nombre de suffrages exprimés.....

36
23
25

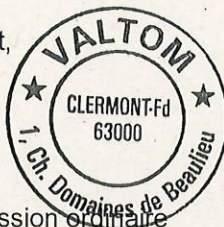
VOTES :

Pour.....
 Contre.....
 Abstentions.....

25
0
0

Présenté par Monsieur le Président,

A Clermont-Fd, le 04/06/2024



Date de convocation : 21/05/2024

Délibéré par le Comité Syndical réuni en session ordinaire

A Clermont-Fd, le 04/06/2024

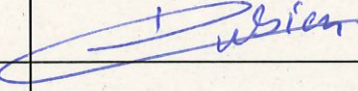
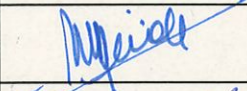
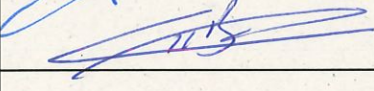
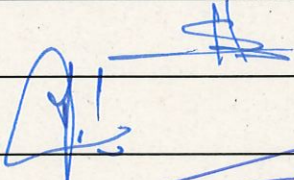
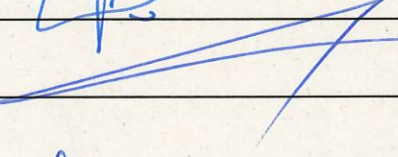
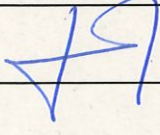
Les membres du Comité Syndical,

Nom / Prénom Titulaire - Suppléant	Signature
AUSLENDER Jérôme - HAMAZID Hamid	
BATTUT Laurent - MANUBY Didier	
BEAUD Gérard - BAYOL Jean Pierre	
BIRARD Cécile - MALAYRAT Jean Pierre	
BONNET Nicolas - VIGIGNOL Yannick	
BOULEAU Bernard - LEDUC Jean-Claude	
BRIAT Dominique - MULLER Didier	
BRUN Evelynne - DROZDZ Chantal	
BRUNMUROL Laurent - LEVI ALVARES Luc	
CAYRE Philippe - VIGNAUD Bernard	
CHABRILLAT Rémi - WEIBEL Thomas	
CHAMPOUX Bruno - MARTIN Frédéric	
CHASSARD Frédéric - CHASSANG Jean-Pierre	
CHAUCOT Gérard - LENAUD Alain	
CHAUVIN Lionel - DESMARETS Pierre	
CINEUX Cyril - PRADIER Eric	
CLAMADIEU Yves - SERRE Christophe	

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES
D2 - ARRETE - SIGNATURES

D2

CLEMENT Jean Marie - PICHON Jean	
DAVID Marie - COUDERC Philippe	
DEQUAIRE René - PIQUELLE Margaux	
DUBIEN Ghislaine - DEROSSIS David	
FROMAGE Catherine - FOURET Raymond	
GAIDIER Michelle - BARRIER Martine	
GARNIER Alain - CUBIZOLLES Jean-Marc	
GUITTON Florent - PILAUD Frédéric	
LAGRU Alain - ROUSSELET Joel	
LANDIVAR Diego - VALLEE Jean Marie	
LAROUDIE Fabienne - CHEVARIN François	
LOBREGAT Stéphane - GEORGEON Hugues	
MAILLARD Guy - PELLETIER Sophie	
MEALLET Roger Jean - LHERMET Florence	
MENAGER Marc - FORESTIER Daniel	
MOLIMARD Alain - POUGET Jacques	
RAVEL Pierre - GIBELIN Pascal	
RENIE Stanislas - GAZET André	
TRICHARD Dorothée - BOURDIER Marie-Pierre	
TOTAL DES SIGNATURES	

Assemblée Générale Mardi 4 juin 2023

VALTOM

Compte Administratif (CA) 2023 du Budget Annexe (BA) CODOEC

Le compte administratif (CA) 2023 du budget annexe (BA) Contrat Objectifs Déchets Organiques et Economie Circulaire (CODOEC), établi par le VALTOM et tel que présenté ci-après, est conforme au compte de gestion présenté par le comptable public.

Il n'a pas été présenté en même temps que les budget primitif (BP) 2024, approuvé par le comité syndical lors de sa séance du 13 février 2024. Cependant, les résultats 2023 ont été repris de manière anticipée au BP 2024 et ne présentent pas de différence.

I – Les grands équilibres financiers : le résultat et son affectation

Le CA 2023 découle de la gestion de l'exercice 2023 qui se présente, en synthèse, comme suit :

- Résultat de l'exercice 2023 :

	Prévu	Réalisé	Solde
Dépenses de fonctionnement	2 643 367,00 €	2 279 247,95 €	27 776,00 €
Recettes de fonctionnement	2 643 367,00 €	2 307 023,95 €	
Dépenses d'investissement	82 391,00 €	0,00 €	0,00 €
Recettes d'investissement	82 391,00 €	0,00 €	

Le montant du CA fait apparaître un résultat brut :

- Excédentaire en fonctionnement : + **27 776,00 €**.

- Exécution budgétaire 2023 et résultats de clôture :

	Résultat de clôture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement 2022	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de l'exercice 2023
Investissement			0,00 €	0,00 €
Fonctionnement			27 776,00 €	27 776,00 €
TOTAL			27 776,00 €	27 776,00 €

Restes à réaliser - Crédits d'investissement à reporter au 31/12/2023 (équilibre BP 2024)	
Section d'investissement - Dépenses	27 776,00 €
Section d'investissement - Recettes	0,00 €
SOLDE	27 776,00 €

- En fonctionnement : le résultat cumulé de la section de fonctionnement au 31 décembre 2023 est de 27 776,00 €.

Il correspond au résultat brut de fonctionnement de 2023 additionné au report antérieur au 31 décembre 2022 (résultat de clôture 2022 moins la part affectée à l'investissement).

$$\text{Soit : } 27\,776,00 + (0,00 \text{ €} - 0,00 \text{ €}) = 27\,776,00 \text{ €}$$

→ Lors de l'affectation du résultat, afin de combler le besoin de financement, ce résultat est reporté en section d'investissement, soit 27 776,00 € (article 1068).

Le taux de réalisation des dépenses et recettes réelles de fonctionnement** se présente comme suit :

Section Fonctionnement 2023		Rappel 2022
Dépenses réelles	88,3 %	
Recettes réelles	87,3 %	

- En investissement : le résultat cumulé de la section d'investissement au 31 décembre 2023 représente un résultat de 0,00 €.

Le taux de réalisation des dépenses et recettes réelles d'investissement** se présente comme suit :

Section Investissement 2023		Rappel 2022
Dépenses réelles	0 %	
Recettes réelles	0 %	

** Ces taux de réalisations correspondent aux données réelles et font référence aux tableaux pages 3, 4 et 5.

Pour rappel : 2023 est la première année de mise en œuvre du BA CODOEC, c'est pourquoi il n'y a pas d'années antérieures de comparaison.

II- Le bouclage du budget : recettes et dépenses réelles de l'exercice

1- Section de fonctionnement

a. Les recettes, un taux de réalisation de 87,3 %

FONCTIONNEMENT		BP + DM 2023	Réalisations 2023	BP 2024	Taux Réal° 2023
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT					
Recettes d'exploitation, de gestion		2 643 367,00 €	2 307 023,95 €	6 013 503,80 €	87,3%
013	Atténuation de charges				
70	Produits des services, du domaine et ventes	- €	- €	- €	
73	Impôts et taxes	- €	- €	- €	
74	Dotations, participations, subventions	2 643 367,00 €	2 307 023,78 €	6 013 503,80 €	87,3%
75	Autres produits de gestion courante	- €	0,17 €	- €	
Recettes financières		- €	- €	- €	
76	Produits financiers		- €	- €	
77	Produits exceptionnels	- €	- €	- €	
78	Reprise provisions semi-budgétaires	- €	- €	- €	
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCT.		2 643 367,00 €	2 307 023,95 €	6 013 503,80 €	87,3%

Les recettes inscrites au chapitre 74 correspondent :

- Pour 2 252 388,51 € au virement d'équilibre du BP au BA, finalement moins important que prévu au BA (- 336 343,22 €) ;
- Pour 54 635,27 € à des subventions perçues :
 - o 38 635,27 € au titre de l'ADEME pour le solde 2023 du programme « Lutte contre le Gaspillage Alimentaire » ;
 - o 16 000,00 € au titre du programme LEADER pour l'opération Organicité 3 commune de Thiers.

b. Les dépenses, un taux de réalisation de 88,3 %

FONCTIONNEMENT		BP + DM 2023	Réalisations 2023	BP 2024	Taux Réal° 2023
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT					
Dépenses d'exploitation, de gestion		2 581 671,00 €	2 279 247,95 €	5 982 460,00 €	88,3%
011	Charges à caractère général	1 410 171,00 €	1 289 121,35 €	3 289 460,00 €	91,4%
	Dont "Achats"	996 856,00 €	987 177,53 €	2 751 200,00 €	99,0%
	Dont "Services extérieurs"	65 820,00 €	- €	50 700,00 €	0,0%
	Dont "Autres services extérieurs"	347 495,00 €	301 943,82 €	487 560,00 €	86,9%
012	Charges de personnel et frais assimilés	84 000,00 €	- €	- €	0,0%
65	Autres charges de gestion courante	1 087 500,00 €	990 126,60 €	2 693 000,00 €	91,0%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCT.		2 581 671,00 €	2 279 247,95 €	5 982 460,00 €	88,3%

Les réalisations concernant :

- Les charges à caractère général, avec un taux de réalisation de 91,4 %, soit - 121 049,65 € par rapport au prévisionnel, dont :
 - Les achats : - 9 678,47 €. Les dépenses concernent les composteurs individuels de jardin ainsi que les équipement et fournitures associées ;
 - Les services extérieurs : aucune dépense n'a été effectuée sur ce poste qui concerne les études liées au compostage (qualité compost, enquête CIJ et faisabilité d'une micro-collecte ; reportées en 2024), formations (pas de besoin en 2023) et mise à jour du logiciel LOGIPROX (la commande faite en janvier 2024 a été passée sur le BP, faute d'ouverture du BA).
 - Les autres services extérieurs : - 45 551,18 €.
 - Les outils de communication en faveur de la distribution des composteurs individuels de jardin, dont la mise à jour du module de réservation, à hauteur de 8 285 € a dû être effectuée via le BP, le BA n'étant pas opérationnel au moment de la commande en janvier 2024.
 - Les crédits relatifs au déploiement du STGDO (outils de communication, actions évènementielles et de sensibilisation) des actions d'économie circulaire (partenariats CCI, CMA, CPIE, Mon Club de Sport Zéro Déchet, lutte contre le gaspillage alimentaire, etc.) ont été entièrement consommés ;
 - Etablissements Témoins : seul le solde du dispositif 2022-2023 a été réglé sur l'exercice 2023 ; le 1^{er} acompte du dispositif 2023-2024 a été réglé sur l'exercice 2024.
- Les autres charges de gestion courante, avec un taux de réalisation de 91 % soit - 97 373,40 € par rapport au prévisionnel :
 - Les forfait CODOEC ont été versés dans leur intégralité aux collectivités adhérentes à hauteur de 775 000 € ;
 - Les aides aux agents STGDO, moins mobilisées que prévu s'élèvent à 165 218,60 € contre les 240 000 € budgétés, soit - 74 781,40 €, selon les facturations des collectivités adhérentes ;
 - Les subventions aux associations et initiatives locales ont été attribuées à hauteur de 49 908 € contre les 72 500 € budgétés, soit - 22 592 € (les versements aux partenaires de « VALTOM Solidaire » relatifs à l'année 2023 ont été basculés sur l'exercice 2024, pour règlement après remise des bilans annuels) à :
 - PAMPA consigne pour 20 000 € ;
 - La Ressourcerie « Les Chutes de la Dore » pour 10 000 € ;
 - Artex pour 3 700 € ;
 - Association « 2^{nde} vie 2^{nde} chance » soutien Fairplay! pour 11 000 € ;
 - Association Terra Preta pour 5 208 €.

2- Section d'investissement

a. Les recettes, un taux de réalisation de 0 %

INVESTISSEMENT		BP 2023 (Nvx crédits)	Réalisations 2023	BP 2024 (Nvx crédits)	Taux Réal* 2023
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT					
Recettes d'équipement		20 695,00 €	- €	20 956,20 €	0,0%
13	Subvention et encaissements toutes opérations	20 695 €	- €	20 956 €	0,0%
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €	
TOTAL RECETTES REELLES D'INV.		20 695,00 €	- €	20 956,20 €	0,0%

La subvention prévue en 2023 sera finalement versée en 2024.

b. Les dépenses, un taux de réalisation de 0 %

INVESTISSEMENT		BP 2023 (Nvx crédits)	Réalisations 2023	BP 2024 (Nvx crédits)	Taux Réal* 2023
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT					
Dépenses d'équipement		82 391,00 €	- €	52 000,00 €	0,0%
Chap 20		15 000,00 €	- €	10 000,00 €	0,0%
Chap 21		67 391,00 €	- €	42 000,00 €	0,0%
Dépenses financières		- €	- €	- €	
13	Subventions d'Investissement	- €	- €	- €	
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €	
TOTAL DEPENSES REELLES D'INV.		82 391,00 €	- €	52 000,00 €	0,0%

- Chapitre 20 : l'étude pour la plateforme de biodéchets de Saint-Sauves prévue initialement en 2023 a été rebudgétée en 2024.
- Chapitre 21 :
 - Finalement, il n'y a pas eu de besoin en composteurs grande capacité que ce soit pour de nouveaux projets du VALTOM ou dans le cadre d'Etablissements Témoins ;
 - Seuls les modulo blocs pour les plateformes de Saint-Eloy-les-Mines et Saint-Diéry ont été mis en RAR-2023 pour un montant de 27 776,00 € ; les modulo blocs pour la plateforme de Saint-Sauves d'Auvergne ont été rebudgétés sur 2024.

Synthèse du compte administratif 2023 du budget

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
	011 - Charges à caractère général 1 289 121,35 €	74 - Virement BP -> BA 2 307 023,78 €
	012 - Charges de personnel 0 €	
	65 - Autres charges de gestion courante 990 126,60 €	
	Opérations d'ordre 0,00 €	Opérations d'ordre 0,00 €
	TOTAL = 2 279 247,95 €	TOTAL = 2 307 023,95 €
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
	Chap 20 - Immobilisations incorporelles 0,00 €	13 - Dotations et subventions reçues 0,00 €
	Chap 21 - Immobilisations corporelles 0,00 €	
	Opérations d'ordre 0,00 €	1068 - Part affectée à l'Inv. 0,00 €
	Opérations d'ordre 0,00 €	Opérations d'ordre 0,00 €
	SOUS- TOTAL = 0 €	SOUS- TOTAL = 0 €
	Total des dépenses : 2 279 247,95 €	Total des recettes : 2 307 023,95 €

Délibération :

Il vous est proposé d'approuver le compte administratif 2023 du budget annexe CODOEC, présenté ci-avant.

Compte Administratif 2023 - BA-CODO

Synthèse

Résultats de l'exercice 2023

	Prévu	Réalisé	Solde
Dépenses de fonctionnement	2 643 367,00 €	2 279 247,95 €	27 776,00 €
Recettes de fonctionnement	2 643 367,00 €	2 307 023,95 €	
Dépenses d'investissement	82 391,00 €	0,00 €	0,00 €
Recettes d'investissement	82 391,00 €	0,00 €	

Exécution budgétaire 2023 et résultats de clôture

	Résultat de clôture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement 2022	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de l'exercice 2023
Investissement			0,00 €	0,00 €
Fonctionnement			27 776,00 €	27 776,00 €
TOTAL	0,00 €	0,00 €	27 776,00 €	27 776,00 €

Restes à réaliser - Crédits d'investissement à reporter au 31/12/2023 (équilibre BP 2023)

Section d'investissement - Dépenses	27 776,00 €
Section d'investissement - Recettes	0,00 €
SOLDE	27 776,00 €

Affectation du Résultat 2023

Proposition d'affectation du résultat	
Résultat de fonctionnement à affecter	27 776,00 €
Déficit de la section d'investissement	0,00 €
Besoin de financement des restes à réaliser	-27 776,00 €
Report en recettes de fonctionnement au BP 2024 (art. 002)	0,00 €
Affectation en réserves pour 2024 (article 1068)	27 776,00 €

Convention de refacturation de prestations de caractérisations sur les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), les Déchets Encombrants des Ménages (DEM), les biodéchets et la collecte sélective.

Entre d'une part,

Le **VALTOM**, sis 1 chemin des domaines de Beaulieu, 63000 CLERMONT- FERRAND
Représenté par son Président, Monsieur Laurent BATTUT,
Ci-après désigné « le VALTOM »

Et d'autre part,

EPCI adhérent xxxx

Représenté(e) par son(sa) Président(e) **xxxxxx**,
Ci-après désigné « l'EPCI » ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités de refacturation à l'EPCI par le VALTOM des prestations de caractérisations des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), des encombrants de déchèteries, des biodéchets collectés séparément ainsi que de la collecte sélective.

ARTICLE 2. CONTEXTE

Le VALTOM et ses collectivités adhérentes se sont engagées :

- Depuis 2019/2020, dans le déploiement du Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO) avec les objectifs suivants à atteindre d'ici 2025 :
 - Réduire de 50 % la part de biodéchets dans les OMR ;
 - 3 fois plus de biodéchets acheminés vers le méthaniseur du pôle Vernéa via le déploiement de collectes en Porte à Porte (PAP) et en Point d'Apport Volontaire (PAV) mais aussi via la qualification de la collecte en PAP de Clermont Auvergne Métropole (CAM) pour diminuer les quantités de végétaux collectées ;
 - Réduire de 12 % les tonnages de végétaux collectés en déchèteries.
- Depuis le 1^{er} mai 2021, dans l'extension des consignes de tri (ECT) à tous les emballages et papiers avec pour objectifs d'ici 2030 par rapport à 2018 :
 - Capter 10 % des emballages et papiers restant dans les OMR ;
 - Diminuer le taux de refus de tri à 17 % contre 22,5 %.

Ces objectifs ont, en partie, été définis par les méthodes de caractérisations des OMR (type MODECOM développée par l'ADEME) initiées en 2018 sur le territoire du VALTOM.

Ces caractérisations permettent, grâce à ces campagnes nationales de déterminer les caractéristiques physiques et qualitatives des gisements de déchets et d'évaluer le gisement de matières recyclables sur le territoire du VALTOM.

Elles ont été poursuivies et mises à jour en 2022 et 2023 sur l'ensemble du territoire par le bureau d'études ELCIMAI par le biais du marché 21.11.017 attribué au 01/03/2022 (délibération 2022-1376 du 21 juin 2022) et par le biais d'une convention de refacturation des prestations entre le VALTOM et les collectivités (délibération 2022.1365 du 8 mars 2022).

A ce jour, pour le VALTOM et ses adhérents, ces caractérisations sont indispensables pour renforcer les actions de prévention, pour mettre en place les équipements de traitement et de valorisation appropriés, pour suivre et évaluer les politiques menées au regard des objectifs à atteindre.

Pour poursuivre en 2024-2025 et pour optimiser la logistique et l'organisation nécessaires à la réalisation des caractérisations, le VALTOM a lancé une consultation pour mandater un bureau d'études afin de réaliser une nouvelle campagne à partir d'avril 2024 et pour deux ans. Le prestataire retenu est Austral ingénierie et environnement.

Comme pour le précédent marché, il est proposé que le VALTOM passe commande des caractérisations demandées par les collectivités adhérentes et les refacture suivant les prix du marché, selon une convention de refacturation.

ARTICLE 3. MODALITES DE REFACTURATION

L'EPCI fait part au VALTOM de ses besoins de caractérisation à minima 3 mois avant la date envisagée (un porté à connaissance doit être transmis au service de la DREAL par le VALTOM à minima 2 mois avant la date de réalisation des caractérisation) ou plus si les délais du prestataire retenus sont supérieurs à 3 mois.

Le VALTOM facture au fil de l'eau les caractérisations demandées par l'EPCI en sus de la campagne réalisée par le VALTOM.

La facturation est réalisée suivant le Bordereau de Prix Unitaires (BPU) remis par le titulaire du marché ci-après :

VALTOM-M23-12 Caractérisation des ordures ménagères résiduelles, des biodéchets, des encombrants des déchèteries et des collectes sélectives du VALTOM BPU		
	unité	Prix unitaire €HT
1 caractérisations OMR réalisées sur ISDND de Puy Long + restitution des résultats	caractérisation	1 000,00 €
2 caractérisations CS camion complet réalisées sur ISDND de Puy Long + restitution des résultats	caractérisation	22 000,00 €
3 caractérisations CS 500 kg réalisées sur ISDND de Puy Long + restitution des résultats	caractérisation	1 900,00 €
4 caractérisations CS 35 kg réalisées à Trivalo 63 + restitution des résultats	caractérisation	400,00 €
5 caractérisations FFOM réalisées sur ISDND de Puy Long + restitution des résultats	caractérisation	1 000,00 €
6 caractérisations encombrants de déchèterie réalisées sur ISDND de Puy Long + restitution des résultats	caractérisation	3 000,00 €
7 rapport complet par EPCI et pour le VALTOM	caractérisation	11 900,00 €
8 réunion présentielle	unité	1 200,00 €
9 réunion distancielle	unité	400,00 €
10 caractérisations OMR réalisées sur ISDND d'Ambert + exploitation et restitution des résultats	caractérisation	1 000,00 €
11 caractérisations encombrant de déchèterie réalisées sur ISDND d'Ambert + exploitation et restitution des résultats	caractérisation	3 000,00 €

ARTICLE 4. DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est établie pour la durée du marché de prestation de caractérisation du VALTOM-M23-12

Fait à Clermont-Ferrand, le xx / xx / 2024

Pour le VALTOM
Laurent BATTUT,
Président

Pour l'EPCI,
XXXXXX
Président (e)



MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 3 AU MARCHÉ N° 21 02 002

A - Identification du pouvoir adjudicateur

VALTOM

1 chemin des domaines de Beaulieu
63000 CLERMONT-FERRAND
Représenté par Monsieur Laurent BATTUT
Président

SIRET : 256 302 670 00037

B - Identification du titulaire du marché public.

ONYX AUVERGNE RHONE ALPES (ARA)

2-4 avenue des canuts
69120 VAULX en VELIN
Représenté par Monsieur Guillaume DURY
Président Directeur Général

SIRET : 302 590 898 005 24
Registre du commerce ou équivalent : RCS 302 590 898 (Lyon B)
Code APE : 3811 Z

C - Objet du marché public.

■ Objet du marché public :

EXPLOITATION DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS NON DANGEREUX (ISDND) DE PUY-LONG SUR LA COMMUNE DE CLERMONT-FERRAND (63) (ci-après "le Marché")

■ Date de la notification du marché public : 28 décembre 2021 (la prestation démarre au 1^{er} janvier 2022)

■ Durée d'exécution du marché public : 12 mois + reconductions possibles 3 x 12 mois

■ Montant initial du marché public ((exploitation du casier déchets non dangereux et GER, options 1 à 7, PSE11 et 12) :

- Taux de la TVA : 10 %
- Montant HT : 11 711 400,00 € HT

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

- **D1. MISE A JOUR DU PRIX DE LA PSE 12 - CAMERAS AGECE / CASIER**

Le marché d'exploitation prévoyait, en Prestation Supplémentaire Eventuelle (PSE) n°12, la mise en place d'un système de contrôle vidéo au vidage des déchets (casier). Le montant de la PSE n°12 s'élevait à 101 000 € la première année.

Le chiffrage initial avait été effectué alors que la réglementation à ce sujet n'était pas complète et les décrets d'application non publiés.

De plus, la mise en œuvre de ce système nécessite des travaux importants, tel que le déploiement d'une infrastructure optique et électrique.

Les montants actualisés du nouveau devis présenté par la société ONYX ARA se présentent comme suit :

- Déploiement d'une Infrastructure Fibre Optique / Alimentation : 139 655,15 € HT ;
- Système caméras et informatique Étanchéité : 52 448,37 € HT ;
- Matériel de remplacement : 4 442,31 € HT.

Le coût total fourniture et travaux est de 196 545,30 € HT.

Le matériel installé (caméra et ensemble informatique) restera la propriété du VALTOM en fin de contrat.

⇒ **Plus-value : 95 545,30 € HT.**

- **D2. CREATION CANALISATION BIOGAZ ALIMENTANT LA WAGA BOX**

Le projet de valorisation du biogaz par l'intermédiaire de la WAGA box nécessite la création d'une canalisation depuis les installations de collecte situées en haut du site, jusqu'à la plateforme en bas du site, où seront installés les équipements de WAGA Energy. Ces travaux sont également l'occasion de mettre en place les gaines nécessaires à de futurs réseaux électriques et numériques.

Le montant du devis présenté par la société ONYX ARA se porte à 139 061,80 € HT

La PSE 1 du marché (unité de contrôle et de préparation du biogaz) prévoyait des travaux de mise en place pour un montant de 280 000 € (115 000 € en 2022 et 165 000 € en 2023), sommes non utilisés à ce jour.

Par le présent avenant, il est décidé de financer ces travaux dans le cadre de la PSE 1 sur les crédits non utilisés. Le montant résiduel de la PSE1 est actualisé à 140 938,20 € HT.

⇒ **Pas de modification du montant du marché.**

- **D3. REFECTION DU ROND-POINT DU SITE**

Le rond-point situé en entrée de site après le poste de pesée est endommagé et nécessite des travaux de reprise des enrobés pour une remise en état.

L'option n°9 du marché permet de réaliser divers travaux de réaménagement. Le solde de cette option est de 117 760 € HT hors révisions du marché (134 952,96 € HT avec les révisions du marché).

Le montant du devis présenté par la société ONYX ARA est de 46 682,50 € HT.

Par le présent avenant, il est décidé de financer ces travaux dans le cadre de l'option 9. Le montant résiduel de l'option n°9 est actualisé à 71 077,50 € HT.

⇒ **Pas de modification du montant du marché.**

■ Incidence financière du présent avenant pour la durée totale du marché :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

☐ NON

☒ OUI

Le montant initial est de 11 711 400.00 € HT.

Le marché est porté à 12 592 266.75 € HT suite aux avenants 1 et 2.

Le montant de l'avenant 3 est de 95 545.30 € HT, soit une augmentation de 0.82 % par rapport au montant du marché initial.

Le nouveau montant du marché est donc de 12 687 812.05 € HT, soit une augmentation de 976 412,05 € HT (+ 8,34 %) par rapport au marché initial.

E - Signature du titulaire du marché public.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur.

A Clermont-Ferrand, le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur)

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le

ID : 063-256302670-20240604-2024_032-DE

PROJET

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public.

En cas de remise contre récépissé/mail :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public.)



Annexe technique et financière relatif à la Convention partenariale entre ATMO AUVERGNE RHONE-ALPES et le VALTOM

Détails de la proposition de de mise en place d'un réseau de microcapteurs de particules PM2.5 autour de VERNEA (2024-2025)

1. Contexte et objectif

Le VALTOM (syndicat pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés du Puy-de-Dôme et du nord de la Haute-Loire), dans un souci d'intérêt général et de contrôle de son délégataire VERNEA, a confié à Atmo Auvergne-Rhône-Alpes depuis 2014 l'exploitation du dispositif de surveillance de la qualité de l'air dans l'environnement du pôle multi-filières de valorisation VERNEA située au petit Beaulieu.

Après une [surveillance initiale](#) réalisée au cours de l'année 2013 et des suivis périodiques en [2014](#) et [2015](#) après la mise en fonctionnement de l'UVE, une station fixe de surveillance a été installée à Beaulieu et mise en service en mars 2015. Les particules fines PM10 et les oxydes d'azote y étaient mesurés en continu.

La convention qui précise le dispositif de surveillance avec cette station fixe a été signée en mars 2014 pour une durée de 7 ans et a été prolongée encore une année jusqu'à 2022. Elle a nouveau fait l'objet d'une convention pour l'année 2023.

Le VALTOM a fait part depuis 2021 de son souhait de changer les modalités de surveillance, avec notamment le déploiement d'un réseau de microcapteurs.

2. Méthodologie

La surveillance effectuée par le biais de la station fixe Atmo installée à Beaulieu sera complétée par un réseau de micro-capteurs mesurant les particules fines PM2.5 et la météorologie.

Matériel mis en œuvre

- 4 micro-capteurs de particules répartis autour de l'installation VERNEA :
 - mesurant chacun les particules fines PM2.5
 - équipés chacun d'un panneau solaire garantissant leur autonomie
 - équipés chacun d'un moyen de communication pour accès aux résultats en temps réel
- 1 balise météo mesurant la direction et la vitesse de vent
- 1 micro-capteur installé sur la station fixe Atmo de Montferand, pour disposer d'une référence de mesure en fond urbain la plus proche possible avec un matériel similaire.



Figure 1 – micro-capteur de particules et balise météo avec leur panneau solaire et système de communication ([©Agriscope](#))

Sites de mesures

Les moyens de mesure seront installés dans l'environnement de VERNEA comme illustré ci-dessous sur la figure 2.

- Il est proposé d'établir **un plan d'échantillonnage couvrant les 4 points cardinaux** autour de VERNEA. Les emplacements précis pourront être choisis en fonction de plusieurs paramètres :
 - Selon le souhait du VALTOM de donner priorité : soit aux zones habitées en s'éloignant du site (exemple tout à l'Est de la zone de la balise 3) soit à l'évaluation de l'impact au plus proche du site.
 - De la prise en compte de l'influence du relief local autour du site pouvant influencer les mesures.
 - De la volonté ou non pour la zone de la balise 1 d'être proche des sites de mesures déjà existant (ce qui aurait à priori peu d'intérêt).
 - La balise météo pourrait être idéalement placée avec le micro-capteur 1 afin de s'affranchir de l'influence du relief local, ou sur la station fixe.
 - Les autorisations de s'implanter.
- Un micro-capteur de référence sera installé en parallèle à nos analyseurs de la station fixe de Montferrand.
- Tous ces points restent à discuter et à valider avec le VALTOM et lors d'une visite sur site pour valider les emplacements choisis.
 Contrairement à la station fixe, les micro-capteurs pourraient être déplacés assez facilement au besoin (par exemple : activité particulière sur la zone, souhait d'investiguer d'autres zones, perte d'autorisation...).

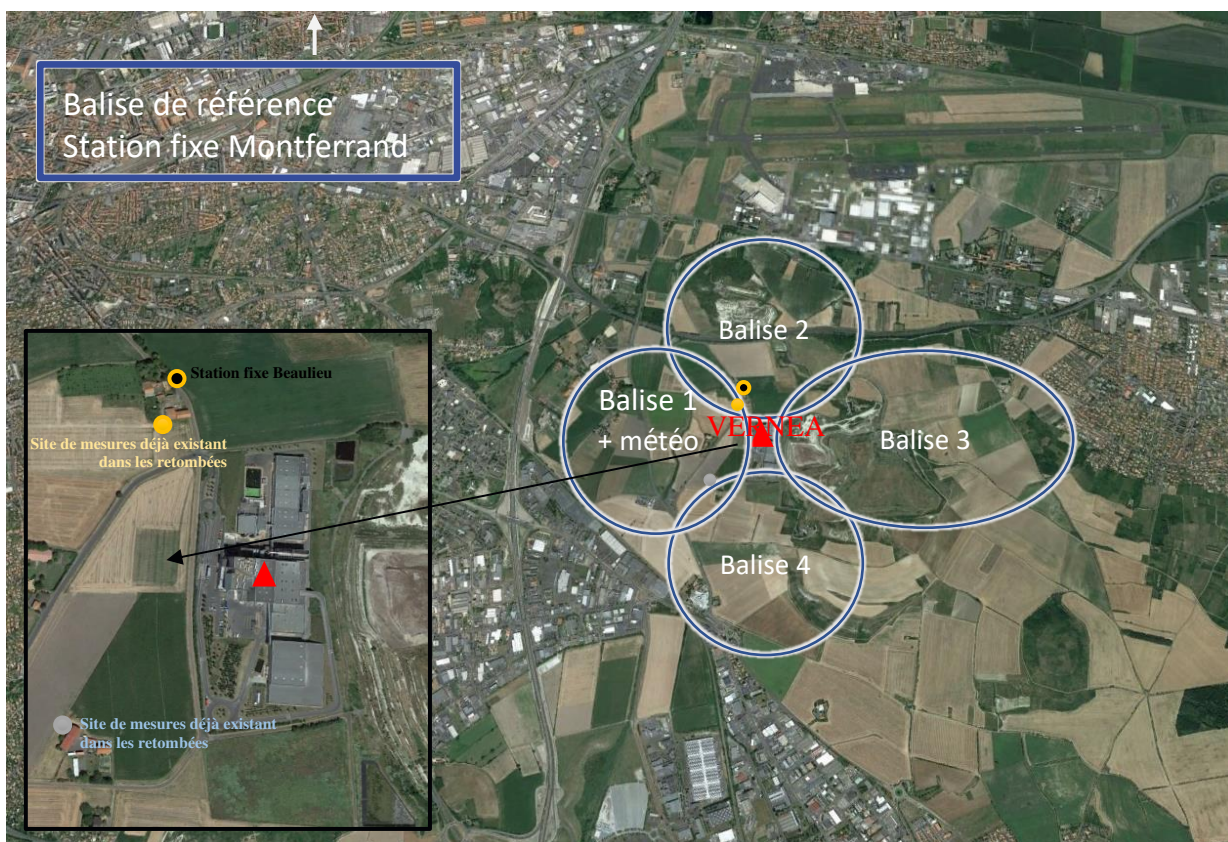


Figure 2 – répartition spatiale approximative proposée des zones de positionnement des capteurs dans l'environnement de VERNEA (et emplacement des sites déjà existants)

Usage, exploitation, validation et maintenance du réseau de mesures

Les mesures de particules réalisées par micro-capteurs ne répondent pas aux mêmes exigences de qualité que les mesures réglementaires conduites par les stations fixes comme celle historiquement implantée à Beaulieu au nord-ouest de VERNEA. L'évaluation réglementaire des impacts potentiels de VERNEA dans l'environnement est assurée par le programme de surveillance dioxines et métaux lourds sur les points de mesure déjà existants (encart de la figure 2).

Concrètement, la nature indicative de l'exploitation des données microcapteurs consiste à informer le VALTOM d'une élévation « anormale » des niveaux autour de VERNEA et surtout **d'une meilleure information de la répartition spatiale des niveaux** que ce que peut donner la station fixe de Beaulieu seule.

Il est proposé d'exploiter uniquement les mesures de **particules PM2.5**, les mesures de particules PM10 ayant été jugées beaucoup moins fiables (retour d'expérience des études Atmo AURA). Par ailleurs, il est important de préciser que les données des microcapteurs devront faire l'objet d'une validation technique et environnementale par les équipes d'Atmo AURA. En effet, une forte humidité peut générer des détections erronées de particules fines, le capteur étant incapable de distinguer gouttes d'eau et particules fines. La validation des données interviendra normalement dans la semaine suivant leur acquisition.

Dans le cadre de l'assurance qualité, une inter-comparaison des micro-capteurs sera réalisée une fois par an et toute opération de maintenance nécessaire sera assurée par Atmo Auvergne-Rhône-Alpes.

Dispositif 2024 :

- interface web de suivi des mesures en temps réel (exemple figure 3).
- bilan synthétique des 6 mois, ainsi qu'une note intermédiaire au bout de 3 mois.
- Un engagement minimum de 1,5 an est proposé par ATMO avec un fonctionnement similaire en 2025 afin de disposer d'un recul suffisant sur les données acquises.

Afin de pouvoir interpréter au mieux les élévations éventuelles de niveau dans les bilans, il pourra être demandé au VALTOM de communiquer un historique des événements particuliers ayant eu lieu sur le site (exemple : redémarrage) ou observés autour du site (exemple : feu). Un formulaire type de collecte des données sera communiqué le cas échéant par Atmo.

Ce système de surveillance, de gestion et de bilan est déjà mis en place par ATMO dans le cadre du [suivi du chantier de l'A480](#) en Isère (figures 3) mais aussi du [Rondeau](#).

A480 Suivi chantier

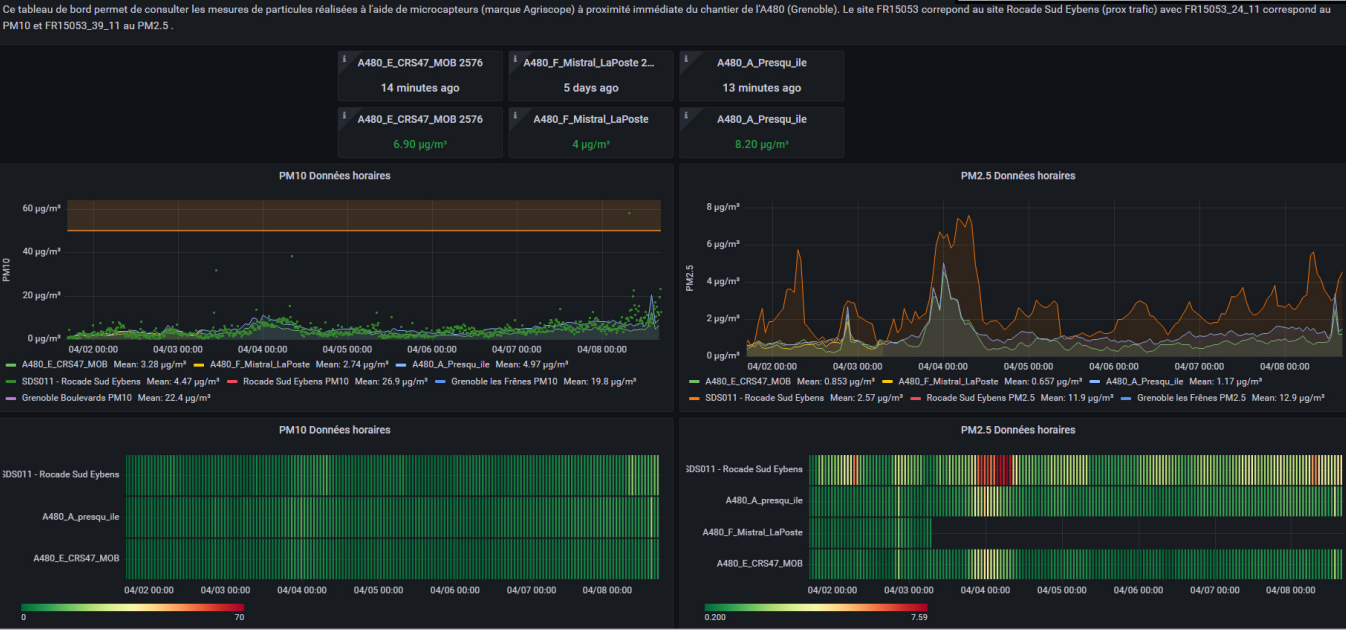


Figure 3 – illustration pour le suivi de chantier de l’autoroute A480 par ATMO de l’interface web de suivi des mesures.

3. Calendrier prévisionnel

PHASES DU PROJET	ECHEANCES
Validation proposition – discussion du mode de fonctionnement 2025	Avril 2024
Intercomparaison des microcapteurs	Avril 2024
Discussion ATMO / VALTOM et validation des points restant à préciser (emplacement des sites avec visite de terrain)	Avril / mai 2024
Visite de terrain pour validation des sites d’installation des micro-capteur	mai 2024
Réseau de microcapteurs opérationnel	Juin / juillet 2024
Bilan intermédiaire	Après 3 mois de fonctionnement
Bilan des 6 mois	2 ^{ème} semestre 2025

4. Détail du coût de la mise en œuvre de l’action réseau de microcapteurs PM2.5

Tâche	2024 (6 mois opérationnels)	2025
Investissement matériel initial (5 microcapteurs, 1 balise météo) <i>Valable pour 1.5 an</i>	3 710 €	0 €
Abonnement matériel (télécommunication & logiciels)	540	1080
Maintenance <i>(y compris mis en état de fonctionnement et déploiement en 2024)</i>	1600	1600
Exploitation, bilans	3150	4570
TOTAL	9 000 €	7 250 €



**Convention partenariale 2024
entre ATMO AUVERGNE RHONE-ALPES et le VALTOM**

ENTRE

Le VALTOM, syndicat mixte départemental de valorisation et de traitement des déchets ménagers du Puy de Dôme et du nord de la Haute-Loire, sis 1 chemin des Domaines de Beaulieu - 63000 Clermont-Ferrand, France, représenté par son président Monsieur Laurent Battut,

ci-après dénommée « VALTOM »,

ET

L'Association ATMO AUVERGNE RHONE-ALPES (association loi de 1901) domiciliée au 3, allée des Sorbiers – 69500 Bron, enregistrée en Préfecture du Rhône le 25 novembre 2011 sous le n°W691073445, immatriculation SIRET n°534 194 451 00025 représentée par son président Monsieur Eric FOURNIER.

ci-après dénommée « ATMO AUVERGNE RHÔNE-ALPES », ou l'association.

PREAMBULE

Atmo Auvergne Rhône-Alpes est une association de type "loi de 1901", organisme agréé de surveillance de la qualité de l'air au titre du Code de l'environnement (livre II, titre II) codifié aux articles L 221-1, L 221-2, L 221-3, L 221-4 et L 221-5 dudit Code.

L'activité d'ATMO AUVERGNE RHONE-ALPES en 2024 s'organisera conformément à la vision stratégique du nouveau projet associatif 2022-2025 qui se décline en 5 programmes :

- **Mission réglementaire**, assurer les missions attendues dans le cadre de l'Arrêté du 16 avril 2021 relatif au dispositif national de surveillance de la qualité de l'air ambiant

notamment en ce qui concerne la mesure des polluants atmosphériques, la réalisation d'un inventaire régional spatialisé des émissions polluantes, l'information des services d'Etat en situation de « pic de pollution », la communication auprès des parties prenantes et du grand public, l'évaluation des Plan de Protection de l'Atmosphère. Il s'agit également de pouvoir anticiper les futures réglementations en la matière.

- **Animation territoriale**, via la création d'un centre de ressources régional d'informations de référence sur la qualité de l'air, la mise en place de formations et de sensibilisation sur les sujets de la qualité de l'air,
- **Ingénierie territoriale** pour offrir une expertise intégrée Air Climat Energie aux acteurs du territoire pour relever le défi de la transition écologique dans un contexte de multiplication des exigences réglementaires et sociétales.
- **Recherche et développement**, pour faire le lien Air – Energie – Climat – Santé – Biodiversité, intégrer les nouvelles technologies et orienter les projets sur des problématiques spécifiques de territoires,
- **Supports et systèmes d'information** pour s'adapter à des missions techniques demandant de gérer de grosses volumétries de données, respecter les données de nos membres et utilisateurs des plateformes, assurer l'obligation d'ouverture de donnée en opendata et la demande de service d'applications numérique (site internet, plateforme interactives, application smartphone, délivrance d'API)

CECI EXPOSÉ, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET

Le VALTOM est membre d'ATMO AUVERGNE RHONE-ALPES dont les missions principales s'inscrivent dans le cadre statutaire suivant :

- La mise en œuvre de tous moyens métrologiques et de modélisation afin d'assurer la caractérisation de l'air sur son territoire en constat et prévision, d'assurer la continuité historique des indicateurs et données environnementales sur l'air et sur les paramètres explicatifs et/ou nécessaires à l'évaluation des impacts de la pollution atmosphérique. Notamment, l'observatoire doit pouvoir répondre aux réglementations européennes, nationales ou locales sur la surveillance de la qualité de l'air et les données environnementales ;
- La mise en place des outils d'évaluation des politiques publiques, en vue entre autres du diagnostic et de la prospective pour les plans et programmes relatifs à l'air ou ayant un impact sur l'air dans son territoire. Elle participe à la concertation et à la mise en application des plans d'actions pour ce qui relève de sa compétence (prévision, diffusion de l'information), y compris des plans courts termes comme les dispositifs préfectoraux ;
- La participation à l'amélioration des connaissances sur l'air, seule ou par le biais de collaborations allant de l'échelle locale et régionale jusqu'au niveau international ;
- La promotion et la diffusion de manière indépendante auprès de ses membres, des autorités, des médias et du public des informations lui appartenant sous forme de base de données, études, bilans, dossiers de communication afin de porter à connaissance tout élément permettant une amélioration de l'état de l'environnement sur le territoire.

Le VALTOM contribue au financement de l'observatoire à travers sa collectivité.

En complément, ATMO AUVERGNE RHONE-ALPES sollicite le VALTOM pour le financement des actions ci-après décrites et dont elle a la stricte initiative.

ATMO AUVERGNE RHONE-ALPES prend l'engagement de mobiliser les moyens humains et matériels nécessaires pour réaliser ces actions, dans la conformité de l'objet social d'ATMO-AUVERGNE RHONE-ALPES.

La subvention accordée par le VALTOM vise à soutenir la réalisation de ces actions sans que le VALTOM puisse intervenir d'une quelconque manière dans l'indépendance et l'autonomie tant décisionnelle que financière d'ATMO AUVERGNE-RHONE-ALPES.

ARTICLE 2 – CONTENU DES ACTIONS EN 2024

Le VALTOM apporte son soutien aux interventions d'ATMO AUVERGNE RHONE-ALPES réalisées sur le territoire de compétence de la collectivité, dans le cadre de sa politique en matière de développement durable, d'énergie-climat et de sensibilisation et information des publics.

Dans le cadre des programmes d'ingénierie et d'animation territoriale conçus et initiés par l'association sous sa propre initiative, Atmo Auvergne Rhône Alpes entend avec le soutien du VALTOM :

- Assurer la surveillance de la qualité de l'air le territoire de la collectivité notamment pour ce qui concerne les mesures des particules fines et des oxydes d'azote.
- Déployer un réseau complémentaire de microcapteurs de particules fines PM2.5 opérationnel à partir de juin/juillet 2024.
- Mettre en œuvre des actions de communication et de sensibilisation autour de la qualité de l'air.

ARTICLE 3 – ROLES RESPECTIFS DU VALTOM ET ATMO AUVERGNE RHONE-ALPES

Au sein d'ATMO AUVERGNE RHONE-ALPES, les interlocuteurs sont les suivants :

- Mme Lise MISSIAEN (correspondante territoriale) ou Mr Philippe OLIVIER (chef de projet) ou toute personne pouvant s'y substituer.

En plus de son soutien financier, ATMO AUVERGNE RHONE-ALPES pourra solliciter M. Lionel ESCURIET afin que le VALTOM puisse lui apporter un soutien de compétences et des conseils tendant à faciliter la réalisation des actions subventionnées.

ARTICLE 4 – ASSURANCES

ATMO AUVERGNE RHONE-ALPES a souscrit un contrat Responsabilité Civile auprès de la MAIF, assureur notoirement solvable, qui garantit notamment sa responsabilité générale mais aussi la responsabilité de ses intervenants dans le cadre du programme d'actions décrit dans cette convention. Ces garanties s'exercent en cas de dommages causés par tout membre d'ATMO AUVERGNE RHONE-ALPES de manière non-intentionnelle.

Par ailleurs, le VALTOM déclare avoir souscrit les polices auprès d'assureurs notoirement solvables pour garantir sa responsabilité civile pour elle-même et les personnes ou choses dont elle aurait la garde.

ARTICLE 5 – STATUT FISCAL D'ATMO AUVERGNE RHONE-ALPES

Conformément à l'instruction fiscale n°4H-5-06 du 18 décembre 2006, ATMO AUVERGNE RHONE-ALPES n'est pas assujettie aux impôts commerciaux pour ses travaux réalisés dans le cadre de l'intérêt général et ne peut à ce titre récupérer la TVA facturée par des tiers au titre de ses activités non lucratives.

ARTICLE 6 – ENGAGEMENTS DU VALTOM

Le VALTOM accorde pour l'année 2024 une contribution financière totale d'un montant égal à **21 030 €** qui se détaille de la façon suivante par rapport aux actions explicitées à l'article 2 :

- **Cotisation : 1000 €** de cotisation affectée au maintien d'un observatoire réglementaire de la qualité de l'air
- **20 030 €** de subvention au titre du programme d'action explicité à l'article 2.

Le VALTOM s'engage à répondre à toute sollicitation d'ATMO AUVERGNE RHONE-ALPES dans un délai raisonnable pour la bonne conduite des projets d'ATMO AUVERGNE RHONE-ALPES et à ne pas faire obstacle à la réalisation de ses projets.

ARTICLE 7 – ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION

INDEPENDANCE

ATMO AUVERGNE RHONE-ALPES s'engage à formuler des avis et des interventions soucieux du respect des principes d'égalité et de neutralité en restant objectif et indépendant conformément à ses dispositions statutaires.

PUBLICITE ET COMMUNICATION

Pour le projet visé par la présente convention, ATMO AUVERGNE RHONE-ALPES s'engage à communiquer sur le financement des projets par le VALTOM.

JUSTIFICATIFS

Le contractant s'engage à répondre à toute demande du VALTOM et à

- un bilan du partenariat avec le VALTOM, à fournir au 30 novembre 2024 ;
- un compte-rendu d'activité dématérialisé relatif à l'année 2024, à fournir au 30 juin 2025 ;
- une copie des comptes annuels 2024 certifiés par le Commissaire au compte, ou l'expert-comptable.

ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS

Pour le suivi des projets, le VALTOM souhaite être tenue informée régulièrement de leur avancée et pouvoir disposer des données.

ATMO AUVERGNE RHONE-ALPES s'engage à informer les services du VALTOM en cas de difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du projet, et en cas de demande de report de financement en cours d'année.

ATMO AUVERGNE RHONE-ALPES s'engage à saisir officiellement par courrier l'exécutif du VALTOM avant d'abandonner toute démarche.

BILAN

ATMO AUVERGNE RHONE-ALPES s'engage à fournir au VALTOM un bilan rédigé au second trimestre 2025 exploitant les données de fonctionnement de 6 mois des micro-capteurs et de la station.

Des échanges techniques entre le personnel d'ATMO AUVERGNE RHONE-ALPES et le personnel du VALTOM permettront d'évaluer des éléments complémentaires plus précis.

ARTICLE 8 – MODALITES DE PAIEMENT

Le VALTOM s'engage à verser sa contribution après la signature de la présente convention par les deux parties et la validation en préfecture.

ARTICLE 9 - DUREE

La convention prendra effet à compter de sa notification et sera valable pour le seul exercice comptable 2024.

ARTICLE 10 – PROPRIETE DES DONNEES ET DIFFUSION DE L'INFORMATION

ATMO AUVERGNE RHONE-ALPES fait partie du dispositif français de surveillance et d'information de la qualité de l'air. Sa mission s'exerce dans le cadre des articles R221-9 à R221-14 du code de l'Environnement relatif à l'agrément des organismes de surveillance de la qualité de l'air et conformément au décret 2010-1268 du 22/10/2010.

A ce titre, ATMO AUVERGNE RHONE-ALPES est garante de la transparence de l'information sur le résultat de ses travaux. De ce fait, elle se doit d'appliquer les mêmes règles que pour ses données recueillies en routine :

- Les données recueillies tombent dès leur élaboration dans le domaine public ;
- Les travaux intellectuels réalisés par ATMO AUVERGNE RHONE-ALPES sont librement diffusables sur les supports d'information d'ATMO AUVERGNE RHONE-ALPES ;

- ATMO AUVERGNE RHONE-ALPES n'est en aucune façon responsable des travaux intellectuels, publications diverses résultant des résultats de ses travaux et pour lesquels elle n'aurait pas donné d'accord préalable ;
- Le VALTOM n'acquiert pas du fait de la convention la propriété des méthodes et savoir-faire d'ATMO AUVERGNE RHONE-ALPES.

ARTICLE 11 – EVALUATION

Le VALTOM procède conjointement avec ATMO AUVERGNE RHONE-ALPES, à l'évaluation des conditions de réalisation des actions d'amélioration de connaissances auxquelles elle a apporté son concours sur un plan quantitatif comme qualitatif.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 1, sur l'impact de l'action au regard de l'intérêt général.

ARTICLE 12 – RESILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit après une mise en demeure notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception. Si cette mise en demeure reste infructueuse dans un délai de 15 jours, la résiliation prendra effet à l'expiration de ce délai.

Si les subventions affectées ont été utilisées à des fins autres que celles prévues dans la convention, le VALTOM se réserve le droit d'en demander le reversement d'une partie. La cotisation restera toutefois acquise.

ARTICLE 13 – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Tout litige lié à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention sera porté devant le Tribunal Administratif de Lyon

ARTICLE 14 – CESSIBILITE ET TRANSFERT DE LA CONVENTION

La présente convention a été conclue eu égard à la structure sociale et l'objet d'ATMO AUVERGNE-RHONE-ALPES, en conséquence, elle n'est ni cessible ni transmissible.

Fait en deux (2) exemplaires originaux,

VALTOM	ATMO Auvergne Rhône-Alpes
Fait à Clermont-Ferrand le	Fait à Bron le
Président Laurent BATTUT	Président d'ATMO Auvergne Rhône-Alpes Eric FOURNIER



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 1 AU MARCHÉ N° 20 07 007 – lot 2

A - Identification du pouvoir adjudicateur

VALTOM

1 chemin des domaines de Beaulieu
63000 CLERMONT-FERRAND
Représenté par Monsieur Laurent BATTUT
Président

SIRET : 256 302 670 00037

B - Identification du titulaire du marché public.

OVIVE

ZIA - 10 rue de Lorival
59113 SECLIN

SIRET : 423 999 085 00057

C - Objet du marché public.

■ Objet du marché public :

Lot n° 2 du marché d'exploitation et de maintenance des stations de traitement de lixiviats du VALTOM (**Station d'Ambert**).

■ Référence du marché public : 20 07 007 (Appel d'offres ouvert)

■ Date de la notification du marché public : 19 janvier 2021 pour un **démarrage des prestations au 1^{er} mai 2021**

■ Durée d'exécution du marché public : du 01 mai 2021 au 30 avril 2022 (renouvelable trois fois douze mois)

■ Montant initial du marché public (4 années) :

- Taux de la TVA : 10 %
- **Montant HT : 504 480 € HT**

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

- **D1. Traitement des lixiviats issus du site de stockage des déchets de la Taupe, située à Vergongheon**

Le VALTOM exploite l'ancien site de stockage de déchets de La Taupe (Vergongheon – Sictom Issoire Brioude), dont les lixiviats étaient jusqu'à présent envoyés vers la Station d'épuration (STEP) communale de Sainte-Florine à proximité.

Cette STEP n'est plus en mesure de les accepter faute de capacité. Le VALTOM a dû trouver, en urgence, début 2024 une installation pour pouvoir les traiter. Le choix du site de stockage d'Ambert a été fait, car ce dernier dispose des capacités techniques de traiter ces lixiviats grâce au Bio Réacteur à Membranes (BRM) en place.

Au vu de la charge polluante des lixiviats du site de La Taupe, le surcout du traitement de ces lixiviats est estimé environ 2,10 € HT/m³ (base septembre 2022).

Hors révisions des prix, le montant estimatif du cout du traitement des lixiviats sur l'unité d'épuration du site de stockage d'Ambert s'élève à 7 000 € HT pour les 16 mois restants (de janvier 2024 à avril 2025), soit une augmentation du montant du marché de 1,39 %.

	2024	2025	
volume la taupe (m3)	49	1 000	
prix la taupe (prix révisé + avenant)	6,73 €	6,64 €	
surcout la taupe	329,82 €	6 635,04 €	6 964,86 €

⇒ **Plus-value estimée : 7 000 €HT.**

■ Incidence financière de l'avenant pour la durée totale du marché :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

☐ NON

☒ OUI

Le montant initial est de 504 480 € HT

Montant de l'avenant : 7 000 €HT soit une augmentation supplémentaire de 1.39 %.

Le nouveau montant du marché est de 511 480 € HT

E - Signature du titulaire du marché public.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur.

A Clermont-Ferrand, le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public.

En cas de remise contre récépissé/mail :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché pulic.)



Avenant n° 5 à la Convention de partenariat entre le CEN Auvergne et le VALTOM sur la poursuite de la végétalisation expérimentale et temporaire du casier 1 de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Puy-Long, Clermont-Ferrand

Préambule :

La convention de partenariat établie entre le CEN Auvergne et le VALTOM prévoit dans son article 4 la rédaction d'avenants pour tous les projets opérationnels impliquant des flux financiers entre les deux structures.

4 avenants ont été signés :

- Avenant n° 1 pour la réalisation d'une étude sur le corridor « Puy-Long – Gandaillat – Crouël » ;
- Avenant n° 2 pour modifier les conditions de prolongation de la durée de la convention, qui est désormais en tacite reconduction ;
- Avenant n° 3 pour la réalisation d'un verger conservatoire sur le site de Puy-Long ;
- Avenant n° 4 portant sur la végétalisation temporaire du casier 1 de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Puy-Long

Article 1 : Poursuite de l'accompagnement du CEN Auvergne dans la végétalisation temporaire du casier 1 de l'ISDND de Puy Long

Conformément à l'arrêté préfectoral, le casier 1 de l'ISDND de Puy Long de la zone 5 de l'installation est arrivé en fin d'exploitation le 24 mars 2016. De janvier à fin mars 2016, la finalisation et le remplissage définitif du casier ont été réalisés. Fin 2016, le casier 1 est fermé temporairement et reprofilé. La surface du casier 1 représente 30 000 m² (3 ha) tout compris (plateau sommital et pente).

Le CEN Auvergne intervient pour le compte du VALTOM dans le cadre de la couverture temporaire du casier 1, en réensemencant 1 ha de ce casier. L'objectif est de reconstituer une zone de prairie sèche dans la continuité du corridor écologique Est de Clermont-Ferrand.

Cette végétalisation a eu lieu en septembre 2022, de la façon suivante :

- Semences de prairie fleurie à Sauge des prés et Sainfoin (prairie plutôt maigre, provenant de Gergovie)- environ 4 600 m² ;
- Semences de prairie à Fétuque élevées et légumineuses (prairie moins maigre, provenant de Mozac)- environ 4 000 m² ;
- Zone témoin laissée de 1000 m².

Des suivis scientifiques ont été effectués l'année N +1 (N = année de végétalisation), en 2023, y compris sur la zone témoin, afin d'identifier la reprise et la qualité de la végétalisation : suivi de la végétation + analyse, suivi des pollinisateurs + analyse.

ACTIONS 2024

Finalisation des suivis N+1 et réunion avec le VALTOM.

ACTIONS 2025/2026

Suivis scientifiques année N +3 (N = année de végétalisation), y compris zone témoin :

- Suivi de la végétation + analyse

- Suivi pollinisateurs + analyse

Réunion avec le VALTOM

Actions de valorisation du projet à définir en fonction des résultats

Article 2 : Evaluations budgétaires

- Actions 2024 : 2 700 € HT.
- Actions 2025 : 6300 € HT
- Actions 2026 : 1500 € HT

Le CEN Auvergne n'étant pas assujetti à la TVA, ces montants sont donc également en TTC.

Article 3 : Conditions financières

La participation du VALTOM pour la réalisation de ce travail par le CEN Auvergne est d'un montant de 10 500 euros.

Pour rappel, le CEN Auvergne n'est pas assujetti à la TVA.

Le paiement pourra s'effectuer en plusieurs fois, sur justificatif du travail réalisé, et la facture du solde de la mission sera transmise au plus tard le 31 décembre 2026.

Les versements seront effectués par virement au compte ouvert de :

Titulaire : CEN AUVERGNE

Banque : Agence de Chamalières du Crédit Coopératif

Code banque : 42559, Guichet : 10000

N° compte : 08004688863, Clé RIB : 81

IBAN : FR 76 4255910000080046886381

BIC : CCOPFRPPXXX

Article 4 : Dispositions de la convention

Toutes les autres dispositions de la convention entre le CEN Auvergne et le VALTOM restent inchangées.

Date :

Pour le VALTOM,
Laurent BATTUT, Président

Date :

Pour le CEN Auvergne,
Eliane AUBERGER, Présidente



RÉAGIR 43

Convention de subvention

Entre :

Réagir 43, structure d'insertion développant des activités solidaires de récupération, réemploi et recyclage,

Représentée par sa Présidente, Madame Soline LELONG FAUCHER ;

Et

Le VALTOM, syndicat de valorisation et de traitement des déchets ménagers du Puy-de-Dôme et du Nord de la Haute-Loire,

Représenté par son Président, Monsieur Laurent BATTUT.

Préambule

Présentation du VALTOM

Le **VALTOM**, syndicat mixte départemental de valorisation et de traitement des déchets ménagers, a été créé par arrêté préfectoral du 27 janvier 1997 pour mettre en œuvre une filière globale de gestion de déchets ménagers et assimilés dans le département du Puy-de-Dôme et le nord de la Haute-Loire.

Engagé depuis 2007 dans une politique volontariste de prévention des déchets, le VALTOM obtient en 2015 la labellisation Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (TZDZG) et entend ainsi, avec ses collectivités adhérentes, intensifier sa démarche de prévention des déchets à travers un Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire (CODEC) de 2018 à 2020. Souhaitant continuer cette dynamique à travers un nouveau programme, le VALTOM poursuit donc la mobilisation des acteurs du territoire autour des solutions proposées par l'économie circulaire de manière à limiter la consommation de ressources et réduire les impacts de leur utilisation sur l'environnement.

Le VALTOM et ses collectivités adhérentes ont également coconstruit un Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO), validé en juin 2019 par le VALTOM.

Afin de maintenir la dynamique enclenchée avec le CODEC et le STGDO, le VALTOM a adopté en octobre 2022 un nouveau programme de prévention-économie circulaire appelé CODOEC : Contrat d'Objectif Déchets Organiques et Economie Circulaire. Ce dispositif, couvrant la période 2022 – 2026, engage le VALTOM et ses collectivités adhérentes dans une action territoriale cohérente, un même niveau d'exigence et des objectifs partagés via une feuille de route commune.

Présentation de Réagir 43

Créée en 2004 sous forme associative, Réagir 43 est une structure d'insertion menant les activités suivantes :

- **La collecte / récupération** auprès de particuliers, d'entreprises ou de collectivités des dons de toutes sortes hors textile (mobilier, appareils électroménagers, motoculture et cycles, matériel de jardin, jouets et matériel de puériculture, vaisselle, bibelots, luminaires, livres, outils, linge de maison, palettes, matériaux de construction et de bricolage) ;
- **Vente** des objets après avoir été triés, nettoyés, vérifiés et éventuellement réparés/restaurés au sein du magasin solidaire.
- **Ateliers :**
 - Restauration de meubles (décapage, ponçage, réparation, finition, décoration) ;
 - Réutilisation palettes : fabrication de meubles et fabrication de bûchettes allume feu (destruction de palettes, découpe et mise en sac) ;
 - Atelier électroménager (réparation, vérification, nettoyage) ;
 - Atelier cycles et petite motoculture (réparation, vérification, nettoyage) ;
 - Atelier bois : fabrication d'abris de jardin ou dérivés (niches, poulaillers ...) ou mobilier extérieur en bois (tables de pique-nique).
- **Services extérieurs :**
 - Déménagements sociaux (convention avec le conseil départemental de la Haute-Loire) pour des personnes à faibles revenus ;
 - Ramassage à domicile de déchets verts pour des particuliers et mise en déchetterie ;
 - Vidage de maisons et nettoyage à la demande de notaires, agences immobilières ou particuliers.
- **Sous-traitance** pour une entreprise de cartonnage.

21 à 25 personnes en CDD Insertion (CDDI) travaillent à REAGIR 43 à temps partiel (soit 17 Equivalent Temps Plein agréés en 2023), encadrés par 5 salariés permanents.

Réagir 43 est installée à Brioude et intervient sur l'arrondissement de Brioude et les cantons limitrophes.

Article 1 – Objet

La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques des co-contractants dans le soutien du VALTOM à l'association Réagir 43 pour l'extension de la ressourcerie.

Article 2 – Rôle et engagement du VALTOM

Le VALTOM s'engage à apporter un soutien financier ponctuel en vue du démarrage du projet de l'association à hauteur de xx €.

Cette aide sera versée à la signature de la présente convention. Le VALTOM se réserve le droit de demander la restitution totale ou partielle de cette aide au regard des justificatifs d'utilisation qui seront fournis et du respect des engagements définis à l'article 3 de la présente convention.

Le VALTOM s'engage également à appuyer l'association pour toutes demandes du secteur des déchets telle que :

- Appui réseau (contact Région, ADEME, éco-organisme, entreprises engagées dans la valorisation des déchets et l'économie circulaire, accompagnement à des événements ...);
- Recueil de données chiffrées ;
- Compréhension des enjeux de la valorisation (visite d'installation, rencontre d'acteurs) et formation aux consignes de tri. Ces accompagnements pourront être faits directement ou par l'intermédiaire de ses partenaires, et sont à destination des membres de l'association et commerçants volontaires du réseau.

Le VALTOM s'engage à valoriser le présent partenariat en citant dans ses communications les actions de l'association et les différents partenaires impliqués.

Article 3 – Rôle et engagement de l'association

Dans le cadre de la présente convention et au-delà de la durée de la convention, Réagir43 s'engage à :

- Transmettre un bilan financier justifiant de l'utilisation des fonds alloués par le VALTOM ;
- Mettre son nom et son logo à la disposition du VALTOM afin de permettre leur affichage sur tous supports de communication ;
- Venir présenter le partenariat aux équipes du VALTOM ses partenaires et prestataires si le VALTOM en fait la demande et selon la disponibilité de l'équipe de l'association ;
- Mentionner le soutien du VALTOM au projet, en cas de communication sur le projet (lors de prises de parole ou événements par exemple) sur tous supports (réseaux sociaux en mentionnant le compte VALTOM, vidéos, sites internet, publications, plaquettes, etc.) en y apposant le logo/marque dans le respect de la charte graphique en vigueur ;
- Transmettre un bilan annuel de l'activité, comprenant notamment :
 - Le nombre d'utilisateurs de la ressourcerie en précisant la part de donateurs et la part des bénéficiaires ainsi que la part des sous-catégories s'il y a lieu : particuliers ; professionnels... ;
 - Une estimation des quantités de déchets évités ;
 - Le nombre et le type d'ateliers organisés ainsi que le nombre de participants ;
 - Le nombre et le type d'animations de sensibilisation organisées ainsi que le nombre de participants ;
 - Les perspectives envisagées au projet de l'association.

Article 4 - Avenants

La mise en œuvre opérationnelle des actions et des programmes issus du partenariat pourra être formalisée au travers d'avenants ou de conventions spécifiques, soumis à l'accord de chaque partie.

Article 5 - Communication

Il est convenu que tout support de communication ou exploitation des éléments ou information relative aux actions menées dans le cadre de ce partenariat ou rapport avec les médias devra citer les partenaires et faire apparaître les logos respectifs de chaque partie. Une validation mutuelle de ces supports sera respectée avant toute diffusion.

Article 6 - Différends et litiges

Tout différend né de l'existence, de l'interprétation et/ou de l'exécution de la présente convention devra faire l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable entre les parties.

A défaut d'accord amiable, le litige sera porté par la partie la plus diligente devant le Tribunal compétent.

Les parties reconnaissent avoir pris connaissance de ces documents et s'engagent à s'y conformer.

Article 7 - Résiliation

En cas de défaillance constatée de l'une des parties et d'échec de la conciliation, la présente convention sera résiliée de plein droit. La dénonciation, si elle devait avoir lieu, interviendra à l'issue d'un délai de trois mois suivant l'envoi par l'une des parties d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 8 - Durée de la convention

La présente convention prendra effet à la date de sa signature et est conduite pour une durée de 1 an. Une réunion de bilan du partenariat sera tenue.

Fait en deux exemplaires originaux,

A Clermont-Ferrand, le

Pour Réagir 43

Mme Soline LELONG FAUCHER

Présidente

Pour le VALTOM

M. Laurent BATTUT

Président



Avenant n° 2 à la convention de partenariat entre le VALTOM et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) du Puy-de-Dôme

Vu la délibération du VALTOM en date du 13 juin 2023 relative à la présente convention,

Vu la décision de la CMA Puy-de-Dôme en date du 9 mai 2023,

En vertu des articles 5 et 6 de la convention établie le 13 juin 2023 entre le VALTOM, représenté par son Président, Monsieur Laurent BATTUT, et la CMA Puy-de-Dôme, représentée par son Président, Jean Luc HEBERT

Pour la période 2024-2025, les actions et opérations suivantes sont envisagées (voir tableau page suivante).

Le montant global est de **57 960 euros HT**.

Pour mémoire, le montant global pour la période 2023-2024 était similaire.

Conformément à l'article 5 de la convention le paiement se fera selon la répartition suivante :

- 30 % en juillet **soit 17 388 € HT** ;
- 40 % en décembre, **soit 23 184 € HT** ;
- 30 % le solde à la remise des documents bilan de fin d'action (en juin) **soit 17 388 € HT**.

Conformément à l'article 3, la CMA transmettra un bilan financier justifiant de l'utilisation des fonds alloués par le VALTOM.

Fait en double exemplaires à Clermont Ferrand, **le 13 juin 2023**.

Le VALTOM

Le Président,
Laurent BATTUT

La CMA Puy-de-Dôme

Le Président,
Jean Luc HEBERT

ACTION	SECTEURS	DETAILS	Jours	Qté	€
Accompagnement individuel au tri et à la réduction des DMA	TOUS ARTISANS	Accompagnement d'artisans volontaires dans la mise en œuvre d'actions visant à mieux trier les déchets assimilés (filière et qualité du tri) et à réduire leur quantités . Elaboration d'un état des lieux quantitatif et qualitatif, proposition d'un plan d'actions, accompagnement et évaluation. Accompagnement disponible toute l'année. Nom du dispositif : Mon artisan zéro déchet	100	50 diag	42 000,00 €
Sensibilisation collective des artisans au sujet des déchets.	TOUS ARTISANS	Sensibilisation des artisans au sujet des déchets (dont réglementation) lors de réunions collectives sur les territoires et/ou échanges de pair à pair. <i>Sensibilisation à l'accès en déchetterie.</i> <i>Intégrer des échanges de pair à pair et des visites de site si possible (idées : Metabatik, Colas, Sites de stockage, Vernéa...)</i> <i>Intervention d'éco-organismes.</i> 4 réunions thématiques sur les 4 grands secteurs : Métropole, Combrailles, Livradois-Forez, Issoire-Sancy	32	4 réunions collectives	13 440,00 €
Sensibiliser les créateurs d'entreprises et les jeunes entrepreneurs	TOUS ARTISANS	Sensibilisation des créateurs d'entreprises lors des formations à la créations d'entreprises proposées à la CMA (24 formations réalisées sur l'années), soit environ 250 porteurs de projet Proposition et organisation de visite du site VERNA pour les porteurs de projet Contact des nouveaux chefs d'entreprise ayant contractés le Pass CMA pour les sensibiliser aux problématiques de déchets et notamment pour les secteurs ayant des problématiques de réduction et de valorisation des déchets		24 interventions en formation	
Promouvoir les artisans réparateurs.	FABRICATION / SERVICES	Organiser des temps de présence d'artisans en déchetterie (de préférence déchetteries type pôles de valorisation) pour sensibiliser les usagers à la réparation ou lors d'évènements appropriés.	6	Forfait	2 520,00 €
Promotion des solutions circulaires	TOUS	Lors des temps de sensibilisation collective et des accompagnements individuels,			
TOTAL			138		57 960,00 €

Avenant n° 1 à Convention de partenariat pour le développement
du compostage en pied d'immeuble dans le cadre du Schéma Territorial
de Gestion des Déchets Organiques (STGDO) du VALTOM
Convention cadre
Auvergne Habitat / VALTOM et Collectivités Adhérentes

Préambule :

La convention cadre de partenariat établie entre Auvergne Habitat, le VALTOM et ses collectivités adhérentes prévoit dans son article 3 les modalités de mise en œuvre des opérations de déploiement du compostage en pied d'immeuble.

Le présent avenant modifie et précise cet article 3 en ajoutant les sous-titres suivants :

3.4/ Référents de sites :

L'arrêté du 9 avril 2018 relatif aux modalités de fonctionnement des sites de compostage de proximité prévoit que tous les sites soient obligatoirement supervisés par une personne responsable de la bonne gestion du site et formés aux bonnes pratiques. Cette (ces) personne(s) est (sont) désigné(es) référents de sites.

L'ADEME précise que le référent de site est la personne-ressource pour l'information des usagers d'un site pratiquant le compostage (processus, matériels, consignes d'utilisation).

Le VALTOM préconise, pour un bon fonctionnement des sites de compostage en pied d'immeuble, la désignation de plusieurs référents de sites (2 au moins). Ces référents pourront être :

- Soit des personnels de proximité d'Auvergne Habitat (Gardien d'immeuble, Agents d'entretien) ;
- Soit des locataires volontaires souhaitant s'impliquer dans le projet de compostage en pied d'immeuble de leur résidence.

La recherche de référent pourra être réalisée dès le lancement du projet (pour les personnels d'Auvergne Habitat) ou lors des enquêtes de participation pour les locataires.

Par ailleurs, l'identification d'un (ou plusieurs référents locataires) permettra de maintenir le suivi des composteurs en cas d'absence du gardien.

Toutes les personnes volontaires pour assurer ce rôle, important dans les dispositifs de compostage en pied d'immeuble, bénéficieront d'une formation « Référent de site » dispensée par la collectivité concernée.

Enfin, les référents identifiés seront les interlocuteurs privilégiés des guil collecti vités dans le cadre de l'accompagnement des projets de compostage en pied d'immeuble (remontée d'information, alerte en cas de dysfonctionnement grave, etc.).

3.5 / Critères de sélection des sites et priorisation :

Suite à l'entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024 de l'obligation de tri à la source des biodéchets inscrite dans le cadre de la loi AGEC de février 2020, l'objectif de cette convention de partenariat est de faciliter l'équipement d'un maximum de résidences en composteurs de pied d'immeuble et de réduire les quantités de déchets organiques collectées par une valorisation in-situ de ces déchets.

Pour cela, la présente convention prévoit l'établissement conjoint d'un programme d'actions en vue de déployer le compostage en pied d'immeuble sur l'ensemble du patrimoine d'Auvergne Habitat.

La programmation des déploiements de sites de compostage en pied d'immeuble respectera les critères de faisabilité évalués par les maitres-composteurs des collectivités lors des diagnostics réalisés au démarrage de chaque projet.

Par ailleurs, cette programmation sera également conditionnée aux respects des critères de priorisation suivants, définis conjointement entre Auvergne Habitat, le VALTOM et ses collectivités adhérentes :

- Priorité au sites gardiennés en particulier sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole ;
- Priorité aux demandes provenant de locataires (de plus en plus nombreuses) sur les autres collectivités ;
- Favoriser les sites disposant de possibilités de production de broyat (sites arborés) ;
- Possibilité d'intégrer les employés d'immeuble (nettoyage et entretien des locaux) dans le suivi des sites de compostage : cela pourrait permettre de démultiplier le nombre de sites potentiels.

Toutes les autres dispositions de la convention cadre Compostage en Pied d'Immeuble entre Auvergne Habitat, le VALTOM et ses collectivités adhérentes restent inchangées.

Entre les signataires

A Clermont-Ferrand, le

Pour Auvergne Habitat

M. Philippe BAYSSADE
Directeur Général

Pour le VALTOM

M. Laurent BATTUT
Président du VALTOM

Les représentants des collectivités adhérentes au VALTOM :

Pour Clermont Auvergne Métropole

Le Président de Clermont Auvergne Métropole

M. Olivier BIANCHI

PROJET

Pour la Communautés de Communes (CC) Ambert Livradois Forez

Le Président de la CC Ambert Livradois Forez

M. Daniel FORESTIER

PROJET

Pour la Communauté de Communes (CC) Thiers Dore et Montagne

Le Président de la CC Thiers Dore et Montagne

M. Tony BERNARD

PROJET

Pour le SICTOM des Couzes

Le Président du SICTOM des COUZES

M. Roger Jean MEALLET

PROJET

Pour le SICTOM des Combrailles

Le Président du SICTOM des Combrailles

M. Bernard BOULEAU

PROJET

Pour le SYDEM Dômes et Combrailles

Le Vice-Président du SYDEM Dômes et Combrailles

M. Eric COHADON

PROJET

Pour le SMCTOM de Haute Dordogne

Le Président du SMCTOM de la Haute Dordogne

M. Yves CLAMADIEU

PROJET

Pour le SICTOM Issoire-Brioude

Le Président du SICTOM Issoire-Brioude

M. Pierre RAVEL

PROJET

Pour le Syndicat du Bois de l'Aumône

Le Président du Syndicat du Bois de l'Aumône
M. Lionel CHAUVIN

PROJET